



# ANNALES 1995



*SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE*



### AVERTISSEMENT

*Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.*

*Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993  
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.*

*Le temps a passé et la technique a évolué.*

*Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,  
toutes les préférences informatiques ayant changé.*

*Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques  
plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page  
de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements :  
nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs  
ou positionnement des images dans les textes...*

*La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages,  
ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.*

*Veillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.*

*Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.*



## Tendre la main aux chercheurs

DANIEL CARIOU

**L**A CONNAISSANCE NUMISMATIQUE fait en ce moment d'immenses progrès, sous les coups de boutoir des chercheurs, et dans toutes les directions : historiens qui analysent les archives, chimistes et physiciens qui déterminent en laboratoire non seulement l'alliage d'une monnaie gauloise, mais aussi l'origine géographique du métal utilisé ou réutilisé, chercheurs qui définissent de nouvelles attributions en fonction des cartes de répartition des trouvailles : l'exemple le plus notoire, c'est le statère d'or à la tête surmontée d'un animal "dit à l'hippocampe", précédemment attribué aux Vénètes et à ce titre acquis cette année par un musée breton dans une vente aux enchères ; ce statère est en cours de réattribution, vraisemblablement dans une zone plus orientale que la zone d'attribution primitive.



Échelle 2

Beaucoup d'archives en général et d'archives numismatiques en particulier attendent d'être dépouillées et publiées. Mais l'analyse numismatique par les seules trouvailles ou par les archives ne suffit pas.

Il y manquerait encore la connaissance des exemplaires retrouvés, de leur distribution statistique, venant instantanément infirmer ou confirmer une théorie sur l'existence d'une monnaie.

Par exemple, il est courant à la fin du Moyen Âge qu'une monnaie apparaisse dans plusieurs documents sous divers noms : blanc, douzain, targe... On pourra rechercher en vain autant de dénominations : le collectionneur habitué dira immédiatement qu'une monnaie citée abondamment dans les textes ne peut avoir complètement disparu sur le marché d'aujourd'hui. Il faut donc se poser la question des dénominations multiples pour une même monnaie... De même une monnaie très abondante aujourd'hui ne peut être passée inaperçue dans les textes médiévaux : il faut donc la rechercher sous un autre nom que celui auquel on avait d'abord pensé.



La sécheresse d'une analyse parfaitement scientifique souvent ne suffit pas à déterminer une monnaie gauloise. L'étude des types, des sensibilités artistiques, c'est le manipulateur quotidien d'exemplaires nombreux qui peut à la longue en tirer les leçons.

Le numismate éloigné du chercheur risque les erreurs d'attribution, et il peut passer à côté de la profonde signification d'un objet replacé dans son époque, dans un courant artistique et dans un contexte économique.

Le chercheur qui n'aurait pas assez la possibilité de manipuler des monnaies, de prendre des risques personnels en achetant des exemplaires, peut être quelquefois privé de la connaissance statistique et surtout des émotions que procure l'objet.

Heureux ceux qui sont à la fois numismates et chercheurs, dans la mesure de leurs moyens.

Pour les autres, il y a grand profit à travailler ensemble, à tendre des passerelles, à confronter l'empirisme à la science. C'est notre propos à nous, qui sommes une société d'histoire avant d'être un groupe de numismates. Plus nous rencontrerons les chercheurs, et plus la numismatique avancera.

La numismatique armoricaine et bretonne fait en ce moment de très grands progrès. À l'échelle de cet étroit segment, c'est l'époque héroïque, mais on ne s'en rendra compte que dans vingt ans quand on la regrettera.

Ce n'est pas le fruit du hasard s'il y a aujourd'hui un bouillonnement de la recherche historique bretonne. Il serait intéressant d'en analyser les raisons identitaires. Sans doute les Bretons vont-ils rechercher leurs sources dans l'histoire, alors qu'avant ils sollicitaient d'abord la culture et la langue.

Dans ce cadre, la numismatique est essentielle, car elle permet de toucher de la pulpe du doigt quelques-uns des rares objets d'émotion qui aient échappé au temps. La fierté bretonne se cristallise aussi dans un bel écu d'or de François II que l'on tient dans le creux de la main. ■



<b>Les monnaies d'or des Osismii au cavalier armé, nouvelles découvertes.</b> Philippe Abollivier/Guy Collin	pages 5 à 8
<b>Une variété typologique originale du monnayage vénète en argent allié.</b> Gérard Fontenoy	pages 9 à 13
<b>Le Limousin aux mains des seigneurs de la famille de Bretagne. 1274-1468</b> Claude-Youenn Roussel-Hidoux	pages 15 à 16
<b>Le travail des graveurs en Bretagne au Moyen Âge.</b> Yves Coativy	pages 17 à 23
<b>Le Gros à l'écu heaumé.</b> Yves Coativy	pages 25 à 31
<b>Les incunables de la numismatique bretonne.</b>	pages 33 à 34
<b>Un mystérieux atelier breton à la moucheture d'hermine.</b> Daniel Cariou	pages 35 à 37
<b>Quelques réflexions sur le monnayage de François I<sup>er</sup>, Pierre II et Arthur III.</b> Yves Coativy	pages 39 à 40
<b>À propos d'un article sur les florins de François II.</b> Daniel Cariou	page 41
<b>L'annexion de la Bretagne par la France ne s'est pas passée simplement ou "Comment les légendes des monnaies bretonnes révèlent les sursauts de l'histoire".</b> Daniel Cariou	pages 43 à 45
<b>Un jeton exprime-t-il, par ses symboles, l'obsession de Jean II de Rohan de succéder au trône de Bretagne ?</b> Yvonig Gicquel	pages 47 à 49
<b>De Cayenne à Brest, l'histoire du sol tampé.</b> Daniel Cariou	pages 51 à 55
<b>Une figure bretonne controversée : Louis-René de Caradec de la Chalotais.</b> Alain Gourvès	pages 57 à 58
<b>Alexis Bigot, 1826-1860.</b> Yves Coativy	page 59
<b>Une lettre d'Alexis Bigot donnant le prix des monnaies bretonnes au XIX<sup>e</sup> siècle.</b> Gérard Fontenoy/Daniel Cariou	pages 61 à 66
<b>Médailles-plaquettes en langue bretonne en 1910.</b> Daniel Cariou	page 67
<b>Les sauveteurs hospitaliers bretons.</b> Daniel Renaud	pages 69 à 74
<b>Actualités numismatique bretonne.</b>	page 75

**BUREAU**

DANIEL CARIOU, *Président*  
JACQUES KERVÉGANT, *Secrétaire*  
JEAN-PIERRE BODIGUEL, *Trésorier*  
GÉRARD FONTENOY, *Rédacteur*



**SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE**  
6, rue Texier La Houle - 56000 VANNES - Tél. 97 63 31 66 (entre 19h30 et 21h30)



## Les monnaies d'or des Osismii au cavalier armé, nouvelles découvertes

P. ABOLLIVIER/G. COLLIN/P. GALLIOU

Université de Bretagne Occidentale - Brest • Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Brest

**L**E TYPE dont il est question ici (LT 6764) a été également appelé type de Kérlilien en raison de la découverte faite en 1962 à l'occasion de fouilles archéologiques à Coatalec-Kerilien dans la commune de Plouneventer (Finistère). Cet exemplaire a été trouvé dans les ruines d'un établissement gallo-romain datable de la deuxième moitié du premier siècle ou du

deuxième siècle de notre ère. Cependant le numismate breton Lemièrre avait déjà signalé l'existence de ce type dès 1852. Dit aussi "au cavalier armé"<sup>1</sup>, il constitue l'une des nombreuses séries actuellement attribuables au peuple des Osismii (fig. 1). En effet, comme susceptibles d'appartenir à la protohistoire finistérienne, on relève également la série au trépied surmonté d'une roue à 4 rayons



Fig. 1a (Brest)



Fig. 1b (Calanhel)



Fig. 1c (Kerilien)



Fig. 1d (Callac)



Fig. 1e (Crozon)



Fig. 1f (Penmarc'h)



Fig. 1/ Les statères (échelle 2).

(LT 6537), celle au taureau-enseigne (LT 6578-6584), celle au personnage couché (LT 6533), celle à la tente (LT 6504-6512), celle à la barrière d'hippodrome (LT 6508), celle au sanglier-enseigne (LT 6541-6543-6551-6555) et celle au cavalier armé, mais au cheval non androcéphale en bas électrum, représentée dans la trouvaille de Carantec (Finistère), liste non exhaustive, en continuelle modification au gré d'inventaires corrigeant le catalogue de Muret et Chabouillet<sup>2</sup>.

Mais les produits de ces séries ont-ils tous été frappés à l'initiative et pour le compte de l'unique entité Osismienne? Le territoire fut vaste à en croire les proto-historiens qui en ont recherché les frontières et essayé d'en délimiter des pagi. La compréhension de la chronologie de toutes ces émissions, comme la discussion de l'éventuelle simultanéité de certaines d'entre elles, passe sans doute par la conjugaison du temps et de l'espace osismien.

Le type au cavalier armé qui nous préoccupe ici, et qui se compose de statères et de quarts de statère en or, se décrit ainsi.

cheval; dessous, un sanglier-enseigne à droite dans un cercle perlé dont on ne distingue le plus souvent que la partie supérieure.

R/type B: Même description, sauf sous le cheval où est figurée une roue perlée et pointée en son centre avec ou sans quatre rayons et à gauche, un motif non identifié.

C'est un exemplaire de type de revers A qui a été trouvé à Brest (Finistère) (fig.1a), à l'occasion de travaux de reconstruction dans le quartier de Kérangoff, en 1945<sup>3</sup>. Acquis par un bijoutier et conservé aujourd'hui par sa famille (7,36 g), vraisemblablement de même coin de droit que l'exemplaire de Kérilien.

<sup>4</sup>Un statère a fait l'objet également d'une trouvaille isolée à Calanhel (Côtes-d'Armor) en 1986 au lieu-dit Kerespars (7,50 g, fig.1b).

Ces monnaies s'ajoutent aux cinq autres suivantes, dont les origines sont:

- Coatalec-Kerilien en Plounéventer (Finistère), type A, (7,46 g, fig.1c), J.-B. Colbert de Beaulieu et L. Pape, notices de numismatique celtique armoricaine, A.B., 1963, p. 31-36.

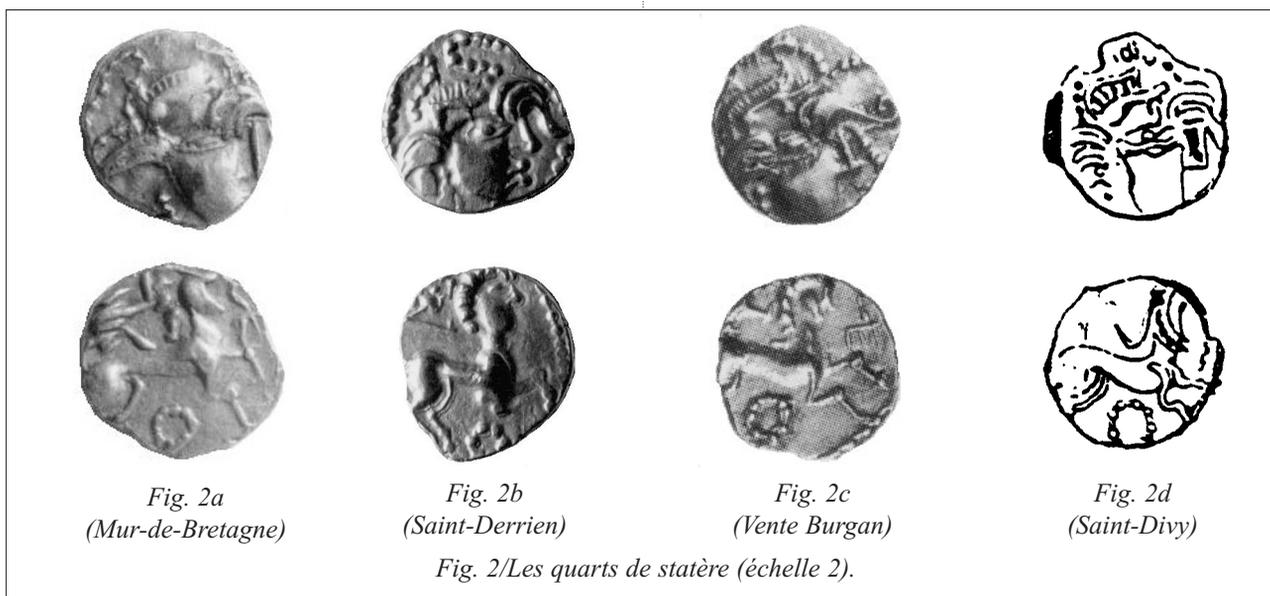


Fig. 2a  
(Mur-de-Bretagne)

Fig. 2b  
(Saint-Derrien)

Fig. 2c  
(Vente Burgan)

Fig. 2d  
(Saint-Divy)

Fig. 2/ Les quarts de statère (échelle 2).

### Statère:

D/Tête humaine stylisée à droite entourée de cordons perlés, la chevelure composée de deux grosses mèches symétriques pratiquement horizontales et surmontées d'un sanglier. Ligne de nez tendant à la verticale. Parce qu'il est étiré en amande, l'œil est souvent reproduit et décrit "vu de face", mais ce n'est pas toujours le cas.

Il existe deux types de revers.

R/type A: Cheval androcéphale à droite à la crinière bouletée, chevauché d'un cavalier ou d'une cavalière nue tenant d'une main un bouclier, de l'autre peut-être un vexillum à 4 franges qui apparaît parfois devant le

- Callac (environs de) (Côtes-d'Armor), type A, (7,47 g, fig.1d), P.-L. Lemièrre, bulletin de la société archéologique de l'association bretonne, 1852, Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne-Armoricaine (Pl. III n° 14).

- Crozon (Finistère), type B, (7,42 g, fig.1e), id. ci-dessus (p. 223, fig. 2). C'est l'exemplaire BN 6764.

- Kerouël en Penmarc'h (Finistère), type A, (7,25 g, fig.1f), G. Vallier, congrès archéologique de France, Vannes, 1881 (p. 288, fig. 2).

- Bourg-Blanc (Finistère), type A, manuscrit de Lemièrre en partie analysé par Kerviler, Colbert de Beaulieu, notices de numismatique celtique, A.B., 1957, I, p. 33.

1. S. Scheers, la datation des monnaies d'or au cavalier armé, Numismatique celtique et archéologie. B.A.R. International 1984, p. 388.

2. Outre des reclassements plus ou moins récents, notamment au profit des "incertaines de l'Armorique" citons en exemple la réattribution du type LT 6527-6529 que nous préférons donner non sans raison à un peuple situé entre Andécaves et Pictones.

3. Sur les conditions de la découverte, voir la note de G. Fontenoy dans les annales 1992-1993 de la Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire, Vannes, p. 1.

4. Communication P. Galliou.

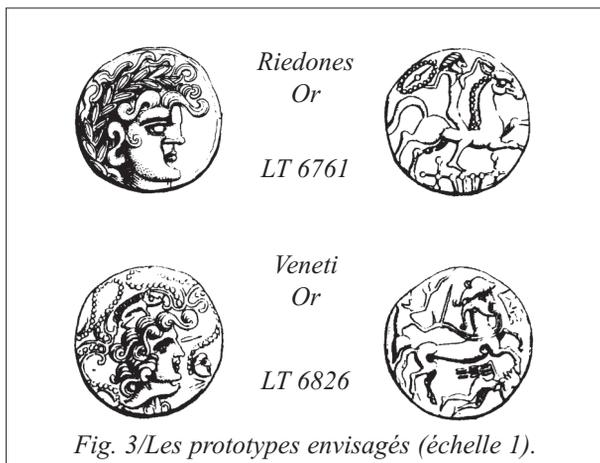


Fig. 3/Les prototypes envisagés (échelle 1).

### Quart de statère :

D/identique au statère.

Il existe deux types de revers :

R/type a : cheval androcéphale à droite, conduit par un aurige ; devant un vexillum frangé et dessous un cercle perlé.

R/type b : identique, sauf sous le cheval où figure une roue à quatre rayons.

Le quart de statère découvert en 1986 à Mur-de-Bretagne (Côtes-d'Armor), sur les bords du Daoulas, est de type a (1,83 g, collection particulière, fig.2a). Ses caractéristiques externes et son aspect métallique sont en tous points comparables à ceux des pépites aurifères charriées par la rivière. Nous proposons d'y voir le travail de monnayeurs produisant des espèces directement à partir des paillettes, sans traitement, transformation ou alliage.

Un autre exemplaire a également fait l'objet d'une trouvaille hors contexte archéologique à Coat-ar-Guest en Saint-Derrien (Finistère) en février 1993<sup>5</sup>. De type a, il pèse 1,91 g (fig.2b).

Une seule origine, pour les quarts de statère, était jusqu'ici signalée :

- Pen-ar-Créac'h en Saint-Divy (Finistère), type a, (1,91 g, fig. 2d), P.L. Lemièr, id. sup, PL. III n° 15.

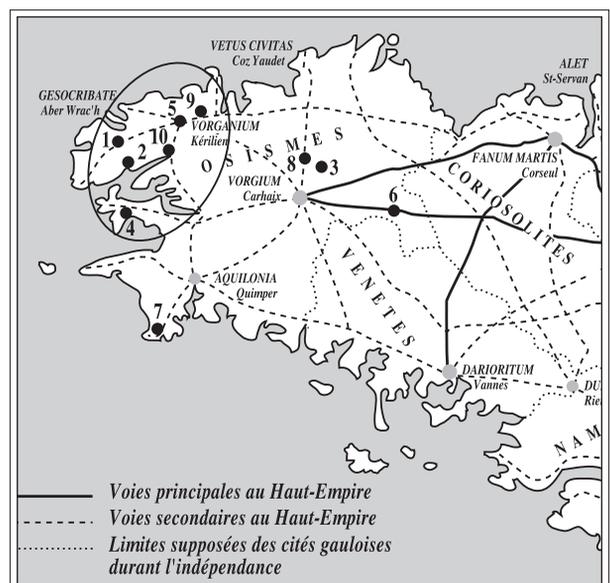
Au catalogue des exemplaires connus, on peut citer : BN 6769a de type b (1,59 g, achat Rollin et Feuarent 1892) ; BN 6906 de type b (1,87 g, ex. coll. de Saulcy) ; BN 6907 de type a (1,85 g, ex. coll. de Saulcy) et un exemplaire de type a (1,80 g) qui a été proposé sous le n° 5 de la vente Burgan de décembre 1989 (fig. 2c).

On fera observer que les exemplaires de Brest et de Kérlilien semblent être de même coin de droit.

Les monnaies au cavalier armé peuvent avoir trouvé leur prototype à la fois chez les Riedones (où la série d'or à la lyre de type C, LT 6761, montre une composition assez proche du visage avec les deux mèches symétriques presque à l'horizontal ainsi qu'une cavalière armée au revers) et à partir de types qui sont donnés actuellement aux Veneti (LT 6826, emprunt du sanglier en cimier et des cordons perlés) (fig. 3).

Ils ont influencé d'autres monnayages qui ont connu une large diffusion dans l'ouest<sup>6</sup>. Mais c'est un lieu commun en numismatique armoricaine de constater que tel type propre à tel peuple participe de l'un et de l'autre de ses voisins.

Les quatre exemplaires nouveaux signalés dans cette note corroborent une attribution en faveur des Osismii (cf. la carte de répartition localisant les 10 exemplaires d'origine aujourd'hui connue, fig. 4). Il est intéressant de constater une concentration de ce type dans le Léon (Finistère-Nord). Quant à la datation, s'agissant d'un type qui a fourni parmi tous ceux énumérés d'entrée les exemplaires de meilleur aloi et de loin les plus lourds (voir fig. 5), observation qui concerne autant les divisionnaires, nous proposons sur la base de ces seuls critères de voir dans cette série, l'une des plus anciennes (avec la série au trépied au vu des analyses métallurgiques récemment réalisées sur les exemplaires de la BN) des monnayages individualisés ayant circulé en terre osismienne. Un monnayage plutôt tardif en tout état de cause, qui ne serait pas antérieur au premier tiers du premier siècle avant J.-C., date de fabrication envisagée du prototype riedon<sup>7</sup>. ■



- 1- Bourg-Blanc (st.)
- 2- Brest (st.)
- 3- Callac (st.)
- 4- Crozon (st.)
- 5- Kérlilien (st.)
- 6- Mur-de-Bretagne (1/4 st.)
- 7- Penmarc'h (st.)
- 8- Calanhel (st.)
- 9- Saint-Derrien (1/4 st.)
- 10- Saint-Divy (1/4 st.)

Fig. 4 Lieux de découverte des monnaies au cavalier armé.

5. Communication Le Goffic, bulletin de la société archéologique du Finistère, 1994, p. 117.

6. Ces deux types supposés avoir inspiré le type dit de Kerilien sont signalés, à des variantes près, sur le sol finistérien. Citons : un statère des Riedones de la série au foudre, type LT 6756 à Brest et conservé à

Nantes ; un statère des Riedones de la série à la lyre du type au bouclier orné (LT 6759-6761) à Crozon ; un statère (Lannion) et un quart de statère type LT 6893 (Landivisiau) pour les Veneti.

7. Selon S. Scheers, op. cit., p. 387.

	VENETI cl. I (LT 6826)	RIEDONES - Lyre C (LT 6761)	OSISMII - cavalier armé (LT 6764)
7,90 - 7,99	—		
7,80 - 7,89	— —	—	
7,70 - 7,79	—		
7,60 - 7,69	— —	— — —	— —
7,50 - 7,59	— —	— — —	—
7,40 - 7,49	— —		— — — — —
7,30 - 7,39		— — — — —	— —
7,20 - 7,29		—	— —
7,10 - 7,19			
7,00 - 7,09			
6,90 - 6,99		— —	
6,80 - 6,89			
6,70 - 6,79		—	
6,60 - 6,69			
6,50 - 6,59			
6,40 - 6,49		—	
6,30 - 6,39			—

Fig. 5/Distribution des poids des prototypes envisagés et du type des Osismii au cavalier armé.  
(Remarque : le poids des quarts de statère est multiplié par quatre.)

Commune	Département	Dénomination	Différent de revers:	Poids	Remarques	Références bibliographiques
Bourg-Blanc	Finistère	Statère	A	?		Colbert de Beaulieu A.B., 1957 I, p. 33
Brest	Finistère	Statère	A	7,36 g		G. Fontenoy, SBNH 1992-93, p. 1
Calanhel	Côtes-d'Armor	Statère	B	7,50 g	P. Galliou, communication	
Callac	Côtes-d'Armor	Statère	A	7,47 g		Lemière, pl. III n° 14
Crozon	Finistère	Statère	B	7,42 g	BN 6764	Lemière, p. 223, fig. 2
Kéribien	Finistère	Statère	A	7,46 g		Colbert de Beaulieu et L. Pape A.B. 1963, p. 31-3
Mur-de-Bretagne	Côtes-d'Armor	Quart de statère	a	1,83 g	Collection particulière	
Penmarc'h	Finistère	Statère	A	7,25 g		G. Vallier, congrès archéo. de France: Vannes, 1881, p. 228, fig. 2
Saint-Derrien	Finistère	Quart de statère	a	1,91 g		Le Goffic, B.S.A.F. 1994, p. 117
Saint-Divy	Finistère	Quart de statère	a	1,91 g		Lemière, pl. III n° 15
?		Quart de statère	b	1,87 g	BN 6906 ex. coll. de Saulcy	
?		Quart de statère	b	1,59 g	BN 6769 a ach. Rollin et Feuardent 1892	
?		Quart de statère	a	1,85 g	BN 6907 ex. coll. de Saulcy	
?		Quart de statère	a	1,80 g		Vente Burgan, décembre 1989, ex. n° 5

Fig. 6/Tableau récapitulatif des exemplaires connus.

LÉGENDE [ Statère, revers A : Sanglier dans un cercle perlé    Quart de statère, revers a : Cercle perlé  
DES DIFFÉRENTS REVERS [    revers B : Roue perlée et pointée en son centre avec ou sans quatre rayons    revers b : Roue à quatre rayons

## BIBLIOGRAPHIE

- P.-L. Lemière  
"Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne-Armoricaine", 1852.
- J.-B. Colbert de Beaulieu et Louis Pape  
"Annales de Bretagne, Notices de numismatique celtique armoricaine (XIV<sup>e</sup>)"  
"Découverte d'une monnaie d'or gauloise à Coatalec-Kerilien en Plounéventer (Finistère)", 1963.
- L. Pape  
"Protohistoire de la Bretagne"  
Le monnayage des Armoriciens, 1979.
- "Atlas de monnaies gauloises" par H. de la Tour et mis à jour par B. Fisher, 1992.
- Un complément à l'atlas de monnaies gauloises de Henri de la Tour par S. Scheers, 1992.
- Philip de Jersey "Coinage in iron age Armorica", 1994.

# Une variété typologique originale du monnayage vénète en argent allié

GÉRARD FONTENOY

**L**A MONNAIE ici présentée comporte suffisamment de particularités pour justifier une présentation détaillée augmentée de quelques commentaires significatifs.



Fig. 1  
Statère en argent allié  
attribué aux Vénètes  
Classe V  
variété typologique

Acquise en mars 1982, sans doute appartient-elle en son temps à J.-B. Colbert de Beaulieu, puisque celui-ci, dans son ouvrage sur les monnaies gauloises des Parisii publié en 1970, s'en sert pour appuyer une curieuse hypothèse selon laquelle un graveur armoricain aurait œuvré chez les Parisii en employant un procédé de gravure particulier, "le cerne des volumes"<sup>1</sup>.

## Provenance

Cette monnaie provient du trésor mis au jour en juin 1835 à Amanlis en Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes, canton de Janzé (fig. 2).

On connaît malheureusement peu de chose sur ce trésor, malgré le rapport – trop vague – qu'en fit un certain Baron du Taya, témoin de cette grande trouvaille ("... un grand nombre de monnaies... plusieurs centaines...") évaluée par Blanchet à un décalitre. Par comparaison au trésor de Jersey-9, qui contenait plus de 12 000 monnaies, Colbert de Beaulieu a estimé à environ 10 000 le nombre de pièces constituant le trésor d'Amanlis<sup>2</sup>.

Amanlis comprenait, outre des statères vénètes, de nombreux statères du type à l'octopède (BN 6812) et des statères attribués aux Riedones (BN 6770, 6789).

Sans aucun doute, il s'agit là d'un enfouissement datant de - 56, constituant le trésor d'une armée nombreuse, et donc lié aux événements de la fin de l'indépendance en Armorique.



Fig. 2/Situation géographique d'Amanlis

## Caractéristiques

Dans la suite des monnaies en argent allié attribuées aux vénètes, constituée actuellement de 6 classes distinctes chronologiques (fig. 3), notre statère appartient à la classe V (BN 6794, 6795), caractérisée par la présence d'une roue à 8 rais sous l'androcéphale du revers, et dont il représente une variété connue par ce seul exemplaire.

Il pèse 6,05 g et présente une belle patine verte d'où se détachent en brun clair les reliefs de l'empreinte, l'ensemble traduisant un alliage assez pauvre.

La stylistique de l'avvers est absolument inédite (fig. 1):

- le volume de la face est cerné par un filet continu en relief, créant un effet décoratif particulier dénommé par Colbert de Beaulieu "cerne des volumes";
- en l'absence de lèvres, habituellement figurées par 2 points pédiculés, un rinceau terminé par une volute inférieure jaillit, tel une langue, de ce qui devrait être la bouche;
- enfin, centrés sur la joue, 3 globules – ou perles simples – tangents et disposés en triangle (2 sur 1).

Les autres éléments du droit sont absolument conformes à ceux qui composent l'avvers des statères de cette classe (fig. 3, classe V).



Fig. 4/Statère vénète en argent allié  
de même coin de revers

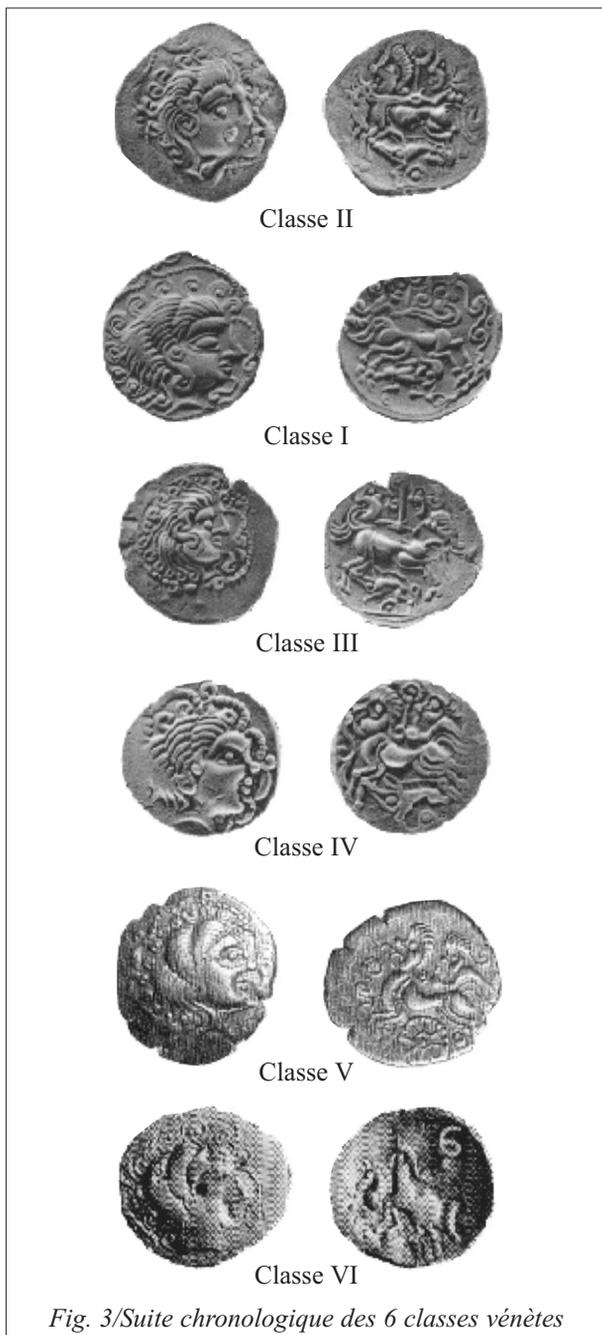


Fig. 3/Suite chronologique des 6 classes vénètes

Le revers n'offre aucune particularité par rapport aux statères de la classe V, sinon la présence de 3 globules situés au-dessus du dos du cheval androcéphale ; ils sont de dimension identique à ceux figurant sur la joue de la face au droit.

Il existe au moins un autre statère vénète<sup>3</sup> de même coin de revers (fig. 4).

### La technique du cerne des volumes

Paradoxalement, cette monnaie vénète n'a fait l'objet de commentaires que dans un ouvrage sur les monnaies des... Parisii<sup>1</sup>.

Dans cette étude, à propos de l'unique statère connu de la classe III des Parisii (fig. 5), Colbert de Beaulieu écrivait :

*"Nous avons remarqué sur le droit des monnaies de la classe III le cerne en relief des volumes. Le procédé est très rare : dans toute la numismatique de la Celtique nous*

*ne l'avons rencontré que trois fois, et chaque fois sur une monnaie connue par un unique exemplaire. En dehors du statère parisienne, nous possédons un statère de billon d'argent des Veneti et le curieux statère d'or BN 6755, attribué aux Namnètes. Étant donné l'extrême rareté des pièces présentant ce mode de gravure, on peut se demander si leur coin ne serait pas dû au même artiste : celui-ci aurait travaillé et pour les Parisii et pour les deux ateliers armoricains, signant en quelque sorte son œuvre d'un style qui lui était propre ; nous aurions là un lien chronologique, et de tels indices sont trop rares pour être négligés. Cette hypothèse étant admise, l'un des trois monnayages en cause pourrait sans doute paraître plus familier que les deux autres à l'unique graveur présumé. Serait-ce celui des Parisii, parce que la pièce démontre une virtuosité extrême, une jonglerie magistrale avec les motifs en usage ? nous ne le croyons pas : le cheval parisienne des classes I et II, en effet, a été trahi par l'auteur de la classe III, qui lui a retiré son rythme en le dessinant dans un esprit plus académique, avec une tête d'un réalisme achevé. La pièce namnète se présente comme un accident dans la série dont elle relève : le cheval androcéphale tend à y prendre le rythme parisienne. Sur la pièce vénète, au contraire, rien ne surprend, tout est dans l'ordre irréprochable ; elle est la seule qui soit absolument conforme à sa propre tradition. Dans la série vénète, les monnaies d'argent allié, dont on connaît un très grand nombre de coins, sont datées, à l'estime, d'une bonne vingtaine d'années avant le commencement de la guerre contre Rome, c'est-à-dire des environs de 80 à 78. Un graveur armoricain aurait-il dans ces années-là œuvré chez les Parisii ? C'est un fragile indice, mais il ne devrait pas être omis."*



Fig. 5

Statère or Parisii - Classe III - exemplaire unique



Fig. 6/Statère or - BN 6755

Cette hypothèse semble séduisante; toutefois, sans aller jusqu'à se référer à l'aspect subjectif que comporte toute comparaison basée sur des caractères esthétiques, on se doit de formuler les réserves suivantes :

- le statère parisien<sup>4</sup> était d'un or riche (environ 16 carats), d'un poids fort puisqu'estimé à 7,20/7,30 g, d'une fabrication extrêmement soignée et dans un état de conservation excellent (fig. 5);

- le statère BN 6755, attribué aux Namnètes<sup>5</sup>, d'un poids de 7,25 g - donc équivalent à celui du statère parisien - d'une belle frappe vigoureuse, est également en or, bien que d'un alliage moins riche (fig. 6);

- quand à notre statère vénète, il n'est qu'en billon: sa teneur en argent fin est faible, sa fabrication est correcte, sans plus. Il appartient à une classe terminale de la suite en argent allié vénète semblant très éloignée chronologiquement de la période d'émission des deux autres exemplaires.

Or, l'on a suffisamment démontré depuis plusieurs décennies l'importance à la fois de la métrologie et de l'aloï dans le classement chronologique du numéraire gaulois pour ne pas accepter dans le cas présent cet enseignement: l'émission de notre statère vénète est largement postérieure à celle des deux autres monnaies d'or.

La suite du monnayage des Parisii, aux sept classes parfaitement répertoriées, vit sa création aux alentours de 100 avant J.-C. pour s'achever lors de la fin de la guerre des Gaules en - 52. La classe III parisienne étant ancienne dans cette suite, c'est un écart de 30 à 40 ans qui sépare ce statère de bon or du statère armoricain de billon. Il serait, de ce fait, surprenant que ce soit là l'œuvre d'un même graveur pour ce petit ensemble assez disparate mais réuni dans l'hypothèse proposée par Colbert de Beaulieu.

## Homotypies et influences

Chez les Osismii

Il existe un type de monnaies, appartenant aux osismii - peuple voisin des vénètes (fig. 7) - qui présente à l'avant une face humaine dont les contours sont cernés d'un filet en relief rappelant celui figurant sur notre statère vénète. Il s'agit du type bien connu, dit "à la tente"<sup>(6)</sup>, appellation du motif placé sous l'androcéphale du revers (Fig. 8), constitué de statères en or bas (LT 6512), ainsi que de nombreuses divisions ou quarts de statères, retrouvés dans les trésors de Guingamp, Carantec, Perros-Guirec, etc.



Fig. 7/Territoires des peuples armoricains

Sur ces monnaies, au droit, un mince filet en relief souligne la joue depuis la mèche médiane de la coiffure jusqu'à la pointe du menton où il se recourbe pour s'épanouir en deux petits rinceaux, ce qui, avec la présence de la ligne sourcilière, le traitement du nez et celui des lèvres (on peut remarquer au passage l'analogie du traitement des lèvres sur le statère parisien), rappelle ce fameux "cerne des volumes".

Malgré l'absence de classement chronologique du monnayage osismien, on peut supposer que ce type, frappé en bas or, souvent mêlé dans les enfouissements à d'autres types à l'aloï également pauvre, a dû être émis durant une assez courte période dans les années précédant immédiatement la guerre des Gaules.

Ainsi, l'une de ses principales caractéristiques rapproche notre monnaie inédite d'un type immédiatement voisin et également émis à la fin de l'indépendance en Armorique.

Si l'on peut percevoir une sorte d'analogie entre ce type osismien et notre statère, il faut toutefois distinguer un manque d'évidence dans cette perception: dans le traitement de l'avant vénète, le parti du contour souligné de la face est nettement affirmé.

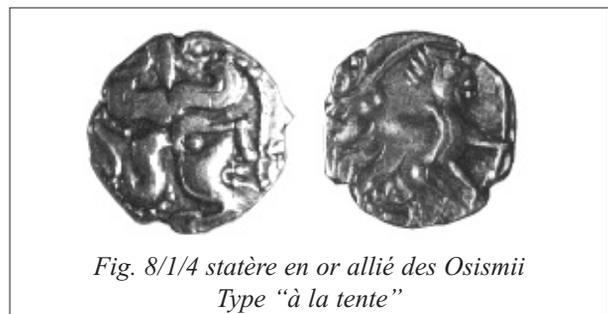


Fig. 8/1/4 statère en or allié des Osismii  
Type "à la tente"

Mais d'autres particularités rattachent notre pièce à des monnayages extrêmement proches tant géographiquement que chronologiquement.

### Chez les Abrincates

Dès l'abord, la présence des trois globules sur la joue de la face au droit de notre spécimen évoque ostensiblement le monnayage attribué aux Abrincates (fig. 9), constitué d'espèces en argent allié<sup>7</sup>. Toutefois, ces motifs chez les Abrincates, groupés eux aussi par trois, sont en fait des annelets centrés chacun d'un point.

De plus, sur certains statères de cette série, on retrouve également, devant la face au droit, le motif en rinceau terminé par une volute inférieure d'une facture très proche de celui qui figure sur notre statère vénète (fig. 9, b).

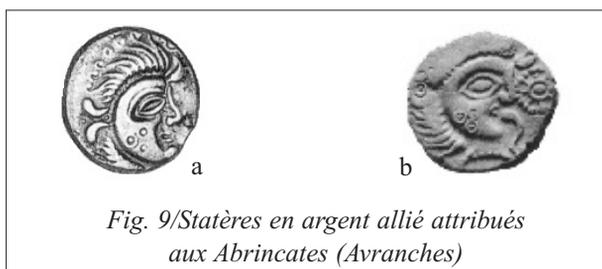


Fig. 9/Statères en argent allié attribués aux Abrincates (Avranches)

En observant la présence d'une roue à 8 rais devant la partie supérieure de la face, identique à celle du revers du statère vénète, on ne peut là encore que constater la reprise de motifs connus chez d'autres peuples armoricains (la roue figure systématiquement au revers des espèces riedones, à l'exception de la classe IX).

### Chez les Aulerques Diablintes

Comment ne pas remarquer le style si surprenant de l'un des statères figurant dans les planches du catalogue de la vente Trampitsch<sup>8</sup> voici quelques années ?

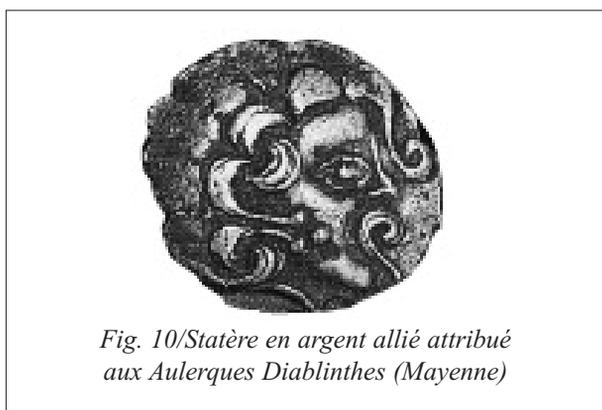


Fig. 10/Statère en argent allié attribué aux Aulerques Diablinthes (Mayenne)

Attribué aux Diablintes, le droit présente une face humaine dont les lèvres sont absentes et devant laquelle figure un rinceau en volute se refermant dans la bouche (fig. 10). Ce qui frappe également dans le traitement de la face, c'est la présence très marquée, sur la joue, des trois globules qui terminent les deux mèches inférieures de la coiffure. Là encore, des motifs "remarquables" relient notre monnaie vénète à des espèces armoricaines de frappes terminales.

De poids faible et d'alliage apparemment pauvre, cet (unique ?) exemplaire diablinte rejoint un petit ensemble

de séries en billon, chronologiquement tardives, dont les récentes découvertes en Mayenne<sup>9</sup> offrent des exemplaires à l'iconographie originale : série de Juvigné, série au cavalier à droite, série à la petite tête dans la bouche.

### Chez les Coriosolites

La monnaie suivante, que l'on peut qualifier de "fantastique" – au vrai sens du terme – (fig. 11) a fait l'objet d'une étude par P.-M. Duval : "*La désarticulation du sujet*"<sup>10</sup>.

Il s'agit d'un statère en argent allié émis par les Coriosolites et appartenant à la classe IV dont il représente une rare variété<sup>11</sup>.



Fig. 11/Statère en argent allié des Coriosolites

Le droit porte un visage désarticulé dont le profil à droite est cerné des motifs pré-faciaux, spirales simples et doubles qui soulignent le contour du front, du nez, du menton et de la joue<sup>12</sup>, l'ensemble représentant une "*composition foisonnante et informe*"<sup>13</sup>.

Si l'on y ajoute la présence des trois globules devant la pointe du menton, on ne peut que constater, une fois de plus, une grande similitude dans le traitement décoratif et stylistique de ce passionnant et admirable monnayage que constituent les émissions monétaires tardives armoricaines, fréquemment desservi, il est vrai, par des alliages assez pauvres.

### Conclusion

Notre monnaie, malgré son originalité, présente un style finalement très classique – c'est-à-dire, dans son contexte, "*conforme à sa propre tradition*" – et typiquement armoricain, mêlant dans sa composition des motifs reconnaissables aisément dans les autres monnayages voisins à la fin de l'indépendance, qu'il s'agisse des Osismiens, des Riedons, des Abrincates, des Diablintes ou même des Coriosolites.

Cette particularité se retrouve pratiquement dans chacun de ces monnayages tardifs ayant emprunté également aux Vénètes, le tout constituant une sorte de "melting-pot" des styles et de leurs influences respectives, atteignant parfois une sorte de paroxysme comme dans le cas du statère coriosolite, sans qu'aucun désordre ne vienne pour autant altérer l'image globale.

Notre statère vénète participe à ce mouvement stylistique particulier de la fin de l'indépendance, véritable signal visuel significatif de l'appartenance culturelle à l'ensemble des peuples armoricains. ■

Septembre 1995

## Notes bibliographiques

1. Colbert de Beaulieu, "*Les monnaies gauloises des Parisii*", 1970, pages 110, 111 et figure 54.
2. Colbert de Beaulieu, "*Une énigme de la numismatique armoricaine: les monnaies celtiques des Vénètes - I - Le billon*" (extrait des "*Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*", tome XXXIII - 1953), page 28.
3. "*Quand Vannes s'appelait Darioritum*", catalogue de l'exposition, juin 1992/décembre 1993 Vannes, page 11, n° 3.
4. Ce statère unique, trouvé à Bonneval - Eure-et-Loir, autrefois conservé au musée de Châteaudun, a disparu pendant la dernière guerre; il n'en reste qu'une galvanoplastie.
5. Le statère BN 6755 est de provenance inconnue. Se basant sur l'existence de deux exemplaires du même type (?) découverts près de Lannion en Côtes-d'Armor (Brélévenez en 1844 et Ploulec'h, sur le site du Yaudet, en 1864), Philippe de Jersey dans "*Coinage in Iron Age Armorica*", 1994, attribue ce type aux Osismii, tandis que la Bibliothèque Nationale le classait aux Andécaves de l'Anjou.
6. Il existe deux types de statères "à la tente":
  - l'un en or allié assez riche, à l'androcéphale tourné à gauche; c'est le LT 6504 dont le droit est semblable aux statères classés "au personnage ailé" sous le cheval;
  - l'autre en alliage plus pauvre, à l'androcéphale tourné à droite; c'est de ce 2<sup>e</sup> type qu'il s'agit ici. À part le motif commun de la tente au revers, on ne peut confondre ces deux types d'un style et d'une époque totalement différents.
7. L'attribution de ce monnayage aux Abrincates ne fait pas l'unanimité: dénommé XN (c'est-à-dire non attribué dans le nord-est de l'Armorique) par Colbert de Beaulieu, souvent présent dans les divers trésors découverts sur l'île de Jersey, sa carte de répartition des trouvailles sur le continent ne démontre pas une appartenance formelle aux Abrincates. Actuellement, certains chercheurs pencheraient plutôt pour une attribution aux Unelles du Cotentin.
8. Collection Armand Trampitsch, vente à Monaco en novembre 1986, n° 342: *statère en argent bas titre, 4,30 g.*
9. G. Aubin et C. Lambert, "*Nouvelles séries armoricaines en billon*" dans le bulletin de la Société Française de Numismatique, octobre 1993, pages 646 à 649.
10. Paul-Marie Duval, "*Monnaies gauloises et mythes celtiques*", 1987, pages 91 à 96, figures 15.
11. La classe IV coriosolite se compose de nombreuses variétés différenciées par le style du visage au droit: profil au nez en forme de crosse (rappelant la classe Va), profil au nez simple pointu, profil au nez en chiffre 3 inversé allongé, profil au nez androcéphale, puis, enfin, profil désarticulé ici présenté.  
  
Nombre de ces variétés sont parfaitement illustrées dans l'ouvrage de N.-V.-L. Rybot, "*Armorican art*", Jersey - 1952, planches VII et VIII.
12. On ne peut s'empêcher de comparer avec le statère diablinte décrit plus haut: la forme du nez, la spirale ou volute sous la base du nez, la joue étranglée et séparée du menton par le motif en spirale ou par les trois globules.
13. Selon l'expression employée par P.-M. Duval.





cenaires dont une grande partie provenait de la Bretagne. Si les troupes régulières des vicomtes étaient composées de bandes bretonnes, celles des évêques l'étaient aussi, et souvent celles de leurs opposants ! Débauchées, elles venaient grossir les compagnies qui occupaient de force des châteaux et mettaient la région en coupe réglée. Ces désordres civils durèrent au-delà de l'an 1450. De 1274 à 1468, il y a 184 ans, cinq générations de l'époque, les Bretons furent par dizaine de milliers fortement présents en Limousin, pays peu peuplé. La petite cour du vicomte breton, mais aussi les familles des troupes s'installèrent à demeure. Peut-on raisonnablement penser qu'ils ne marquèrent pas ce territoire d'une empreinte, qui si elle est de nos jours peu décelable, n'en doit pas être du moins indélébile, comme la présence pied-noir en Algérie ?

De même que les rapports économiques qui existaient déjà se virent considérablement renforcés pendant la période bretonne et leurs courants pour longtemps confirmés au début du XVI<sup>e</sup> siècle, de même les rapports culturels établis depuis longtemps par l'introduction du roman breton et son adaptation par les troubadours se virent réactivés par le mélange des deux noblesses et de leur entourage. Des fonctionnaires bretons furent nommés en Limousin, mais des Limougeaux exercèrent en Bretagne. La mode des tombeaux émaillés apportée en Bretagne par la famille ducale provoqua un nouveau choc culturel et des mouvements familiaux.

C'est le mariage d'Arthur, héritier du duc de Bretagne, avec Marie de Limoges qui joignit pour un temps l'histoire des deux peuples, que tout a priori paraissait séparer. Cependant il y avait en Limousin un

vieux fond celtique, et peu de différence en ce qui concerne le mode de vie et les réponses à l'environnement, dans une civilisation rurale alors très univoque. L'église catholique avait unifié les cultures et les élites étaient déjà cosmopolites. Seule la langue faisait différence, mais les mœurs étaient proches. La petite cour d'Arthur s'installa d'abord pour quinze ans à Limoges où le prétendant hérita, de suite, des problèmes de ses prédécesseurs.

L'histoire des Bretons en Limousin se divise en deux parties, avant et après le traité de Guérande et la fin de la guerre de succession de Bretagne. Bien des ducs, il fut comme la Bretagne disputé entre Montfort et Penthièvre, et finalement concédé à ceux-ci. Pendant toute la période bretonne, il fut battu monnaie par les différents vicomtes et vicomtesses déterminant une belle (mais très rare) série monétaire depuis Arthur jusqu'à Guillaume de Penthièvre en 1403, soient 127 ans d'émissions. Limoges disposait d'un atelier ancien installé à la Vieille-Monnaie. La petite carte que nous donnons ci-joint donne une idée de la complexité des rapports féodaux. À Limoges, la basse ville était dans les mains de l'évêque ; les hauteurs, nommées le "château" et possédant leur propre enceinte, abritaient les vassaux du vicomte. Ce quartier subissait l'enclave d'une vieille enceinte du X<sup>e</sup> siècle renfermant le quartier de l'abbaye totalement autonome. Quand le seigneur de la basse-ville était français, le vicomte pro-anglais et l'abbé hésitant, il en résultait des situations parfois tragiques. Toute l'histoire de la présence armoricaine fut faite de ces complexes ambiguïtés qu'il serait impossible de développer ici. ■



# Le travail des graveurs en Bretagne au Moyen Âge

YVES COATIVY

**L**A FABRICATION D'UNE MONNAIE n'a quasiment pas évolué entre l'Antiquité et le fin du Moyen Âge. Le monnayeur dispose un flanc lisse entre deux coins. Il donne un grand coup de marteau et la pièce commence sa carrière. Elle porte à l'avers et au revers légendes et motifs. Le graveur de coins a une place de choix dans cette genèse. C'est lui qui sculpte en creux le "fer" et c'est avant tout le résultat de son art que l'on admire. Certains sont restés célèbres comme les Syracusiens Evainète et Kimôn. Dans le Bas Moyen Âge breton, nous possédons trois noms... On ne peut leur attribuer aucune monnaie avec certitude. On ne sait que très peu de choses sur leur œuvre. Comme l'écrit Michel Dhénin, nous n'avons quasiment aucun document qui traite de ce travail au Moyen Âge<sup>1</sup>, la Bretagne ne faisant pas exception à la règle. Il ne nous reste en effet aucun traité technique, pas d'outil de gravure et seulement quelques coins. Il faut donc se rabattre sur l'étude des monnaies et les archives pour glaner quelques indications.

## Qui est graveur ?

Il semble que dans la plupart des cas, des orfèvres aient servi comme graveurs. Ils ont l'habitude du travail du métal et savent le ciseler. En 1908, Ali Dinar, sultan du Darfour, crée un atelier monétaire. Un orfèvre de la ville se révèle compétent alors que ses collègues sont inaptes. Il fabrique deux coins, l'armurier trois mais de très mauvaise qualité. L'usure est telle qu'il faut regraver les coins à plusieurs reprises<sup>2</sup>. Cet exemple nous apprend plusieurs choses : tous les orfèvres ne sont pas capables de fabriquer des coins. Par contre, un armurier le peut mais la réussite esthétique laisse à désirer. De plus, le travail de notre homme ne s'arrête pas là.

1. M. Dhénin, "Quelques remarques sur le travail des graveurs de coins", *Rythmes de la production monétaire de l'Antiquité à nos jours*, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 454. Je tiens tout spécialement à remercier ici M. Dhénin du Cabinet des Médailles et Melle Le Roy du Musée Dobrée pour la gentillesse avec laquelle ils ont bien voulu compléter ma documentation.

2. P. Grierson, *Monnaies et monnayage. Introduction à la numismatique*, Paris, 1976, p. 130.

3. R. Le Bourhis, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1489-1490*, M.M., Brest, 1992, acte 706.

4. F. Dumas, "Monnayage et monnayeurs", *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*, t. I, Paris, 1986, p. 489.

5. P. Manceron, "L'atelier monétaire de Nantes (Notes contributives à son histoire)", *B.S.A.N.*, 1952, p. 26.

À noter qu'une recherche dans *Les orfèvres de Nantes*, (Cahier de l'Inventaire), Nantes, 1989, n'a rien donné.

Il faut reprendre les coins usagés. Dans un atelier à forte production, la présence permanente du graveur est nécessaire. Trois noms seulement apparaissent pour la Bretagne médiévale. Gilles Brouxel est institué tailleur des monnaies de Rennes le 5 avril 1490<sup>3</sup>. En 1495-96, Jacques de Sauveterre est graveur à Nantes. Il grave aussi des sceaux pour la Chambre des Comptes et la prévôté de la ville<sup>4</sup>. Quant à Jean Gicquel, il travaille à Nantes en 1524<sup>5</sup>. C'est bien maigre. De plus, les dates sont tardives. Par recoupement et étude des liaisons de coins, M. Dhénin a pu restituer la situation de Rennes, Nantes et Vannes vers 1420. Lors de la frappe du florin, Nantes emploie deux graveurs, Vannes un et Rennes aucun. Ce dernier atelier est probablement approvisionné par Nantes<sup>6</sup>. Ce dernier indice, un gros au lion de Jean IV pour 1364-1399<sup>7</sup> porte comme marque d'atelier un V surchargé d'un N. Cela laisse à penser que le coin, façonné à Vannes, a été retouché pour l'atelier de Nantes, peut-être en "panne" de coin à ce moment-là et dans l'impossibilité d'en fabriquer par absence de graveur. Ce phénomène de correction d'un coin au bénéfice d'un autre atelier est connu par ailleurs. Il s'agit d'une des dix causes de regravure que signale M. Dhénin<sup>8</sup>. Au total, nous avons bien peu d'éléments pour dresser un tableau de la situation au Bas-Moyen Âge. Heureusement, les choses s'éclaircissent un peu quand on aborde le statut de ces hommes et leur méthode de travail.

## Statut

Le tailleur de fer est un des officiers de l'atelier monétaire. Il doit garder le secret sur les instructions qu'il reçoit de l'autorité émettrice<sup>9</sup>. Il doit bien sûr savoir lire et écrire, ce qui ne semble pas être le cas des faux-monnayeurs dont les légendes sont souvent fautives<sup>10</sup>.

6. M. Dhénin, "Florin et double-florin de Bretagne", *R.N.*, 1973, p. 210-214.

7. A. Bigot, *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, n° 777.

8. M. Dhénin, "La regravure des coins monétaires", *Actes du 9<sup>e</sup> congrès international de numismatique (Berne, 1979)*, Louvain-la-Neuve, 1982, p. 1043.

9. E. Fournial, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, 1970, p. 14.

10. Dans un cas, un graveur se contente d'une pseudo-légende. Il s'agit de l'imitation par Jean IV d'un gros blanc à la couronne (1360-1364). L'imitation est très fidèle, exceptée la légende extérieure qui est une "simili-légende". F. Dumas : "Monnaies féodales et étrangères récemment acquises par le Cabinet des Médailles", *R.N.*, 1963, p. 101.

Il est de plus dédommagé pour ses fournitures, spécialement le fer des coins, en cette époque de prix élevés du métal. Une fois le coin usé ou oblitéré, il est refondu pour resservir<sup>11</sup>. Enfin, sa fonction lui donne le droit de frapper trois monnaies pour tester la qualité de son travail<sup>12</sup>. Comme tous les autres employés de la monnaie, il bénéficie des privilèges divers octroyés par les ducs, spécialement des exemptions fiscales. C'est d'ailleurs du Conseil ducal qu'il reçoit ses directives.

### Le choix des types

Le travail du graveur est soumis aux décisions ducales. Le choix des types a lieu au Conseil, de même que le cours des monnaies relève directement du pouvoir princier. En 1467, le conseil décide la frappe des **flourins, portans en caractère notre propre nom et devis**<sup>14</sup>. En juillet 1491, la duchesse Anne ordonne de monnayer des targes et le mandement précise le différent d'émission : un gros point sous la petite croix du caractère en louche<sup>15</sup>. On note ce jour-là au Conseil la présence de Jehan Hagomar, ancien maître particulier de Rennes et futur général maître des monnaies de Bretagne<sup>16</sup> ainsi que le trésorier général. Le pouvoir de chacun n'est pas précisé mais on peut imaginer que le trésorier a évoqué les aspects économiques et Jehan Hagomar les problèmes techniques. Les ateliers doivent faire face en cette période de crise à des demandes répétées de frappe. Il faut gérer cela au mieux. Il semble que le pouvoir, conseillé par des spécialistes, établisse le type, les différents et les alliages. Le graveur travaille d'après ces indications, n'ayant finalement que peu de liberté. Pour ce qui est des légendes, il doit reprendre celles déjà en vigueur, au demeurant assez peu originales : *Jean ou François, duc de Bretagne, par la grâce de Dieu* (sur les monnaies d'or) puis la lettre d'atelier et au revers : que soit béni le nom de Dieu, pour les monnaies en argent, et : *Dieu, dans mon malheur, écoute-moi*, pour l'or. Les ressemblances très fortes entre les types sigillographiques et numismatiques (duc à cheval en arme, targe, cadrière...) ne font que rappeler la volonté ducale en matière de représentation et de propagande. Rien n'est laissé au hasard, à tel point que certains auteurs de l'époque attri-

buent des pseudo-monnaies à tel ou tel duc, en reprenant tous ces schémas du xv<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

### Les techniques de travail

Les techniques de travail sont mal connues et bien souvent, seul l'examen attentif des monnaies peut nous livrer des informations. Les pièces nous renseignent sur les outils employés pour la réalisation des coins, ainsi que sur les types et la façon de les traiter (proportions, vigueur, équilibre...). Enfin, si nous ne possédons que peu d'informations sur le mode de décision, il nous reste quelques essais et piéforts dont on peut tirer quelques indications.

#### • La fabrication du coin<sup>18</sup>

Les techniques de travail employées par les tailleurs de fers ne sont connues que par l'analyse des monnaies. Même si quelques coins du Moyen Âge nous sont parvenus, c'est loin d'être suffisant. Il faut donc passer les monnaies au crible. L'étude des défauts et des retouches est spécialement instructive. Il y a deux grandes techniques employées au Moyen Âge pour fabriquer un coin<sup>19</sup>. La première consiste à graver le coin en creux à l'aide d'un burin. La deuxième nécessite l'usage de poinçons. On emboutit le métal à l'aide d'un nombre souvent limité de poinçons ayant la forme d'une lettre, d'une partie de lettre ou d'un symbole, l'hermine par exemple. La première technique requiert une grande habileté, la deuxième permet d'élaborer des coins plus simples mais plus résistants à cause de la compression du métal. Bien souvent, il semble que les deux méthodes de travail aient été employées en même temps. Une fois devant la surface du coin, le graveur doit déterminer les proportions de l'œuvre, le rapport entre le type et la légende et la disposition de l'ensemble. Il apparaît à l'étude que les proportions sont grossièrement les mêmes d'une monnaie à l'autre et d'une région à l'autre, au moins à partir de la création du gros. Il y a semble-t-il une "école" occidentale, à laquelle appartiennent les tailleurs bretons.

Un calcul effectué sur des monnaies bretonnes du Bas-Moyen Âge, d'or et d'argent, fait apparaître un rapport de 1 à 2,5 jusqu'à 1 à 4 entre la légende et le motif

11. Henri Rolland, *Monnaies des comtes de Provence, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1965, p. 35.

12. F. Dumas : "Monnayage...", p. 488.

13. E. Fournial, *Histoire...*, p. 14.

14. J.-Y. Jolec, *Étude et transcription du registre B 5 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1467*, M.M., Brest, 1990, acte 322 du 21 avril 1467. Il faut noter la présence du mot devis qui signifie au Moyen Âge blason ou signes figurés accompagnés de mots, et pas uniquement devise ou cri de guerre.

15. M. Cochard, *Transcription et étude du registre B 13 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1491-1492*, M.M., Brest, 1992, acte 573 du 29 juillet 1491. Nombreux actes du même type : en 1472, cité par M. Dhénin : "La monnaie : art, artisanat, industrie?", *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, 1983, p. 86 ; 1487 : gros à l'œillet, Bigot, p. 396 ; 1491 : targe le 10 septembre, florins le 29 juillet M. Cochard, *Transcription...*, actes nos 576 et 574 ; 1513 : acte de Louis XII détaillant le type et le détail des légendes, Bigot, p. 406.

16. J. Kerhervé, *L'État breton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les ducs, l'argent, les hommes*, Paris, 1987, p. 198 et Arthur de La Gibonnais,

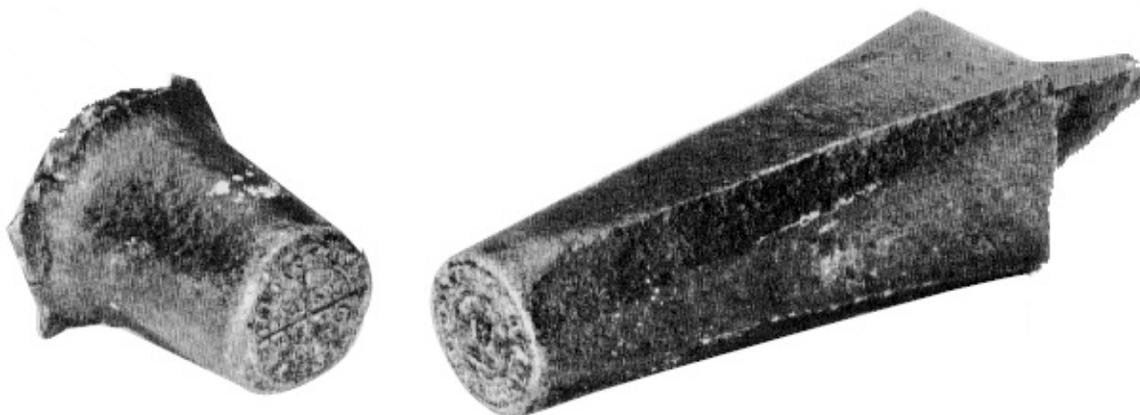
*Recueil des édits... de la Chambre des Comptes de Bretagne*, Nantes, 1721, p. 279.

17. Y. Coativy : "Les pseudo-blancs d'Alain III et d'Eudon", *Armor Numis*, n° 105, mai 1994, p. 9.

18. Sur les généralités de la fabrication des coins, voir P. Grierson, *Monnaies et monnayages...*, p. 130-139 et M. Dhénin : "Quelques remarques sur le travail des graveurs de coins", *Rythmes de la production monétaire de l'Antiquité à nos jours*, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 453-457 et pl. VIII et IX.

19. Nous mettons de côté le moulage : cette technique semble absente en Bretagne au Moyen Âge, rare ailleurs. Par contre, elle était employée par les faux-monnayeurs comme l'atteste la découverte d'une ardoise de faux-monnayeur à Plouhinec en 1978. Elle porte le moule d'un blanc au K de Charles V, ainsi qu'un revers de blanc pour Jean IV de type inconnu. Voir J. Duplessy : "Le faux monnayage au Moyen Âge", *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, p. 89-90.

20. Blanc et gros de Jean V (1399-1442), blanc à l'écu et cavalier d'or de François II (1458-1488), blanc à l'écu et double à l'hermine passant d'Anne de Bretagne (1488-1491).



*Paire de coins pour un groat d'Edouard III  
1327-1347*

central. Le rapport le plus faible caractérise les monnaies d'argent, le plus fort les monnaies d'or. Il fallait plus de champ pour réussir à faire entrer cavalier et monture!<sup>20</sup> Une fois la mise en page prédéterminée, le graveur la matérialise d'un coup de compas. Nombreuses sont les monnaies ayant gardé le cercle délié du coup de compas et même le point de rotation. Certains types monétaires, où le cercle délié apparaît systématiquement laissent penser qu'il s'agit d'un des éléments du décor, peut-être même d'un différent monétaire. C'est très net sur un certain nombre de revers de targe comme celles représentées par Bigot, planche XXXI, nos 2 et 3 pour François I<sup>er</sup> (1442-1450) et planche XXXIV, nos 2 et 3 pour François II. Cette remarque est aussi valable pour l'avvers des cavaliers d'or de François II. Il faudrait donc ajouter aux trois catégories de tracés étudiées par M. Dhénin (tracés relatifs à l'architecture générale de la monnaie, à la construction du type et à la mise en place de la légende) une quatrième, le différent monétaire, voire une cinquième, l'élément décoratif<sup>21</sup>. Une fois les coups de compas donnés, le graveur masquait les cercles sous un grènetis. On constate la parfaite cohérence du rayon des grènetis par rapport au point central quand celui-ci subsiste, que ce soit celui de l'extérieur ou celui séparant la légende du décor.

Ensuite, il fallait composer la légende et le motif. Pour cela, il semble que les graveurs aient utilisé les deux techniques précédemment évoquées. Sur un gros d'Anne de Bretagne (1488-1491) conservé au Musée Dobrée de Nantes<sup>22</sup> les hermines de l'écu sont toutes tréflées, ce qui n'est pas le cas de la monnaie. On peut en conclure que le graveur a utilisé un poinçon pour les "emboutir" et que l'opération n'a pas réussi du premier coup. Il a fallu recommencer, ce qui a provoqué le tréflage. Le cas est relativement fréquent. Un examen de notre collection nous a montré d'autres cas d'hermines tréflées, en particulier sur un blanc à la targe de Jean V, indéterminé. Mis à part ce cas précis, l'homogénéité des hermines sur la

plupart des monnaies bretonnes tend à confirmer l'usage de poinçons. Des hermines gravées au burin varieraient bien plus en taille, en forme, surtout quand il y en a plus de six sur la même monnaie. Pour ce qui est des lettres, le problème n'est pas résolu. L'examen de certaines monnaies laisse penser que la légende a été réalisée à l'aide de poinçon (homogénéité des formes, des tailles,...), d'autres par contre offrent de grandes variétés pour une même lettre dans une seule légende. Rien ne permet de trancher dans un sens ou dans l'autre et l'usage combiné du poinçon et du burin est tout à fait possible. Certains éléments simples de la légende peuvent avoir été poinçonnés comme les annelets, les étoiles... Sur le cavalier d'or de François II du Musée Dobrée de Nantes, le poinçon de l'étoile de légende du revers a laissé une empreinte circulaire très nette<sup>23</sup>. L'usage du burin est par contre patent pour les types très élaborés des cavaliers d'or, florins, écus ou cadières du xv<sup>e</sup> siècle. Il fallait alors graver en creux l'empreinte à reproduire. Si l'usage du poinçon, en comprimant le métal du coin rend celui-ci plus résistant, cet aspect technique perd de son importance pour la frappe de l'or, métal plus mou. C'est probablement un des facteurs d'explication de la qualité plus grande des monnaies d'or, en plus des éléments traditionnels comme la propagande.

Nous n'avons aucun élément permettant d'estimer la durée de fabrication d'un coin. Il faut procéder par comparaison avec les chiffres fournis par d'autres ateliers et par déduction. En 1565, il faut 14 jours pour la gravure d'un coin au burin, mais seulement une journée pour la gravure au poinçon<sup>24</sup>. Cela corrobore la plus simple logique : il fallait certainement bien plus de temps et de talent pour réaliser un coin d'avvers au cavalier ou une cadière que pour un gros à l'écu.

Nous sommes très mal renseignés sur la durée de vie des coins monétaires. Les auteurs ayant étudié la question donnent des chiffres entre 5 000 et 35 000 pièces par paire de coins<sup>25</sup>. Pour la Bretagne, seule l'étude fouillée

21. M. Dhénin : "Quelques remarques...", p. 455.

22. Reproduit dans le catalogue de l'exposition de Nantes-Daoulas, *La Bretagne au temps des ducs*, Daoulas, 1991, p. 170, n° 209-1.

23. Reproduit dans le catalogue *La Bretagne au temps des ducs*, p. 57, n° 50-13.

24. S. Sochodolski : "The organisation of minting in 11th and 12th century Poland", *Wiadmosci Numismatyczne*, 17, 1973, p. 78, cité par F. Dumas : "Monnayage et monnayeurs", *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*, p. 485, note 8.

25. P. Grierson, *Monnaies et monnayage...*, p. 144 et F. Dumas : "Monnayages et monnayeurs", p. 488.

de M. Dhénin donne un ensemble de liaisons de coins pour le florin de Jean V. Si le travail est réalisable pour une telle monnaie, dont on connaît peu d'exemplaires, dans l'ensemble bien répertoriés, elle devient difficile en dehors de l'étude des trésors. Nous nous contenterons ici de reprendre les conclusions de M. Dhénin sur le florin, en guise d'exemple. Pour Nantes, il a retrouvé 9 coins de droit et 11 coins de revers, **il s'agit d'un ensemble de coins gravé et mis en service à peu près en même temps et utilisé sans appariement préconçu**<sup>26</sup>. Les coins pouvaient souffrir de la frappe. Je possède un blanc aux 4 mouchetures dans un polylobe pour Nantes dont le coin est fendu en fin de légende d'avers, au niveau de la lettre d'atelier. On sait que les coins étaient souvent utilisés le plus longtemps possible.

Il arrivait parfois que le graveur ait à corriger son coin. Deux explications au moins apparaissent: la correction d'une faute d'orthographe en légende<sup>27</sup> sur un demi-blanc de Jean V pour Nantes, et la modification d'une lettre d'atelier sur un gros au lion de Jean IV (1345-1399), N de fin de légende surfrappé d'un V<sup>28</sup>. Une fois le coin terminé, il était remis au garde de l'atelier qui en surveillait l'utilisation. En fin de vie, le coin était détruit pour éviter toutes contrefaçons. Cependant, un texte de 1491 concernant le florin "au treff" d'Anne de Bretagne signale le réemploi de coins du règne précédent. Il faut tenir compte du contexte de crise (la ville de Rennes est alors assiégée par les troupes françaises) qui oblige le pouvoir ducal à monnayer "en catastrophe", en prenant soin de faire ajouter un différent, un point sous le "treff", nous donnant d'ailleurs ainsi une idée du type monétaire. Ce mandement nous apprend que des coins pouvaient être conservés. Le fait qu'il s'agisse d'une monnaie d'or, probablement d'un type élaboré (un pavillon?) et d'une faible utilisation initiale peut expliquer que les coins n'aient pas été détruits<sup>29</sup>.

#### • Les styles

Il est difficile de travailler sur le style des monnaies bretonnes car on se heurte à deux difficultés. Au XIV<sup>e</sup> siècle, Charles de Blois (1341-1364) et Jean IV ont la fâcheuse habitude de copier les monnaies du roi ou d'autres princes, flamands par exemple. Il n'est alors pas question de se livrer à une quelconque analyse: cela reviendrait à étudier le monnayage royal, flamand... Au XV<sup>e</sup> siècle, les choses changent: quelques types locaux s'imposent durablement mais la variété n'est pas extraordinaire: cavalier des monnaies d'or, targe et écu des monnaies d'argent et hermine passant des deniers de billon. Il faut reporter son attention sur les deux modèles qui évoluent de façon sensible dans le temps: le cavalier et la targe.

26. M. Dhénin: "Florin...", p. 210 et 215 pour un onzième coin de revers.

27. Bigot n° 911 et PA 1018. Un H parasite de IOHANNES est surchargé d'un A sur un demi-blanc.

28. Bigot n° 777. Voir la classification des cas de regravure des coins élaborés par M. Dhénin: "La regravure..." qui trouve 10 causes possibles.

29. Sur le florin au treff, Y. Coativy: "Florin et demi-florin de François II et Anne de Bretagne", *Annales de la Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire*, année 1994, p. 43-46.

30. Voir les sceaux reproduits dans M. Jones: "The seals of John IV, duke of Brittany 1364-1399", *The Antiquaries Journal*, 1975 (2), pl.

La targe échancrée évolue de la fin du XIV<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Rappelons qu'il s'agit d'un bouclier aménagé de façon à ce que le cavalier puisse y coincer sa lance. C'est un type monétaire propre à la Bretagne et que l'on ne retrouve pas ailleurs. Il semble que le type monétaire ait précédé le type sigillographique qui n'apparaît que sous Jean V<sup>30</sup>. Les premières représentations sont variées: la targe est vaguement arrondie sur le haut et ovale. Sous le règne de Jean V, sa forme change: l'allure est globalement rectangulaire, les coins sont arrondis et l'échancre se situe à dextre ou à sénestre, sa partie inférieure étant saillante. Sous François I<sup>er</sup> et François II, elle a plus la forme d'un heaume que d'un bouclier. L'échancre se marque en creux à dextre sans modifier la forme rectangulaire de l'ensemble. Les graveurs d'Anne de Bretagne reviennent au style Jean V. Il y a bien une évolution dans le traitement de la targe, relevant plus de la liberté du graveur qui doit remplir le champ de la monnaie plutôt que d'une quelconque intervention officielle.

L'exemple de la targe n'a pas grand-chose à voir avec le cavalier des florins et des écus de Jean V à François II. L'évolution au cours du temps est très marquée et la qualité du travail s'améliore. Sous Jean V, les proportions homme-cheval sont très mal rendues. Les jambes du duc sont aussi longues voire plus longues que les pattes du cheval, la poitrine du cavalier est disproportionnée par rapport au reste du corps et les plaques de l'armure ne sont que très vaguement évoquées<sup>31</sup>.

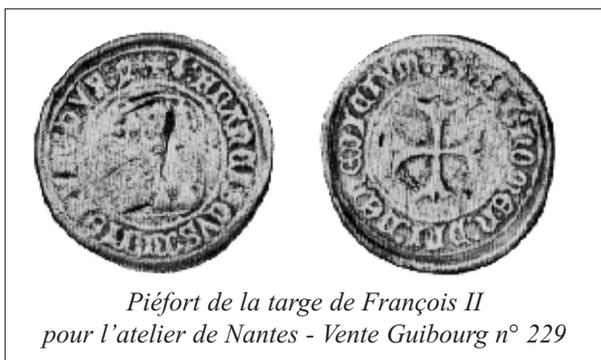


Série des cavaliers  
de Jean V, François I<sup>er</sup> et François II

LXXIII à LXXX, Dom Morice, *Preuves*, t. II, pl. XII, n° CCIII et Y. Coativy, *Monnaies royales, monnaies princières en France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, M. M., Brest, 1987, p. 93 et 96.

31. Le graveur monétaire fait preuve d'archaïsme par rapport à ses collègues graveurs de sceaux. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de souci d'exactitude dans les proportions hommes/montures des sceaux équestres. L'artiste attache plus d'importance au cavalier qu'à sa monture. Le réalisme apparaît à la fin du siècle. E. Lefort des Ylouses: "Le sceau et le pouvoir. L'évolution des sceaux du duc de Bretagne du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle", *M.S.H.A.B.*, 1991, p. 132.

Sous François I<sup>er</sup>, l'amélioration est sensible. Le rapport homme-cheval est bien meilleur. L'armure est détaillée, le duc planté sur sa selle, maîtrisant un cheval presque emballé. Le mouvement de la charge est très net, contrairement au règne précédent où l'animal semblait plus sauter un obstacle. Sous François II, proportions et détails sont rendus au mieux. Le cheval galope vers l'ennemi, portant un duc prêt au combat. Les plates de l'armure sont bien visibles, sans caricature et l'on peut même distinguer le tissu de la housse soulevé par le vent. Le souci de la qualité apparaît dans la main tenant l'épée: on aperçoit nettement les doigts repliés sur la garde, le pouce près du quillon, et les gouttières de la lame. Ce thème du cavalier en arme est privilégié par les ducs de Bretagne et tous les grands nobles de l'époque. On le retrouve sur les sceaux, en particulier sur le magnifique deuxième sceau équestre de Jean V<sup>32</sup>.



*Piéfort de la targe de François II pour l'atelier de Nantes - Vente Guibourg n° 229*

#### • Piéforts et essais

La consultation des travaux des érudits du siècle passé et de quelques autres ouvrages nous a permis de dresser un corpus, probablement incomplet, de onze piéforts et de deux essais de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. Il s'agit d'un chiffre assez élevé. M. Merson qui a travaillé la question répertorie une trentaine de piéforts féodaux aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dont un seulement pour la Provence et deux pour la Bourgogne<sup>33</sup>. Les piéforts sont d'un poids nettement supérieur aux monnaies, jusqu'à dix fois plus lourd<sup>34</sup> et de qualité en général meilleure. Le métal employé est dans l'ensemble celui de la monnaie y compris l'or<sup>35</sup>, malgré une exception. Il s'agit du piéfort d'un gros blanc de Charles de Blois (1341-1364) en billon doré<sup>36</sup>. Les essais sont rares: l'essai d'un denier anonyme à la croix ancrée et l'essai du douzain de Bretagne au porc-épic de Louis XII<sup>37</sup>. L'essai du denier à la croix ancrée est une fois et demi plus lourd que la pièce, et de bien meilleure qualité. Enfin, la répartition par règne laisse apparaître la place prépondérante de Charles de Blois, qui en groupe

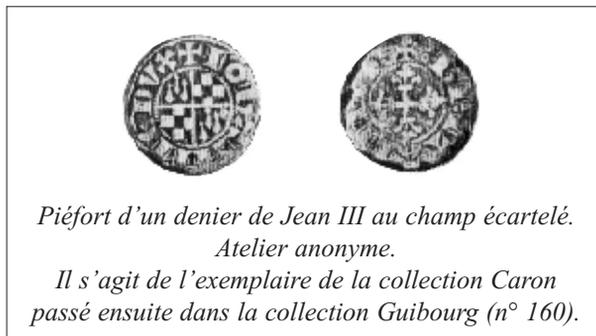
32. R. Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1442*, Nantes, 1889-1895, planche I, n° 2. Ce thème apparaît aussi dans la numismatique et la sigillographie bourguignonne: *ridder de Philippe le Bon et sceau du Téméraire par exemple*. F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, Bologne, 1975, pl. 133, n° 7 et M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, Paris, 1849, t. VI, p. 64.

33. R.A. Merson: "Le piéfort au Moyen Âge. Nouveaux piéforts de deniers tournois de Saint-Louis et d'Eude IV de Bourgogne", *B.S.F.N.*, 1992, n° 7, p. 394. On connaît beaucoup plus de piéforts royaux. La vente du Crédit de la Bourse de 1993 en comptait bon nombre d'exemplaires.

34. Bigot n° 409: piéfort d'un gros blanc de Charles de Blois en billon doré.

plus de la moitié. On ne peut que constater le phénomène. Rien n'explique clairement cette situation. Peut-être était-il tout simplement plus attentif que son compétiteur aux types numismatiques. La prudence s'impose car nous ne savons pas si les monnayeurs montfortistes en ont émis ni ce qu'ils ont pu devenir.

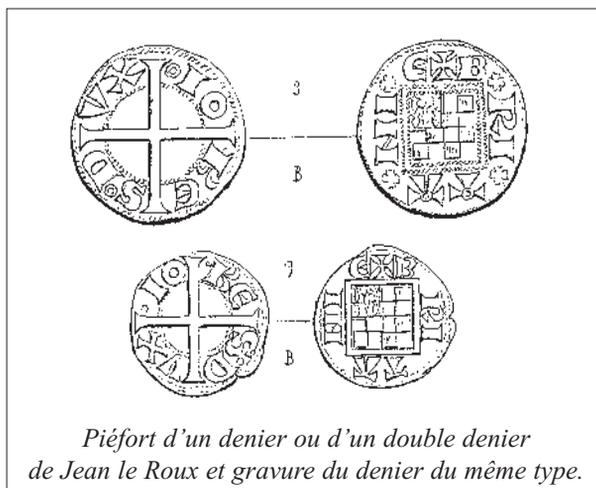
La finalité de ces piéforts et essais n'est pas clairement établie pour le Moyen Âge. Trois hypothèses se dégagent tout de même. Il peut s'agir de modèles établis par le graveur de l'atelier le plus important et destinés aux autres ateliers. On sait que dans le royaume, l'atelier de Paris expédiait des "patrons" sur papier ou en plomb, voire tout simplement une pièce aux autres Monnaies.



*Piéfort d'un denier de Jean III au champ écartelé. Atelier anonyme.*

*Il s'agit de l'exemplaire de la collection Caron passé ensuite dans la collection Guibourg (n° 160).*

Les graveurs locaux s'en inspiraient pour le façonnage de leurs coins<sup>38</sup>. Une deuxième explication est tout aussi valable, et même complémentaire: le piéfort et l'essai sont gravés d'après les instructions officielles pour être soumis au pouvoir (duc, Chambre des Comptes, généraux maîtres...). Décision est alors prise d'émettre ou de ne pas émettre. Un piéfort de Jean III (1312-1341) à l'écu écartelé de Dreux-Bretagne n'a donné naissance à aucune monnaie<sup>39</sup>, ce qui laisse penser que le type n'a pas été retenu.



*Piéfort d'un denier ou d'un double denier de Jean le Roux et gravure du denier du même type.*

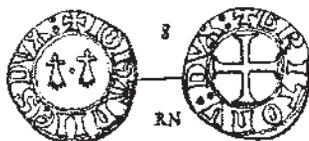
35. Bigot n° 1381-Louis Ciani, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, 1926, n° 914, écu au porc-épic de Bretagne de Louis XVI (1499-1515). Bigot le classe comme piéfort, Ciani comme essai. Son poids de 10,15 g le fait plutôt relever des piéforts.

36. Bigot n° 409.

37. Bigot n° 161 et Ciani n° 940.

38. F. Dumas: "Monnayage..." p. 494.

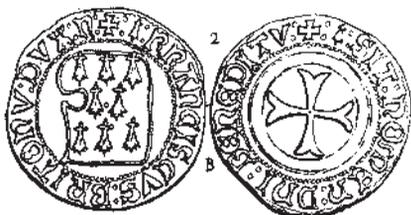
39. Jean de Mey, *Les Monnaies de Bretagne 781-1547*, Bruxelles-Paris, 1970, n° 115 et Caron n° 43.



*Denier de Jean IV.*

*On distingue nettement à l'avers la trace laissée par la pointe du compas.*

Reste le cas du piéfort du blanc à la targe de François II<sup>40</sup> qui a été oblitéré d'un coup de cisaille. Il s'agit peut-être du coup de colère d'un marchand face à ce qu'il pensait être une fausse monnaie ou d'une marque d'époque pour en empêcher la circulation<sup>41</sup>. Rappelons que le graveur a le droit de frapper trois monnaies pour vérifier la qualité de son travail : peut-être y avait-il dans le lot un essai ou un piéfort, au moins pour la première émission d'un modèle. La troisième hypothèse est toute récente. Il s'agirait d'une sorte d'encyclopédie métallique portable de marchand ou de changeur, ce qui expliquerait la découverte de certains piéforts français outre-manche<sup>42</sup>. Il faudrait savoir précisément où ont été découverts les piéforts pour étayer ou infirmer cette théorie. Elle n'explique cependant pas tout : pourquoi certains piéforts sont-ils d'un type inconnu par ailleurs ? Pourquoi d'autres sont-ils de très grande qualité ? La question mérite d'être creusée !



*Targe échancrée de François II.*

*On distingue à nouveau la trace de la pointe de compas à l'avers et revers ainsi que le cercle délié autour de la croix.*



*Gros à l'écu de François II.*

*Le point laissé par le compas est si apparent qu'il sert peut-être de différent d'émission. La régularité des hermines semble indiquer l'usage d'un poinçon.*

Au total, le bilan est bien mince et comme trop souvent au Moyen Âge, laisse en suspens plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Le travail du tailleur de coins est encore bien obscur même si l'étude des textes, la comparaison avec les autres régions et surtout, l'étude des monnaies elles-mêmes éclairent un peu le tableau. Le sujet reste passionnant malgré ses limites. On touche de près la création artistique. Le graveur est devant son "fer" comme un artiste devant une toile blanche. Il lui faut, d'après des directives officielles, créer. Si les œuvres sont absentes, les témoins de cet art sont abondants. L'étude attentive du plus grand nombre possible de monnaies permettra certainement d'apporter du nouveau à cette étude bien rapide. ■

40. Vente Guibourg n° 299.

41. On pense bien sûr aux fausses "tunes" du XIX<sup>e</sup> siècle que l'on trouve souvent percées d'un trou. Les marchands les clouaient à leur comptoir ! La pratique de l'oblitération des fausses monnaies ou décriées est attestée par ailleurs. Exemple dans M. Dhénin : "Le trésor de Châtillon-en-Dunois (L. D. Libouville) 1914" *Monnaies et trésors en pays Dunois*, Châteaudun, 1986, p. 85.

42. R.A. Merson : "Le piéfort...", p. 395.

## Liste des piéforts

### 1/Bigot n° 279 :

Piéfort de billon d'un denier ou double denier à l'écu en bannière de Jean le Roux (1237-1286), de poids environ 8 fois supérieur au denier, et de bonne qualité. P.A. n° 352. Pour ce dernier, il s'agit du piéfort d'un denier, non d'un double. Poids : 8,6 g. Poids de 8,5 g si l'on en croit F. Parenteau dans : "*Découverte des Echaubrognes. Monnaies royales et baroniales*", R.P.O., 1855, p. 498. Voir F. Dumas : "*Quelques monnaies inédites ou récemment...*".

### 2/Bigot n° 286 :

Piéfort d'un denier à l'écu triangulaire de Jean le Roux. P.A. n° 360. Poids : 3,8 g.

### 3/De Mey n° 115 :

Piéfort d'un denier de Jean III (1312-1341) à l'écartelé de Dreux-Bretagne en billon. Caron n° 43. Cette monnaie n'a pas été retrouvée en nature. Il s'agit du n° 160 de la vente Guibourg (Paris-Drouot, 9-10 décembre 1974, J. Vinchon). Il est précisé dans le catalogue de la vente qu'il s'agit de l'exemplaire de la collection Caron. (n° 43 et planche II, n° 13).

### 4/De Mey n° 157 :

Piéfort de l'imitation par Charles de Blois (1314-1364) du gros tournois en argent. Caron n° 45. Poids : 10,6 g. Il existe en nature (Caron n° 46).

### 5/P.A. n° 1446 :

Piéfort du double de Rennes à légende BRITAN dans le champ de Charles de Blois, 4,93 g.

### 6/Bigot n° 406 :

Piéfort d'un gros de Charles de Blois, de billon. P.A. 473. Poids : 28,4 g.

### 7/Bigot n° 409 :

Piéfort d'un gros blanc de Charles de Blois, en billon doré. P.A. 476. Poids : 27,7 g.

### 8/Bigot n° 472 :

Piéfort de billon noir d'un denier de Charles de Blois. P.A. n° 550. Poids : 3,8 g.

### 9/Caron n° 49 :

Piéfort d'un double de Charles de Blois à la croix longue. Poids : 2,4 g.

### 10/N° 229 de la vente Guibourg :

Piéfort du blanc à la targe de François II (1458-1488) pour Nantes, en argent bas-titre, de 15,34 g. Le flan est très large, la monnaie bien centrée. Un coup de cisaille à l'avers (on peut penser qu'il s'agit d'une oblitération). Les monnaies décriées ou fausses devaient être percées ou cisailées sur le champ. M. Dhénin : "*Le trésor de Châtillon-en-Dunois (L.-D. Libouville) 1914*", **Monnaies et trésors en pays Dunois**, Châteaudun, 1986, p. 85).

### 1/Bigot n° 161 :

## Liste d'essais

Essai d'un denier anonyme à la croix ancrée (1186-1206). Le poids est une fois et demi supérieur par rapport aux autres exemplaires et la qualité est meilleure. P.A. n° 292. Poids : 1,33 g.

### 2/Ciani n° 940 :

Essai en argent fin du douzain de Bretagne au porc-épic de Louis XII.

*(Nous avons écarté le n° 182 de Bigot pour Philippe Auguste, frappé à Tours pour la Bretagne et douteux. Voir P.A. n° 313 qui y voit l'œuvre d'un faussaire).*



# Le Gros à l'écu heaumé

YVES COATIVY

**L**E GROS HEAUMÉ DE JEAN IV (1364-1399) a fait couler beaucoup d'encre. Il faut dire que c'est une monnaie très attachante par son type<sup>1</sup>. C'est de plus une réussite esthétique pour une période pendant laquelle on voit couler beaucoup d'imitations. Dans son livre sur les monnaies de Bretagne, Jean de Mey classe ce type monétaire à Jean IV ou à la régence de Philippe le Hardi au début du xv<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Un article récent<sup>3</sup> était consacré à la datation du gros heaumé d'après la trouvaille de Guérande<sup>4</sup>. Il ferme le débat en réattribuant à Jean IV une monnaie frappée avant 1382. Nous allons essayer par diverses méthodes d'affiner cette datation. Une deuxième affirmation de Jean de Mey est ambiguë. Il voit dans cette monnaie un "type de l'Est"<sup>5</sup>. La sigillographie peut aider à trancher cette question. Il est utile de rappeler l'intérêt de l'étude comparée des monnaies et des sceaux. Ces derniers offrent deux avantages sur les monnaies. Les types sont parfaitement datés par les actes auxquels ils sont appendus. De plus, si le choix du type monétaire n'est pas clairement établi pour la Moyen Âge<sup>6</sup>, le choix des types sigillographiques relève directement de son propriétaire, en l'occurrence le duc de Bretagne. Au-delà du duc, le type à l'écu heaumé a eu beaucoup de succès dans la noblesse bretonne dans la deuxième moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et on le retrouve en numismatique dans de nombreuses principautés. Autant d'aspects qui permettent d'affiner la datation et de régler le problème de l'origine du motif.

## Les variétés

Le gros heaumé est une monnaie en argent de fort diamètre (plus ou moins 28 mm). Il représente habituellement<sup>7</sup> un écu incliné semé de 10 hermines posées 4, 3, 2, 1, surmonté d'un heaume à voilette portant en cimier deux cornes, entre lesquelles on voit un lion de Montfort à double queue assis sur son postérieur. L'ensemble est quelquefois accompagné de 2 ou 4 points posés 1 ou 2 à droite, 1 ou 2 à gauche. Le tout est compris dans un polylobe interrompu par les cornes et la pointe de l'écu.

1. Lire l'éditorial de Gérard Barré dans "Armor Numis", n° 67, avril 1980: "La mode. La numismatique. Les Monnaies féodales", reprise d'un article paru dans la "Cote Desfossés" du 15 décembre 1979.

2. Jean de Mey, "Les Monnaies de Bretagne" (781-1547), Bruxelles-Paris, 1970, nos 323-329.

3. Daniel Cariou: "Datation des gros à l'écu heaumé de Bretagne", annales SBNH, 1994, p. 40.

4. Henri Vié: "Un Trésor à Guérande", annales SBNH, 1992-1993, p. 21.

5. Jean de Mey, op.cit., p. 102. Opinion que l'on trouve déjà chez Caron: "Ce que Jean IV copia surtout, ce sont les types flamands et brabançons" au rang desquels il met les "écus couchés, lambris d'un heaume à lambrequin surmonté

La légende est classique: IOHANNES DUX BRITANIE (JEAN DUC DE BRETAGNE) puis la lettre d'atelier. Le revers montre une croix feuillue avec au centre une quintefeuille dans un quadrilobe et la légende: DEUS IN ADIUTORIUM MEUM INTENDE (DIEU DANS MON MALHEUR ÉCOUTE MOI)<sup>8</sup>. La légende de revers est originale. Elle apparaît pour la première fois avec ce type monétaire. Elle servira par la suite exclusivement aux espèces en or. Il faut la mettre en rapport avec le climat millénariste de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, marqué par la guerre et la peste noire.



*Demi-gros heaumé.  
On distingue deux points  
de part et d'autre du heaume*

Il existe quelques variantes de légendes, communes à toutes les monnaies bretonnes médiévales ainsi que des différents de ponctuation. Il s'agit de croix ou de quintefeuilles. Une étude attentive montre qu'il ne s'agit pas de différents d'émission mais de légendes. En effet, on retrouve les deux symboles associés à l'avers et au revers de certaines monnaies. S'y ajoutent des annelets et des points qui apparaissent sur certaines variétés<sup>9</sup>. Par contre, l'absence ou la présence de points de part et d'autre du motif central d'avers semble être un différent d'émission. On remarque des pièces sans point, avec deux ou quatre points. Ces points existent aussi sur les demi-gros. Bigot remarque dans son ouvrage que certains gros sonnent "bien", d'autres non. Plusieurs numismates l'ont aussi remarqué avec les exemplaires de leurs collections.

du lion de Montfort". E. Caron, "Monnaies féodales françaises", Paris, 1882, p. 55.

6. Sur cet aspect, voir Yves Coativy: "Le Travail du graveur en Bretagne au Moyen Âge", annales SBNH - 1995, p. 12.

7. Il existe des variantes de détail.

8. Ps. 70 (69). 2.

9. Toutes les compositions apparaissent (fleurs av./rv.: 6; fleurs av./croix rv.: 10; croix av./rv.: 1; fleurs av./annelets rv.: 3 fois...). Seules les compositions croix av./fleurs rv. et annelets av. n'apparaissent pas. Peut-être faut-il voir dans ces signes des marques de graveurs. Cependant, rien ne vient confirmer ou infirmer cette hypothèse.

## Liste d'autres exemples de gros heaumés<sup>12 bis</sup> :

- Double de billon de Raymond IV, comte d'Orange (1340-1393), portant un écu penché d'Orange, surmonté d'un heaume. J. de Mey, "*Les Monnaies du Comtat Venaissin*" Bruxelles-Paris, 1975, n° 38. On retrouve ce type dans les années 1460-1500, sous Guillaume, Jean II de Chalon et Philippe de Hochberg (Jean de Mey nos 72, 75-79 et 81).

- Grand heaume d'or de Louis II de Mâle (1346-1384) : Gaillard n° 216. Il est daté du 19 décembre 1367 au 18 juin 1368. Sous un dais gothique, deux lions tenant un écu penché sommé d'un heaume à cimier. Dessous : FLANDRES. Revers complètement différent. Il existe aussi un tiers de heaume d'or Delmonte 463, très rare, aux mêmes dates que le grand heaume d'or.



Tiers de heaume d'or  
de Louis II de Mâle

- Gros heaumé de Robert de Bar (1352-1412) : écu de Bar incliné sous un heaume. F. de Saulcy, "*Les Monnaies des comtes et ducs de Bar*", Paris, 1843, n° III, 8 et n° 1232 de la vente du Crédit de la Bourse.
- Demi-gros au heaume de Philippe de Rouvre (1350-1361) : écu de Bourgogne ancien couché surmonté d'un heaume. P. A. 5713. Vente du Crédit de la Bourse n° 1264.
- Gros heaumé d'Amédée de Piémont-Achaïe (1367-1402) : armoiries surmontées d'un heaume à tête de lion pour cimier. P. Grierson, "*Monnaies du Moyen Âge*", Fribourg, 1976, nos 437-438.
- Barbuda de billon à l'écu heaumé de Ferdinand I<sup>er</sup> du Portugal (1367-1383), de la fin du règne. Un heaume à couronne surmonte l'écu du Portugal. P. Grierson, "*Monnaies du Moyen Âge*", Fribourg, 1976, nos 506-507.

- Gros heaumé d'Amédée VII de Savoie (1383-1391), daté de 1392 portant l'écu de Savoie sous un heaume à cimier. L. Simmonetti, "*Monete italiane medievali e moderne*", Ravenne, 1967-1969, n° 4/1. Vente du crédit de la Bourse n° 1373.



Gros d'Amédée VII  
de Savoie

- Quart de gros de Jean Sans Peur (1405-1419) : écu de Bourgogne-Flandre incliné, surmonté d'un heaume, frappé entre 1409 et 1416. L. Deschamps de Pas : "*Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne...*", R.N., 1861, p. 236, n° 29 et pl. X n° X.
- Heaume d'or de Jean sans Peur (1418) et de Philippe le Bon (1419). Deschamps de Pas, p. 236 n° 30, p. 130-131, n° 34 et pl. XI nos 30 et 34.
- Heaume d'argent de Charles VI (1380-1422) daté du 19 décembre 1420. Ciani 546. Écu de France surmonté d'un heaume à lambrequin. Vente du Crédit de la Bourse n° 334.



Heaume d'argent  
de Charles VI.

Le grand chercheur breton du XIX<sup>e</sup> siècle nous dit au sujet des gros nos 757 et 758 pour Vannes : "*Cette monnaie, comme la précédente, est bien inférieure par la fabrique et par l'aloï à celles qui précèdent*"<sup>10</sup>. Dans les deux cas, il s'agit d'exemplaires à l'écu accompagné de deux points.

10. Bigot, "*Essai...*", p. 197.

Mes deux exemplaires aux quatre points (un pour Rennes, un autre à la lettre d'atelier illisible) sonnent aussi terriblement "mou". Il faudrait voir là l'indication de trois émissions distinctes : la première sans les points, de qualité correcte, la deuxième avec deux points de qualité moindre et la dernière, aux quatre points, de plus bas aloï encore.

Nous suivrons cet ordre pour le classement de ce type monétaire. Il va sans dire qu'il est en partie arbitraire. Il faudrait pratiquer des analyses du métal pour chaque type afin de le confirmer ou de l'infirmier.

La répartition par atelier<sup>11</sup> fait apparaître la prééminence de Rennes<sup>12</sup>. Viennent ensuite Vannes<sup>1</sup>, Nantes<sup>7</sup> et enfin Jugon<sup>1</sup>. Le même type de classement pour le trésor de Guérande donne des résultats similaires : Rennes<sup>23</sup>, Vannes<sup>20</sup> et Nantes<sup>12</sup>. Ces indications sont précieuses pour appréhender l'activité des monétaires au lendemain de la Guerre de Succession.

### La thèse de l'imitation

Dans son ouvrage sur les monnaies de Bretagne, Jean de Mey évoque un "type de l'Est" pour qualifier le gros heaumé. Il a probablement en tête le gros de Nancy de Jean I<sup>er</sup> (1348-1389) et le gros de Sierck de Charles II, duc de Lorraine (1390-1431). Il faut bien sûr écarter Charles II. La ressemblance des deux monnaies est exacte : un écu aux armes du prince est surmonté d'un heaume orné d'un cimier. Cependant, la ressemblance s'arrête là. Le gros de Jean I<sup>er</sup> offre des différences avec celui de Jean IV : pas de polylobe, heaume plus simple, sans les cornes, et surmonté d'un alérion, revers radicalement différent. Peut-être y a-t-il une influence de ce type monétaire sur la monnaie ducale mais on ne saurait penser à une imitation. D'ailleurs, quand Jean IV voulait imiter une monnaie étrangère, il ne se gênait pas pour la copier intégralement, que ce soit les monnaies royales ou seigneuriales (que l'on songe au "botdragger breton"...).

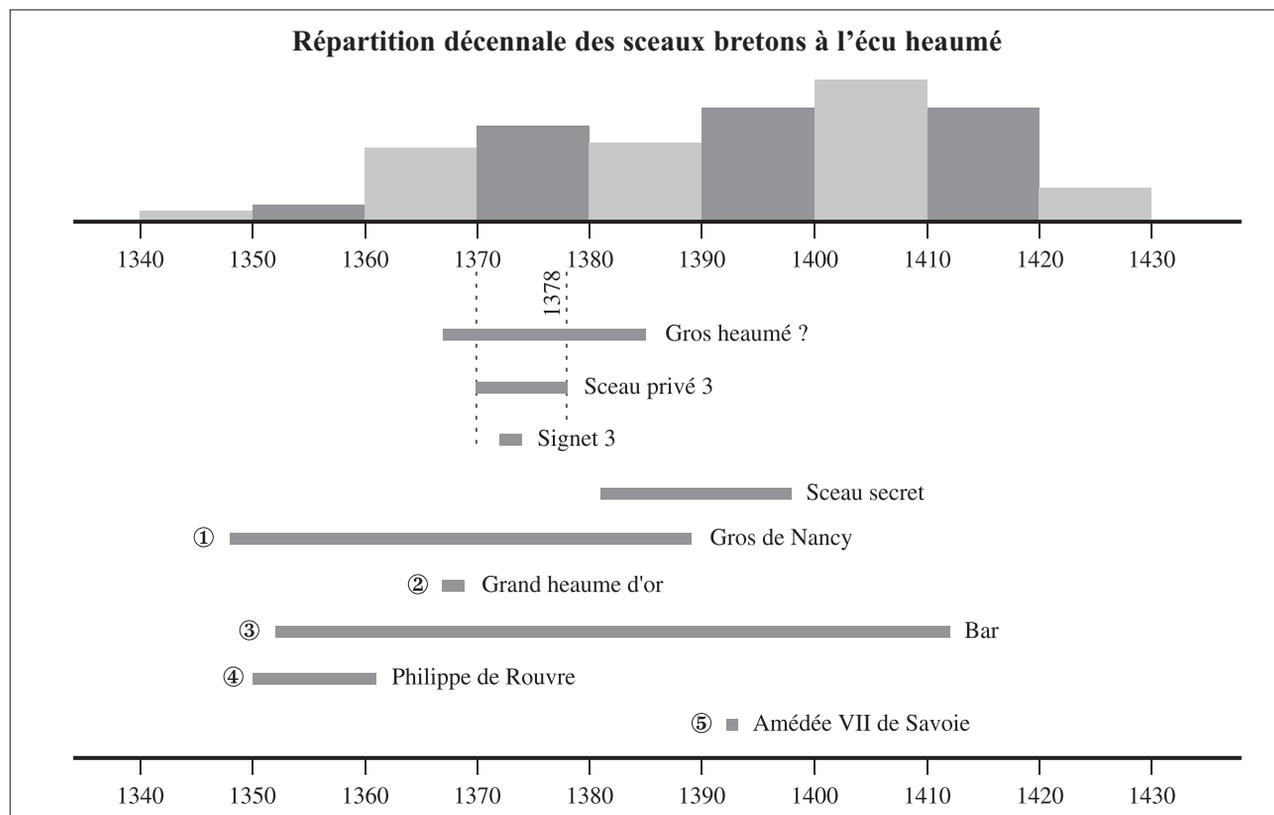
### La thèse sigillographique

*"Datée et localisée avec précision par l'acte auquel elle est appendue, l'empreinte de sceau est pour l'historien un document d'une extrême rigueur. Engageant la crédibilité et la responsabilité de son possesseur, la matrice de sceau est un objet gravé avec le plus grand soin, et les informations qu'elle nous livre dans tous les domaines – juridiques, diplomatiques, artistiques, iconographiques, emblématiques, épigraphiques, etc. – sont des informations de première main. À l'historien de l'art, surtout, les sceaux apportent des grilles chronologiques, géographiques et thématiques qu'aucune autre catégorie documentaire ne peut procurer"*<sup>13</sup>.

Le gros heaumé rappelle trois sceaux de Jean IV : les troisième et quatrième sceaux privés et le signet numéro 3. Le quatrième sceau privé est décrit par René Blanchard et Mickael Jones. Il s'agit d'un sceau rond portant un écu penché chargé de 10 hermines posées 4 3 2 1, timbré d'un heaume à corne aux armes, sommé d'un lion à queue fourchue assis entre les deux cornes, supporté par deux lions mantelés, celui de droite d'un échiqueté au franc-canton d'hermine, celui de gauche mantelé au lion à queue fourchée.

Légende : + S.SECRETU. JOHANIS.DUCIS BRITANIE.COITIS MOTISFORTIS ET RICHEMODIE. Diamètre d'environ 40 mm. 11 exemplaires connus<sup>14</sup>. Dates d'utilisation : 4 juillet 1381-18 décembre 1398.

Le sceau privé n° 3 offre quelques ressemblances (targe herminée surmontée d'un heaume à corne et lion



11. Voir carte n° 1. Il s'agit du nombre de variantes connues par atelier et groupant gros et demi-gros.

12. Henri Vié : "Un trésor à Guérande", annales SBNH, 1992-1993, p. 22. Pour Vannes, il y a 19 gros et un demi-gros, de même que pour les indéterminés. Il faut voir dans ces monnaies d'atelier indéterminé des légendes illisibles et non des monnaies au type Bigot n° 56 ap. qui semble être faux.

12 bis. Cette liste est indicative et n'a aucune prétention à l'exhaustivité.

13. M. Pastoureau : "Préface", in Christian de Méridol, "Le roi René et la seconde Maison d'Anjou. Emblématique, art, histoire", Paris, 1987, p. X-XI.

de Montfort) mais le reste est nettement différent. Il est utilisé de 1370 au 5 février 1378. Le modèle était dans l'air du temps<sup>15</sup>. De même, un signet (n° 3) porte un heaume à corne surmonté d'un lion de Montfort, daté de 1372<sup>16</sup>. Par rapport au quatrième sceau privé, la monnaie offre des différences de détail mais pas de composition. Les deux montants n'apparaissent pas sur celle-ci mais la monnaie offre moins de champ pour multiplier les symboles. Par contre, le graveur de coins a rajouté une jolie bordure polylobée pour meubler le flan.

La décoration du heaume est traditionnelle dans l'iconographie montfortiste. Les cornes et le lion de Montfort à la queue fourchue sur le heaume apparaissent en bien des endroits, que ce soit sur les sceaux équestres de Jean IV, de Jean V ou de François II<sup>17</sup>. Le thème du gros heaumé est donc bien présent dans l'iconographie ducale sans que l'on ait besoin d'aller chercher une quelconque imitation d'un type de l'Est. Ce modèle sigillographique est par ailleurs bien présent en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle. Une étude portant sur les 537 sceaux gravés dans Dom Morice et concernant la noblesse du duché du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle permet de dresser un tableau très précis de la mode de l'écu heaumé en Bretagne comme type sigillographique.

<i>Dom Morice, t. I et II: planches de sceaux.</i>	
<i>Total de 537 sceaux représentés, couvrant la noblesse du duché depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>134 sont au type du bouclier heaumé, soit 24,95 %.</i>	
<i>1290-1300: 1</i>	<i>1391-1400: 20</i>
<i>(Alain de Beaumont, chevalier, en 1298. Modèle normand?)</i>	<i>1401-1410: 25</i>
<i>1301-1340: rien</i>	<i>1411-1420: 20</i>
<i>1341-1350: 2</i>	<i>1421-1430: 6</i>
<i>1351-1360: 3</i>	<i>1431-1440: 6</i>
<i>1361-1370: 13</i>	<i>1441-1450: 1</i>
<i>1371-1380: 17</i>	<i>1451-1500: rien</i>
<i>1381-1390: 14</i>	<i>1501: 1</i>
	<i>sans date: 5</i>

La courbe de répartition est significative du fait du nombre de sceaux étudiés. La faiblesse du nombre de sceaux reproduits pour la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle ne permet pas une étude de détail pour cette période. L'ensemble donne malgré cette limite une idée du phénomène de mode et le localise bien dans le temps.

L'écu heaumé continue à avoir du succès après Jean IV: contresceau du premier sceau en majesté de Jean V<sup>18</sup>, troisième sceau secret de Jean V<sup>19</sup>, contresceau du

14. Voir Blanchard, "Lettres de Jean V", 1, p. LXXIX. Sur les armes de Dreux au franc-canton d'hermine, abandonnées par Jean III vers 1312, voir: B.A. Pocquet du Haut-Jussé: "Les faux états de Bretagne de 1315 et les premiers états de Bretagne", B.E.C., 1925, p. 393-395. Voir aussi sur ce sceau: Dom Morice, II, planche 10, n° CLXXX (avec erreurs de dessin). M. Jones: "The seals of John IV, duke of Brittany, 1364-1399", *The Antiquaries Journal*, 1975, vol. LV, part. II, p. 366-381, spt p. 375.

15. M. Jones, p. 374-375. – 16. M. Jones, p. 378.

17. Il s'agit probablement d'une représentation symbolique de la puissance ducale rappelant la force du taureau. Pour Jean IV: sceaux équestres 1, 2 et 3. M. Jones, op. cit., planches LXXIII/IV. Pour Jean V: troisième sceau secret, deuxième sceau équestre... Sanrot nos 75 et 94. Pour François II: sceau équestre. Sanrot n° 126. Il faut bien sûr rappeler l'enluminure du "Livre des tournois"

deuxième sceau en majesté de Jean V<sup>20</sup>, contresceau de François I<sup>er</sup><sup>21</sup> et de Pierre II<sup>22</sup>, sceau de François II<sup>23</sup>, contresceau du type équestre de François II<sup>24</sup>. Le modèle ne se limite pas à la numismatique ou à la sigillographie. On le retrouve aussi dans l'art funéraire<sup>25</sup>. Il s'agit d'un thème à la mode et il n'est pas surprenant que les ducs de Bretagne l'aient adopté pour leur monnaie.

### Datation

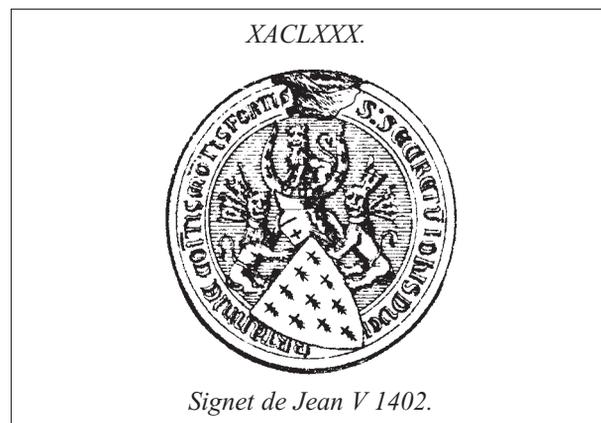
La comparaison de tous ces éléments permet d'affiner la chronologie de ce type numismatique. Un graphique permet de mettre en évidence une fourchette chronologique assez étroite.

Fourchette chronologique:

- Monnaie: avant 1384
- Sceau privé 3: 1370-1378
- Sceau privé 4: 1381-1398
- Signet 3: 1372

1373-1379: exil anglais de Jean IV. Le gros heaumé serait frappé juste avant son départ.

La comparaison de la frise chronologique, de la courbe de distribution du sceau heaumé dans la noblesse bretonne et de la sigillographie ducale indique que la période d'émission du gros heaumé est à situer dans les années 1360-1380. La date terminale nous est donnée par le trésor de Guérande (1380-1382). L'utilisation conjointe du sceau privé 3 et du signet 3 dans les années 1370 semble indiquer cette date. L'exil du duc en Angleterre en 1373 permet de raccourcir la fourchette chronologique: au plus tôt 1364, au plus tard 1373. La répartition du modèle dans la noblesse locale confirme ces dates. Un premier maximum est atteint pendant cette décennie, suivi d'un tassement puis d'une reprise avec un sommet en 1400-1410. Le type numismatique est connu par ailleurs. Adopté très tôt dans le Comtat et dans l'Est, il existe aussi en Savoie, et très précisément daté. On assiste là à un phénomène de mode.



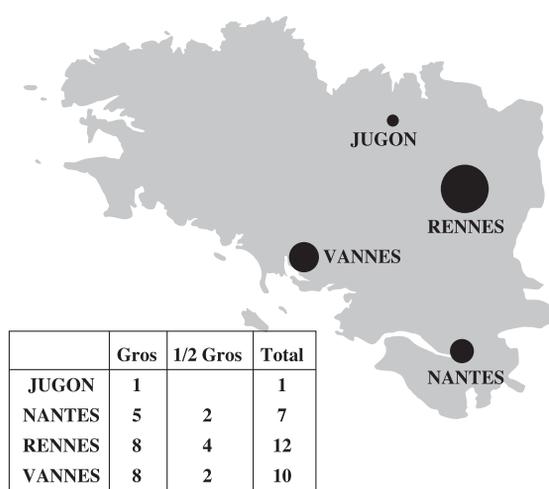
de René d'Anjou. Voir 1491-1991. "La Bretagne au temps des ducs", Daoulas, 1991, p. 8-9 et p. 58, n° 51. Le manuscrit est daté de 1483.

18. Sanrot n° 74. (19) Sanrot n° 75. (20) Sanrot n° 95. (21) Sanrot n° 103.

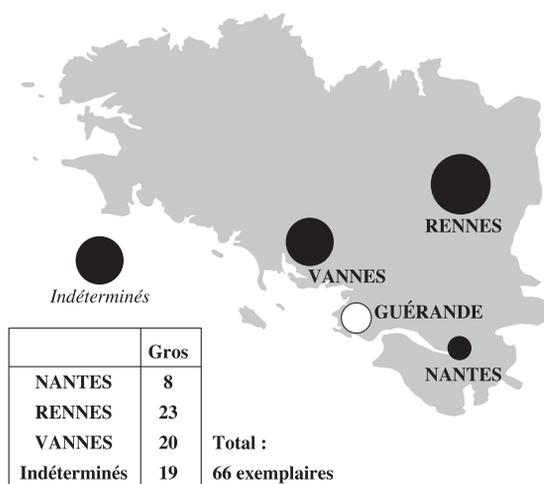
22. Sanrot nos 110 et 111. (23) Sanrot n° 125. (24) Sanrot n° 126.

25. Nombreux exemples: il apparaît sur le tombeau de Roland de Coëtgoureden, Guingamp, mort après 1374. J.-Y. Copy, "Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne. Les gisants hauts-bretons", Paris, 1986, (p. 100), de Jean de Kerouzeré en l'église de Sibiril (mort en 1460) ainsi que sur celui de Jeanne du Chastel, ép. de Hamon de Kergroadez (morte en 1400) dans le cimetière de Plourin. Tombeau de Guy X de Laval, mort en 1347 (Copy p. 145). Tombeau de GUY XII de Laval, mort en 1412, (Copy p. 194). Ploermel: un écu ducale sur le mur intérieur du chœur (Copy p. 217). Tombeau de Philippe de Montauban, mort en 1514 à Ploermel (Copy p. 227).

### Gros et demi-gros heaumés : production par atelier



### Les gros heaumés du trésor de Guérande



La carte de répartition par atelier fait apparaître la prédominance des ateliers de Rennes et de Vannes et le petit nombre de pièces nantaises. Cette répartition est en partie corroborée par les variétés, moins nombreuses pour Nantes. Une étude des liaisons de coins aurait apporté beaucoup si tant est quelle eût été possible. La localisation du trésor ne justifie pas une telle différence et il est possible que l'atelier de Nantes ait moins frappé ce type que Rennes et Vannes. En règle générale sur le marché numismatique, les exemplaires nantais sont plus rares que les exemplaires des deux autres ateliers<sup>26</sup>.

L'étude d'un type monétaire bien caractérisé permet de cerner au plus près la politique monétaire ducale pour une période où la documentation écrite fait défaut. Pour ce qui est du gros heaumé, l'aide de la sigillographie est appréciable. Il n'est hélas pas toujours possible d'établir de tel rapprochement. Dans un cas comme celui-ci, l'étude détaillée du trésor de Guérande dans sa totalité aurait certainement affiné notre connaissance de cette monnaie. On ne saurait trop insister sur le rôle capital des trésors pour la datation des types monétaires et l'étude de la circulation des espèces. ■

26. Cf. Boudeau: *Vannes/10 f., Rennes, 12 f., Nantes non représenté.*

## LES GROS HEAUMÉS

Les monnaies sont classées en trois types :

- **Type I** : l'écu heaumé n'est pas accompagné de point
- **Type II** : deux points encadrent l'écu, un à gauche, l'autre à droite.
- **Type III** : quatre points encadrent l'écu, deux à gauche, deux à droite.

Ce classement nous a amenés à modifier l'ordre de la numérotation de Bigot et de Poey d'Avant.

### Atelier de Jugon

---

Signalé mais non décrit.

J. Yvon: *"Le cabinet des médailles de Rennes. Monnaies inédites ou peu connues de Bretagne"*, B.S.F.N., juin 1959, n° 6, p. 318.

### Atelier de Nantes

---

#### Type I

Big. 559: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*N  
les points manquent.  
+DEUSxIN ADIUTORIUMxMEUxINTENDE  
(PA 660).

#### Type II

Big. 558: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*N (2 points).  
+ DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEU\*INTENDE  
(PA 659) (DM 324).

Big. 560: IOHANNESxDUX\*BRITANIE\*N (2 points).  
+DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEU\*INTENDE  
(PA 661).

Big. 561: IOHANNES\*DUX\*BRITAIE\*N (2 points).  
+DEUSxIN ADIUTORIUMxMEUMxINTENDE  
(PA 662).

Big. 562: IOHANNES\*DUX\*BRITAIE\*N (2 points).  
+DEUSxIN ADIUTORIUMxMEUxINTENDE  
(PA 663) (DM 323).

Le numéro 563 est écarté: il s'agit d'une restitution douteuse de Duby. (PA 664).

### Atelier de Rennes

---

#### Type I

Big. 658: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*N  
(sans point) Hermines: 4-3-3-1.  
+DEUSxIN ADIUTORIUMxMEU  
§ INTENDE (PA 759) (DM 326).

Big. 661: + IOHANNES\*DUX\*BRITAIE\*R  
(sans point).  
+DEUSxIN ADIUTORIUMxMEUxINTENDE  
(PA 763).

Big. Ap. 55: IOHANNESxDUX BRITANIExR (2 points).  
+DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEU\*INTENDE  
(même revers que n° 659) (PA 764).

#### Type II

Big. 659: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*R (2 points)  
+DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEU\*INTE  
(PA 760).

Big. 660: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*R (2 points)  
+DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEUM\*IN...  
(PA 764).

Big. 663: IOHANNESxDUX\*BRITAIE\*R (2 points).  
+DEUS: IN ADIUTORIUM: MEU: INT  
(PA 765).

#### Type III

Coll. pers.: légende d'avers illisible, sauf le R de l'atelier de Rennes (4 points).

+DEUS\*IN (...) RIUM\*MEU\*INTENE  
(une partie de la légende est illisible).

### Atelier de Vannes

---

#### Type I

Big. 751: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*V  
(sans point).  
+ DEUSxIN  
ADIUTORIUMxMEUxINTENDE (PA 856)  
(PA 856).

Big. 754: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*V  
(sans point).  
+ DEUSxIN  
ADIUTORIUMxMEUxINTENDE (PA 859).

Big. 755: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*V  
(sans point).  
+ DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEU\*INTENDE  
(La sextefeuille qui orne l'intérieur de la quartefeuille est cantonnée de 4 points)  
(PA 860).

Big. 756: IOHANNES\*DUX\*BRITAIE\*V  
(sans point).  
+ DEUS\*IN ADIUTORIUM\*INTEDE  
(PA 861).

#### Type II

Big. 757: IOHANNES DUX\*BRITAIE V (2 points).  
+ DEUS: IN ADIUTORIUM: MEU: INT  
(PA 862).

Big. 758: IOHANNES.DUX\*BRITAIE V (2 besants).  
+ DEUS: IN ADIUTORIUM: MEU: INT  
(PA 863).

#### Type III

Big. 752: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*V  
(4 points) (même légende et type).  
+ DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEUM\*INTENDE  
(PA 857).

Big. 753: IOHANNES\*DUX\*BRITANIE\*V (4 points).  
+ DEUS\*IN ADIUTORIUM\*MEUM\*INTE  
(PA 858).

### Atelier inconnu

---

Big. Ap. 56: IOHANNES\*DUX\*BRTENI  
+ DDEUSxIN AIDIUTORIUMxMEUMxINTE  
(Gros de cuivre saucé. Il s'agit probablement d'un faux, compte tenu de l'orthographe fantaisiste, ce qui n'est jamais le cas ailleurs. De plus, le poids est inférieur aux autres exemplaires - 48 grains). (PA 923) (DM 330).

## LES DEMI-GROS HEAUMÉS

### Atelier de Nantes

#### Type I

Big. 564 : IOHES\*DUX\*BRITAE\*N  
(sans point).  
+DEUxIN ADIUTORI : MEUxINTEN  
(un point remplace la quintefeuille  
au centre).

Big. 559 : IOHES\*DUX\*BRITAE\*N  
(sans points).  
+DEUxIN ADIUTORxMEIxINT  
(PA 666) (DM 325).

### Atelier de Rennes

#### Type I

Big. 664 : IOHANNES\*DUX\*BRITAE\*R  
(sans point).  
+DEUSxIN ADIUTORxMEUxINTEND  
(un point remplace au centre  
la quintefeuille) (PA 766).

Big. 664 bis : IOHANNES\*DUX\*BRITAE\*R  
(sans point).  
+DEUSxIN ADIUTORxMEUxINTED  
(PA 766 bis) (DM 327).

Big. 665 : IOHESxDUXxBRITAE\*R  
(sans point).  
+DEUxIN ADIUTORI : MEUxINTEN  
(PA 767).

#### Type II

Big. 666 : IOHES\*DUX\*BRITAE\*R  
(2 points).  
+ DEUS : IN ADIUTOR : MEU : INT  
(PA 768).

### Atelier de Vannes

#### Type I

Big. 759 bis : IOHES\*DUX (moucheture) BRITAE\*V  
(sans point).  
+ DEUxIN ADIUTORxMEUxINTED  
(R.N. 1847, pl. II, n° 2 selon les indications  
de Bigot n° 759. Bigot signale cette pièce  
mais ne la reproduit pas. Bigot p. 197)  
(Boudeau n° 87. Le dessin de Boudeau  
ne correspond pas à la référence de planche  
qu'il indique dans Poey d'Avant.  
Dans ce dernier, la moucheture  
n'apparaît pas).

#### Type II

Big. 759 : IOHES\*DUX\*BRITAE\*R  
(2 points).  
+ DEUxIN ADIUTORxMEUxINTED  
(PA 864) (DM 329).

		JUGON	NANTES	RENNES	VANNES
Type I	Gros	◆ ?	◆	◆ ◆ ◆	◆ ◆ ◆ ◆
	1/2 Gros		◆ ◆	◆ ◆ ◆	◆
Type II	Gros		◆ ◆ ◆ ◆	◆ ◆ ◆	◆ ◆
	1/2 Gros			◆	◆
Type III	Gros			◆	◆ ◆
	1/2 Gros				

*Tableau de répartition, par type et par atelier.*



## Les incunables de la numismatique bretonne

**L**ES RECHERCHES anciennes sur la numismatique bretonne ont donné lieu à des publications que l'on ne retrouve plus de nos jours.

*L'an dernier, nous publions une étude de 1867 sur le monogramme de Conan II.*

*Cette année, nous avons retrouvé un extrait de la "Revue Bretonne" (Brest, 1843) faisant état d'une découverte de monnaies à la naissance des nervures d'une voûte de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.*

*Cet article, signé Pol de Courcy, rappelle la coutume de placer un ensemble de monnaies circulant à l'époque dans un emplacement significatif lors de l'achèvement d'un monument ou d'une partie de monument.*

*Les monnaies décrites ont été mieux étudiées depuis et réattribuées. Mais le rapprochement des types décrits, pour la plupart attribuables à la courte "période bretonne" du règne de Jean IV, et même à la période 1365-1372 (avant l'invasion des troupes de Charles V) permet de les situer les uns par rapport aux autres.*

### NUMISMATIQUE.

En réparant une portion de voûte, dans la nef de l'ancienne cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, des ouvriers viennent de trouver, à la naissance des nervures qui reposent sur le chapiteau d'un groupe de colonnettes, un vase de terre qu'ils ont brisé, et qui renfermait une quarantaine d'anciennes monnaies, la plupart en alliage.

Nous n'avons point été assez heureux pour voir toutes ces pièces; mais, parmi celles que nous avons examinées, nous avons reconnu onze types différents, dont cinq appartiennent à des ducs de Bretagne.

Dom Taillander, continuateur de Dom Morice, auteur de la grande Histoire de Bretagne, a donné, d'après le président de Robien, une planche de monnaies bretonnes; mais on n'y remarque qu'un seul type semblable à ceux dont nous avons à nous occuper. L'abbé Travers, dans ce dernier siècle, avait aussi fait une dissertation sur les monnaies de Bretagne; mais son ouvrage, probablement tiré à un fort petit nombre d'exemplaires, est très rare; nous ne le connaissons que par les dictionnaires de bibliographie, et nous n'avons même pu nous le procurer dans les bibliothèques publiques de Paris. Il nous eût été d'autant plus utile aujourd'hui, que nous sommes réduits à nos seules lumières dans la classification de ces pièces, que nous allons décrire séparément.

1° L'un de ces types est celui de Jean III, duc de Bretagne, mort en 1341. D. Taillander a reproduit une monnaie de ce prince où l'on voit d'un côté une hermine passante, surmontée d'une moucheture d'hermines, et pour légende: IOHANNES DVX. Dans celle que nous avons, on voit aussi une passante:

mais elle porte, attachée au cou, un écu entaillé chargé de sept mouchetures d'hermines, ce qui n'a pas lieu dans la pièce de D. Taillander. A la suite de la légende, se trouve un V, marque de la monnaie de Vannes. Sur le revers est une croix fleuronnée, autour de laquelle on lit: MONETA DVPLEX, et non MONET... ANI..., que l'on voit dans D. Taillander. Ce qui nous empêche de confondre ce type avec celui de Jean II, c'est que ce denier prince portait les armes de Dreux avec seulement un canton d'hermines, au lieu des armes pleines de Bretagne prises par Jean III.

2° Les Jean IV, semblables à ceux donnés par le savant bénédictin cité plus haut, sont de deux modules. L'un et l'autre ont l'écu de Bretagne couché, timbré d'un casque orné de ses lambrequins, et portant pour cimier un massacre de bœuf ayant un lionceau entre les cornes. Légende: IOHANNES DVX BRITAIE, et la marque de la monnaie de Vannes. Sur le revers est une croix fleuronnée et une légende où D. Taillander n'avait lu que ces mots: DEVS... MEV... INTE... Les monnaies qu'il avait sous les yeux étaient probablement plus frustes que les nôtres, car nous lisons parfaitement sur celles-ci: DEVS IN ADIVTORIVM MEV INTEDE. Dans les sceaux donnés par D. Lobineau, Jean IV a une armure de tête comme le casque dont nous venons de parler.

3° Nous avons recueilli un autre type, en deux modules, que nous croyons devoir attribuer au même prince Jean IV. L'écu de Bretagne est entaillé et chargé de six mouchetures d'hermines. La légende est IOHANNES DVX BRITANIE, avec la marque de la monnaie de Vannes sur quelques pièces, et celle de Nantes sur d'autres. Le revers porte une croix ancrée, cantonnée de quatre mouchetures d'hermines, et pour légende:

SIT NOME DNI NI BNDICTU. Nous croyons qu'il s'agit encore ici de Jean IV et non de Jean V, parce que les monnaies de ce dernier prince et de ses successeurs ont pour légende: BRITONVM DVX, et non DVX BRITANIE.

4° Une pièce ayant d'un côté six mouchetures d'hermines 3.3, séparées au milieu par les mots: I. DVX, et pour légende: DEI GRACIA BRITANIE. Le revers est une croix, et pour légende: SIT NOME DNI N BNDICTV. Nous la supposons encore de Jean IV, et la lettre I qui précède le mot DVX est l'initiale de son nom. Ce prince, neveu de Jean III, ne posséda définitivement le duché qu'à la mort de Charles de Blois, son compétiteur, tué à la bataille d'Auray, en 1364. Il fut surnommé *le Conquérant*, et c'est à lui que le Léon devait la fondation de ses plus beaux monuments religieux; à savoir: l'église du Creisker, les Carmes de Saint-Pol, et la Collégiale du Folgoat. Il fit, en outre, élever le magnifique portail de Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix.

5° Une pièce ayant d'un côté un grand I couronné d'un cercle perlé, et accosté de deux mouchetures d'hermines, avec une bordure d'hermines plus petites autour de la pièce. La légende ne renferme que les deux mots DEI GRACIA d'un côté, et BRITANORV DVX sur le revers, avec la marque de la monnaie de Rennes. Sur le même revers, il y a, de plus, une croix ancrée et une seconde légende entourant la première, où on lit SIT NOME DNI NRI DEI HV XPI BNDICTV; c'est-à-dire: *sit nomen domini nostri Dei Jesu Christi benedictum*. La couronne de comte, qui surmonte l'initiale de mot IOHANNES, nous fait attribuer cette pièce au comte de Montfort, frère de Jean III, père de Jean IV, et époux de la fameuse Jeanne de Montfort. Immédiatement après la mort de Jean III, il fait valoir ses droits au duché, en s'emparant de la ville de Rennes. Elle fut reprise, la même année, par Charles de Blois; et c'est pendant le temps que Jean de Montfort en avait été maître, qu'il y avait fait battre monnaie; il mourut en 1345. Nous croyons ce type fort rare et fort curieux.

6° On remarque sur une autre pièce une croix entourée de deux légendes: l'une, LUDOVIC' COMES, l'autre, SIT NOME DNI NI BNDICTV. Le revers porte le lion des armes de Flandres, avec la légende MONETA FLAND', et une bordure de quintefeuilles. Il ne s'élève aucun doute sur l'origine de cette pièce, frappée au nom de Louis, comte de Flandres et de Nevers, père de la fameuse Jeanne de Montfort, dont nous avons parlé plus haut. Louis de Nevers fut tué à la bataille de Crécy, en 1346.

7° Pièce en argent, d'un très petit module, représentant une tête de face couronnée; légende, EDWAR R ANGL DNS H..., c'est-à-dire: *Edward rex Anglie Dominus Hybernie*. Le revers a une croix cantonnée de douze bezans, et pour légende... TASVA... Cette pièce ne peut être d'Edouard IV; car, sous ce prince et depuis l'année 1338, sous Edouard III, les rois d'Angleterre prenaient aussi le titre de roi de France, qu'ils ont gardé jusqu'à Napoléon. Elle doit donc être d'Edouard III, mais alors du commencement de son règne, ou bien de son père, Edouard II, mort en 1327. Edouard III, allié de Jean IV, dans ses guerres contre la France, était en outre père de sa première femme, Marie d'Angleterre.

8° Deux pièces en argent, d'un plus grand module que la précédente. D'un côté, une tête de profil surmontée d'une couronne ouverte fleurdelysée; un sceptre fleurdelysé s'élève à la hauteur du front. La légende porte: DAVID DEI GRA. REX SCO-

TORVM. Le revers a une croix cantonnée de quatre molettes et deux légendes; la plus près du bord porte: DNS PTECORMS: I. LIBATORMS; l'autre, plus rapprochée du centre, VILLA EDINBVRGH. David Bruce, roi d'Écosse, allié de la France, où il avait trouvé une fois asile contre Edouard III, s'était avancé en Angleterre pour faire diversion à la guerre qu'Edouard portait en France; mais une armée anglaise, rassemblée en l'absence d'Edouard par la reine d'Angleterre, vainquit les Écossais et s'empara de leur roi, en 1346.

9° Pièce ayant d'un côté une croix cantonnée de quatre fleurs de lys, avec la légende PHILIPPVS REX, et au bord de la pièce, SIT NOME DNI BNDICTV. Le revers a une grande fleur de lys entourée du mot FRANCORVM, et d'une bordure de petites fleurs de lys. Cette pièce, dans les ouvrages de numismatiques, s'appelle *gros à la fleur de lys*, pour la distinguer des *gros Tournois*, où le mot *Tours* (Turonus), lieu de leur fabrication, est écrit. Elle remonte au règne de Philippe de Valois (de 1327 à 1350).

10° Pièce d'un très petit module, en argent, appelée *gros Tournois*. D'un côté, un château flanqué de deux tours; le pignon aigu du château est surmonté d'une croix. On a cru voir dans ce château la prison qui rappelait la captivité de Saint-Louis, parce que ce prince est le premier qui ait frappé de cette sorte de monnaie; mais la légende de celle-ci est si frustrée qu'il nous a été impossible de la déchiffrer. Nous ne pouvons donc indiquer à quel roi elle appartient depuis Saint-Louis jusqu'à Charles-le-Bel, son arrière-petit-fils (1226 à 1326). Le revers est orné d'une croix avec la légende CIVI TVRONVS, abréviation de *civitas Turonus*.

11° Nous éprouvons aussi de la difficulté à préciser le nom du souverain de ce dernier type, qui porte d'un côté la lettre K, initiale de Karolus. Ce K est couronné et accosté de deux fleurs de lys. La légende est DEI GRACIA, avec une bordure de fleurs de lys, et sur le revers, FRANCORV. REX, une croix, et pour seconde légende: SIT NOME DNI BNDICTV. Nous avons vu des pièces identiques trouvées dans l'église de Kersaint-Plabennec, et nous croyons qu'elles appartiennent à Charles-le-Bel ou à Charles V (1321 à 1380). On les nommait *grands Blancs* et *Carolus*. La bordure de fleurs de lys, qui se trouve aussi sur les monnaies de Philippe de Valois, se remarque pour la première fois sous Saint-Louis.

Les pièces que nous venons de décrire n'ont point de millésime. On n'en rencontre guère sur les monnaies avant Henri II. Nos pièces remontent, comme on le voit, au XIV<sup>e</sup> siècle; et l'on sait que les princes de cette époque, ruinés par des guerres incessantes, s'étaient vus réduits à altérer leurs monnaies. C'est ce qui explique comment celles-ci sont en argent de mauvais aloi. Comme elles appartiennent à des princes contemporains, nous présumons qu'elles auront été placées au fond de l'entonnoir formé par les nervures à la retombée des voûtes, pour indiquer l'époque de leur achèvement. Mais toutes les parties de la cathédrale de Saint-Pol n'ont point été élevées dans le même siècle. Une autre fois, nous ferons la monographie de ce monument. Nous constaterons seulement aujourd'hui que la découverte numismatique dont nous venons d'entretenir nos lecteurs assignés, pour date à la construction des voûtes de l'église de Saint-Pol, l'épiscopat de Guillaume de Rochefort, sacré évêque de Léon en 1349, qui, suivant Albert-le-Grand, fit de *grands biens* à son église.

Pol de Courcy.

# Un mystérieux atelier breton à la moucheture d'hermine

DANIEL CARIOU

**L**E MONNAYAGE DE JEAN V apparaît aujourd'hui comme parfaitement régulier, maîtrisé. Les types monétaires sont originaux, bretons, peu nombreux, bien frappés, les émissions sont clairement identifiées. Par exemple, sur les florins, la deuxième émission se distingue de la première par un pointage des O très lisible.

Les séries de blancs sont aussi de type breton : blanc au semis de mouchetures immobilisé de Jean IV, puis le même avec un anneau sous la lettre monétaire. Ensuite, blancs à l'hexalobe (dits blancs au chapelet?), enfin targes. Où placer dans cette série les blancs aux trois mouchetures surmontées d'une couronne? J'avoue ne pas être convaincu de la théorie de l'imitation développée par Alexis Bigot qui rejette donc ces pièces en fin de règne, après 1429. Ceci devrait faire l'objet d'une autre étude. Enfin je ne sais où situer les éventuelles targes de Bretagne échanrées et à gauche, et à droite.

On voit, pour la première fois dans le monnayage breton, apparaître des séries. Cette démarche volontaire est même assez originale en Europe et doit être soulignée. Au blanc au semis de mouchetures, et à sa moitié, correspond un double à trois mouchetures, et un denier aux deux mouchetures.

Lors d'une nouvelle émission, distinguée par un anneau sous la lettre d'atelier, apparaissent des doubles avec un anneau entre les mouchetures !

Le gros d'argent aux trois mouchetures a le même revers que le blanc aux trois mouchetures couronnées.

Au blanc à l'hexalobe, correspond un demi-blanc au quadrilobe et un double au trilobe. Enfin targe et demie-targe s'associent aux doubles et deniers à l'hermine passant.

Tout ceci démontre que le monnayage de Jean V n'est pas le fruit de la fantaisie. C'est à l'inverse le résultat d'une démarche d'organisation menée avec méthode, sur des périodes d'émission assez longues.

Les monnaies de Jean V sont clairement identifiées par une lettre d'atelier en fin de légende au droit : D, F, M, N, R, qui sont théoriquement pour Dinan, Fougères, Morlaix, Nantes et Rennes, même si des recherches futures nous réservent quelques surprises. Cette pratique souffre peu d'exceptions, comme on va le voir.

On pourra découvrir de nouveaux ateliers : j'ai personnellement des blancs marqués B, j'en ai rencontré marqués O : peut-être des villes comme Brest et Oudon ont-elles monnayé le billon, peut-être des coins marqués R et D se sont-ils usés ou déformés. On sait aussi que d'autres villes, comme Redon, ont abrité des ateliers monétaires.



Les monnaies sans lettre d'atelier, fréquentes sous Jean IV, deviennent assez rares sous Jean V. Alexis Bigot en a recensé 37 dans son ouvrage et cette

liste constitue une statistique qui en vaut

une autre.

- Parmi ces 37 pièces, 13 pièces sont recopiées sur Duby, dont on connaît la fantaisie. Ces 13 pièces peuvent être considérées comme à légende mal restituée et oubliées.

- Sur les 24 exemplaires restants, il y a cinq petites pièces, demi-blancs et billons noirs, dont certains sont d'origine respectable et indiscutable. Je possède moi-même un demi-blanc à la targe sans lettre d'atelier, à légende de droit IOHANNES BRITON DVX. On peut penser que, sur ces quelques exemplaires exceptionnels, le graveur s'y est mal pris et n'a pas eu la place d'inscrire la lettre d'atelier. Ce sont des cas très rares, car on ne peut imaginer qu'une administration monétaire aussi précise dans le monnayage que celle de Jean V laisse s'échapper beaucoup de monnaies incontrôlables parce qu'issues d'ateliers inconnus.

- Sur les 19 pièces restantes, un grand "blanc" aux mouchetures couronnées que j'ai du mal à situer chronologiquement.

- Et sur les 18 pièces restantes, toutes présentent la même particularité ; la lettre d'atelier en fin de légende y est remplacée par une moucheture d'hermine.

Cette particularité concerne des blancs à l'hexalobe et divisions, des targes et divisions, soient clairement des pièces de la fin du règne. Mais elle disparaît avant la mort de Jean V, puisqu'on ne la retrouve pas, pour le moment, sous son successeur François I<sup>er</sup>.

Il paraît impensable que, dans le cadre d'un monnayage aussi réglé, le duc de Bretagne ait laissé passer autant de pièces sans marque d'atelier, ne serait-ce que pour le contrôle d'éventuels exemplaires défectueux ou fraudés.

La moucheture d'hermine, à la place d'une lettre d'atelier, en fin de légende, a nécessairement une signification, qui n'est rien moins que la marque d'atelier qui manque et dont elle occupe la place.

Mais pourquoi, dans un monnayage organisé où toutes les lettres d'atelier sont les initiales des villes qui les abritent, verrait-on apparaître un différent qui ne serait pas une initiale de ville ?

Il ne peut exister qu'une seule explication : la lettre logiquement dévolue à cet atelier était déjà prise par une autre ville.

La moucheture d'hermine peut-elle nous guider dans l'identification de cet atelier? Difficilement si nous ne voulons pas sombrer dans l'élucubration gratuite. On peut simplement dire que la moucheture conviendrait parfaitement à une ville déjà significative, en 1420, de la tradition historique bretonne.

Comme on le voit, si cette hypothèse est vérifiée, le monnayage de Jean V ne laisse plus alors de place au flou, à l'incertitude, si ce n'est quelques rares petits modules ayant échappé à une identification par lettre d'atelier.

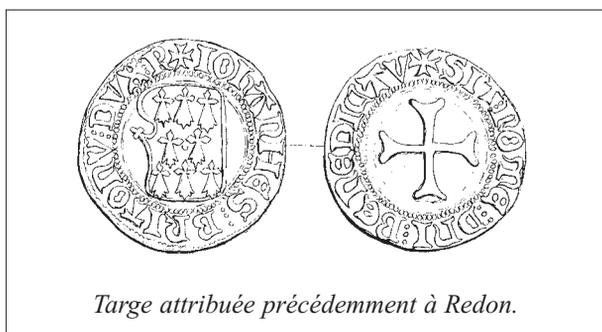


L'atelier à la moucheture d'hermine a frappé des séries à l'hexalobe et des séries à la targe, donc de la fin du règne de Jean V (la série à la targe se prolonge ensuite sous les ducs François). J'ai recherché un atelier qui aurait frappé les mêmes monnaies, donc aurait été contemporain de l'atelier à la moucheture, et j'ai trouvé Fougères, où furent frappées aussi des séries à l'hexalobe, et quelques targes. Tous les éléments sont donc en place pour une identification de l'atelier à la moucheture d'hermine.



Alexis Bigot signale l'établissement en 1422 d'une Monnaie à Redon. Citant Ogée, Alexis Bigot note que Redon n'aurait frappé des monnaies que durant deux ans, mais Ogée a peut-être mal interprété ses sources : la monnaie de Redon fut donnée à bail, non pas deux ans, mais douze ans, même si les fournaies furent éteintes en 1427 (Jean Kerhervé, "L'État Breton", page 191).

Je comparais cette période d'activité à celle de Fougères, dont Alexis Bigot signale qu'elle fut acquise de Jean d'Alençon en 1428. Redon s'arrêtant en 1427, Fougères commençant au mieux à frapper en 1428, ne pouvaient avoir fabriqué la succession des deux mêmes types.



Alexis Bigot attribue, avec la plus grande prudence et honnêteté, les monnaies à la lettre R et à la targe tréflée à Redon. Je ne puis le suivre sur ce terrain pour deux raisons : un tel raisonnement n'entre pas dans le système très logique des initiales d'atelier rigoureusement respecté sous Jean V. Pourquoi un différent d'atelier placé dans le dessin du droit et variant au gré des coins? Mais surtout, si, à la rigueur, le raisonnement d'Alexis Bigot valait pour les targes, où placerait-on les trèfles sur les autres types monétaires? Le trèfle est plutôt, selon moi, soit un différent d'émission, soit un différent de graveur, soit même une fantaisie.

J'en restais là de mes réflexions, constatant que tout appelait à désigner Redon comme atelier à la moucheture d'hermine, sauf l'incompatibilité chronologique de la durée d'activité de Redon avec l'activité de Fougères, quand Yves Coativy me donna l'élément qui me manquait : Fougères a connu une activité bien antérieure à 1428. En effet, Don Morice cite Pierre Morel, maître à Fougères entre 1424 et 1427.

Dès lors, il y a coïncidence chronologique, et l'on peut avancer, sans grand risque de se tromper, que la moucheture d'hermine identifie l'atelier de Redon. Que celui-ci n'a pu prendre pour différent un R, déjà retenu par Rennes.

Qu'enfin la ville, par son histoire, sa tradition, son rôle dans les origines de la Bretagne, n'était pas indigne de la moucheture qu'elle avait prise pour signe de reconnaissance. ■

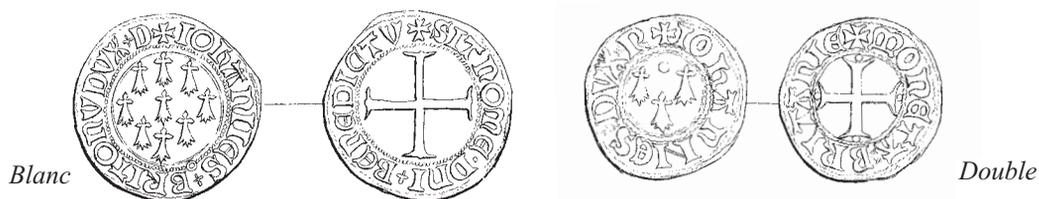


**La chronologie des émissions de blancs et divisions de Jean V**  
d'après les planches extraites de l'ouvrage d'Alexis Bigot

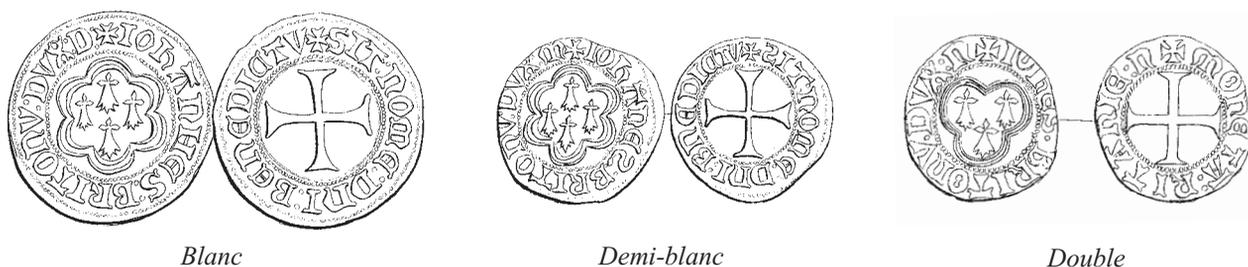
**Types au semis de mouchetures d'hermine immobilisés de Jean IV**



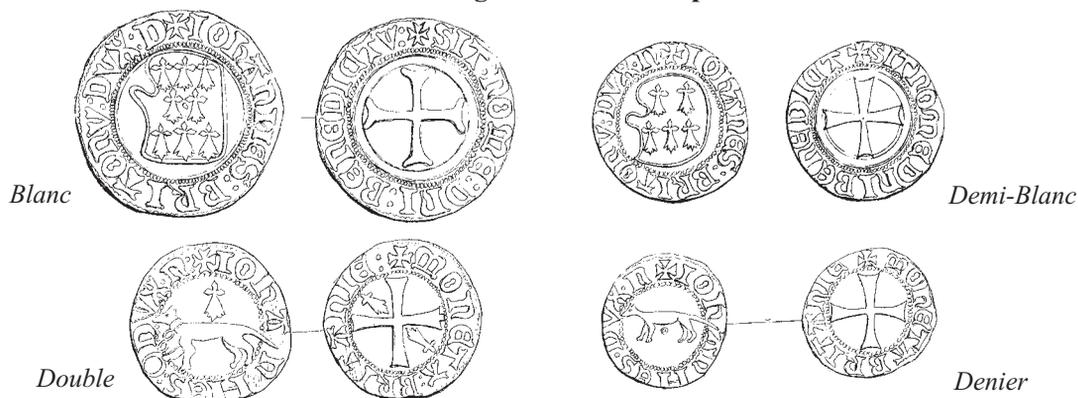
**Type au module réduit**



**Type à l'hexalobe (au chapelet?)**



**Série à la targe et à l'hermine passant**



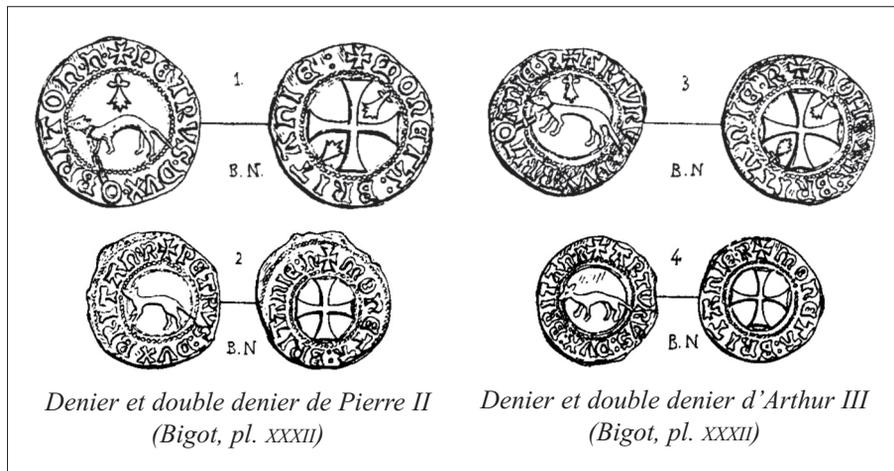
**Séries à re-situer**





# Quelques réflexions sur le monnayage de François I<sup>er</sup>, Pierre II et Arthur III

YVES COATIVY



LA NUMISMATIQUE MÉDIÉVALE souffre d'un grave problème de sources. Les archives des ateliers monétaires ont rarement survécu et il ne reste en général que quelques ordonnances ducales à mettre sous la dent avide de l'historien. Faute de texte, l'étude des monnaies, de leur dispersion, de leur poids, de leur type, etc. permet de compléter le tableau. Le travail est compliqué du fait de l'habitude médiévale de donner aux garçons les mêmes prénoms d'une génération à l'autre. On compte trois Jean et deux François entre le milieu du XIV<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> en Bretagne. Les règnes de François I<sup>er</sup>, Pierre II et Arthur III, parce qu'ils sont très courts, permettent de tirer quelques conclusions sur le fonctionnement des ateliers.

François I<sup>er</sup> (1442-1450), Pierre II (1450-1457) et Arthur III (1457-1458) ont en commun d'avoir régné peu de temps. La consultation du Bigot nous donne pour les deux derniers très peu de monnaies. Elles sont rares par le type mais aussi par leur fréquence sur le marché. Elles sont toutes frappées à Nantes ou Rennes. Enfin, il ne s'agit que de monnaies divisionnaires, des deniers et doubles deniers au type de l'hermine passant. Partant de ce constat, on peut tirer quelques conclusions. Nantes et Rennes semblent être les seuls ateliers à œuvrer en permanence. L'atelier de Vannes et celui de Morlaix, dont on sait qu'ils travaillent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ne sont pas représentés. Leur production est donc épisodique, liée à tel ou tel événement (foire, afflux de marchandises...). De plus, le travail courant d'un atelier est de frapper des divisionnaires, de les fournir aux besoins quotidiens de

la population et du commerce. Enfin, la frappe de grosses monnaies (targes, gros, écus...) ne se fait que sur ordre du pouvoir ducal. On possède pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle de nombreuses ordonnances de monnayage de telles monnaies.

Un problème se pose concernant les attributions de monnaies à François I<sup>er</sup> (1442-1450). Son règne de 8 ans est aussi court que celui de Pierre II mais les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle lui accordent bien plus de monnaies (8 variantes pour Pierre II, 53 pour François I<sup>er</sup>). Peut-être faudrait-il reprendre cette classification<sup>1</sup>. Un premier aspect de la question concerne les valeurs. Doubles deniers uniquement pour Pierre II et Arthur II, mais monnaies d'or et targes pour François I<sup>er</sup>. Par ailleurs, il n'y a rien de probant dans une approche sommaire des types décrits par Bigot pour François I<sup>er</sup> et François II.

À noter tout de même les nos 1214 et 1218 pour François I<sup>er</sup>: targes pour Rennes avec anneau sous la croix de légende, comme les doubles à l'hermine nos 1351, 1352 et 1355 pour François II. Peut-être s'agit-il de la même émission. Ce n'est pas sûr dans la mesure où il s'agit de deux espèces différentes. De même, Bigot attribue un double à l'hermine pour Morlaix à François I<sup>er</sup>, un autre à François II (Bigot nos 1081 et 1150), sans justifier son classement, probablement par analogie: il classe à François II tous les doubles à l'hermine surmonté d'une moucheture, à François I<sup>er</sup> celui qui n'en a pas.

1. Cette classification s'appuie pourtant sur des trouvailles, cf. A. Bigot p. 244 et Poey d'Avant p. 164.

L'argument aurait pu être valable en cas de changement de type: première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, pas de moucheture, deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, une moucheture. Ce n'est pas le cas comme le montrent les n<sup>os</sup> 1075 et 1080 de Bigot pour Jean V: les deux types coexistent. Autant de remarques qui amènent à reposer la question des attributions des monnaies de François I<sup>er</sup> et de François II, bien que cela ne justifie pas une remise en cause complète du travail des érudits du siècle dernier.

Une autre hypothèse est plausible. Il faudrait voir dans le faible nombre d'émissions de Pierre II et Arthur III le résultat d'une immobilisation. Les ateliers pouvaient se servir des coins au nom de François I<sup>er</sup> tant qu'il n'y avait pas de changement de type. Le cas est attesté en Bretagne lors de l'éphémère règne de la duchesse Anne (1488-1491). L'atelier de Rennes fait frapper en 1491 des **florins** en reprenant des coins de feu son père. Les maîtres ont ordre de rajouter un point de différent pour distinguer les deux émissions<sup>2</sup>. On peut penser que les coins de monnaies d'or de François I<sup>er</sup> ont donc servi sous Pierre II dont on sait qu'il a probablement frappé des monnaies d'or<sup>3</sup>.

Peut-être faut-il limiter le nombre d'espèces attribué à François I<sup>er</sup> pour les rendre à François II. Pour ce qui est des immobilisations, la question est difficile. Comment différencier les monnaies frappées par Pierre II avec les coins de François I<sup>er</sup>? Au total, une telle étude aboutit à poser plus de questions qu'à apporter de réponses. Je souris malgré tout en pensant à mes collègues antiquistes qui travaillent sur les monnaies gauloises, pour lesquelles il n'y a ni texte, ni légende, ni nom de prince ou de peuple... ■

2. Y. Coativy: "Les Florins de François II et d'Anne de Bretagne", *Annales de la SBNH*, 1994, p. 44.

3. Sur ce point, voir A. Bigot "Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne", Paris, 1857, p. 252. La question mériterait d'être approfondie car les sources ne sont pas très claires.

# À propos d'un article sur les florins de François II

Publié par YVES COATIVY dans les *Annales 1994*

DANIEL CARIOU

L'ARTICLE D'YVES COATIVY sur les florins et demi-florins de François II, publié l'an passé dans nos annales, ne cesse de m'intriguer car il contient beaucoup d'interrogations et donne envie d'aller plus loin.

Pourquoi n'aurait-on pas retrouvé une monnaie ayant fait l'objet de plusieurs émissions? Pourquoi un pavillon d'or à la fin du xv<sup>e</sup> siècle alors que ce type est abandonné en France depuis plus d'un siècle?

Ainsi, sans vouloir affirmer quoi que ce soit, j'ai cherché à comparer deux monnaies:

- le florin d'or décrit par Yves Coativy, peut-être retrouvé, mais sur lequel on possède des documents;
- l'écu d'or de François II, abondant aujourd'hui (dit au xix<sup>e</sup> siècle: "cavalier").

*"Le florin, nous dit Yves Coativy, connaît une émission (est-ce la première?) en mars/avril 1466, le demi-florin est théoriquement autorisé un an plus tard à Rennes et à Nantes."*

On a retrouvé, bien évidemment, l'écu de François II, et l'on connaît désormais le demi-écu par au moins deux exemplaires: celui du musée de Berlin, et un exemplaire passé en vente... il y a une vingtaine d'années et qui figure depuis dans une collection à Paris. Nous n'allons pas jusqu'à qualifier de demi-écu la pièce à la cordelière détenue par le Musée Dobrée. (Catalogue de l'exposition de Daoulas, 1991, n° 50-14).

Le florin de François II est annoncé en 1466 comme frappé à 72 au marc et à 22,75 carats, au cours de 22 sous 11 deniers.

Quant à l'écu, Alexis Bigot (*Essai sur le Royaume et Duché de Bretagne, 1857*) nous dit "qu'il est à la taille de 76 au marc avant 1464, et se maintient à 22 sols 11 deniers jusqu'en 1464, descend à 22 sols 9 deniers en 1467", et... l'écu fluctue ensuite: 22 sols 9 deniers en 1467, 27 sols 5 deniers en 1470, mais 40 sols en 1488, au paroxysme de la guerre avec les Français.

L'analyse d'Alexis Bigot contient, soit une interrogation, soit une erreur: comment l'écu d'or peut-il être antérieur à 1464 quand l'Ordonnance de Louis XI accor-

dant au duc de Bretagne le droit de frapper des monnaies d'or date d'octobre 1465? Tout en sachant que des monnaies d'or ont été frappées en Bretagne sous François I<sup>er</sup> et Pierre II et qu'on a pu régler le cours de monnaies dont les plus jeunes n'ont pas dix ans d'âge en 1464.

Toutefois, et, je crois, Yves Coativy en est d'accord, une monnaie qui vaut 22 sols 11 deniers en 1464 et une autre qui vaut 22 sols 9 deniers en 1467 ne peuvent être qu'une seule et même pièce. Florin, ducal et écu sont, à cette époque, synonymes. Il s'agit d'ailleurs de termes génériques, ne l'oublions pas.

Plus délicate est la comparaison de l'émission suivante de florins, celle du 22 juin 1487. La taille au marc reste inchangée. Le cours du florin en 1487 est de 35 sous, tandis que l'écu est au cours de 27 sols 5 deniers en 1470, 40 sols en 1488. Il y a malgré tout une certaine correspondance entre les cours fluctuant à mesure que s'intensifie la guerre.

Là aussi, il nous semble que le florin, ou "dual", correspond à notre écu.

Reste entière l'énigme du "treff", que je ne sais résoudre plus qu'Yves Coativy.

J'ai quand même quelques difficultés à admettre la circulation de deux types de même poids ou de poids proches, de même cours ou de cours proches, pendant de nombreuses années, alors que l'un d'eux n'aurait pas été retrouvé.

Toutefois, j'aimerais conclure par un mot sur le "demi-écu" à la cordelière qui se trouve au Musée Dobrée.

Bien qu'il soit de module réduit par rapport à l'écu (22 millimètres au lieu de 28) son poids de 3,31 grammes en fait incontestablement un écu.

L'attribution qui en est faite à l'atelier de Nantes est probable mais pas certaine: compte tenu de l'état de la pièce, on ne voit plus que deux jambages de la lettre d'atelier et on ne peut totalement exclure que ce soit un R.

Et l'écu de Bretagne est surmonté d'une couronne décalée, c'est-à-dire ornée de cinq trèfles! ■



*Ce texte est celui de la conférence qui fut faite à Guérande le jour de l'inauguration du festival "A de Bretagne" le premier juillet 1994, le musée de Guérande ayant exposé un ensemble de monnaies bretonnes frappées entre 1458 et 1540.*

## **L'annexion de la Bretagne par la France ne s'est pas passée simplement ou "Comment les légendes des monnaies bretonnes révèlent les sursauts de l'histoire"**

DANIEL CARIOU

**L**A DÉFAITE MILITAIRE des soldats bretons et alliés devant l'armée française en 1488 à Saint-Aubin-du-Cormier n'avait pas scellé le destin de la Bretagne.

Anne, mariée par traité à deux rois, fit tout pour que son pays se détachât à nouveau de la France, et ceci contrairement à ce qu'une légende tenace laisse encore croire aujourd'hui.

Le long travail d'annexion de la Bretagne à la puissance voisine dura de 1488 à 1532. Il fut riche de rebondissements. Ces sursauts et coups de théâtre sont parfaitement illustrés par les légendes des monnaies bretonnes – si l'on se donne la peine de les rapporter aux événements – à un point que l'on ne soupçonne pas.

Pour en simplifier le commentaire, nous avons choisi d'étudier l'écu d'or, répandu dans l'occident et donc monnaie nationale bretonne en même temps que monnaie nationale française.

### **L'écu sous François II (donc avant la défaite bretonne)**



Il va nous servir de référence car il représente à lui seul l'indépendance bretonne. Le duc y est figuré chargeant, l'épée haute. Sa titulature entoure le champ. Au revers, la fière devise des princes bretons: "DEVS IN ADIVTORIV (M) MEVM INT (A) (E) NDE", que Dieu me vienne en aide.

Il n'est pas du goût du roi de France, l'ennemi des Bretons, que le duc de Bretagne soit en communication directe avec Dieu et donc tienne son pouvoir de Dieu et non du roi. La fière devise sera donc l'une des premières victimes du pouvoir royal dès le mariage d'Anne, fille de François II, avec Charles VIII.

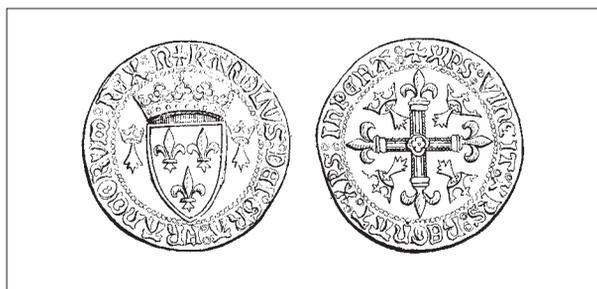


Le revers de l'écu breton porte des mouchetures d'hermine, emblème ducal et personnel introduit par le capétien Pierre Mauclerc mais devenu insensiblement, avec les siècles, un emblème national breton; cet autre symbole va être lui aussi malmené par les rois de France.

Après Saint-Aubin-du-Cormier (1488) et la mort de François II la même année, Anne reste en titre duchesse même si des armées françaises parcourent le pays et tiennent Nantes.

De cette période (1488-1491) très mouvementée, on n'a pas retrouvé d'écus d'or. Si l'on se réfère aux travaux d'Yves Coativy (SBNH, annales 1994), Anne n'a fait frapper que des écus immobilisés de François II.

### **L'écu de Charles VIII**



L'écu de Charles VIII frappé en Bretagne n'est qu'une monnaie française accommodée de mauvais provincialisme. Le mariage d'Anne et de Charles n'a pourtant rien changé à la situation formelle du duché: si les souverains ont été unis, ce n'est pas le cas des deux états.

Au droit de l'écu, qui est la copie de l'écu français, les armes de France sont simplement accostées de deux mouchetures d'hermine couronnées.

L'avertissement porte, en latin, "Charles, roi de France par la grâce de Dieu": il n'est fait aucune référence à un duc de Bretagne; Charles ne mentionne que son titre de souverain d'un état voisin. Ceci correspond à une occupation française très dure pour la Bretagne: des hauts fonctionnaires bretons sont remplacés par des Français, Anne ayant été contrainte d'épouser le roi, même si plus tard elle finit par s'attacher à ce soudard épris de guerres italiennes.

La légende du revers, c'est la devise des rois de France: "XPS VINCIT! XPS REGNAT! XPS IMPE-RAT!" (Christ vainc! Christ règne! Christ com-mande!).

Si l'on s'en tient à l'examen des monnaies, la Bretagne semble passée en un règne à l'état de province, au même titre que l'Auvergne!

### L'écu d'Anne de Bretagne, période de viduité (1498-1499)



L'indépendance est retrouvée. L'écu de cette période, c'est la cadrière. Les symboles nationaux bretons réapparaissent dans leur plénitude: Anne est duchesse (BRITONV DUCISSA), les mouchetures d'hermine chassent les lis au revers et la légende "DEVS IN ADIVTORIVM..." revient. Toutefois, la robe de la reine est brodée de lis et de mouchetures, et la légende fait allusion à une "reine des Français": c'est là son titre, mais la duchesse s'empresse de reprendre le pouvoir dans son pays.

### Les écus de Louis XII

La légende d'Anne, humiliée et consentante, duchesse en sabots agenouillée et apportant la Bretagne à son puissant voisin, est fautive de bout en bout. La Bretagne est proportionnellement plus riche et plus industrielle que la France. Vers 1500, les deux flottes de commerce s'équivalent.

Anne, contrainte de signer un traité qui la marie à Charles VIII, saura mieux négocier avec Louis XII. Il est vrai que Louis XII, son "beau cousin", elle l'a connu enfant au château de Nantes. Louis, un Orléans en délicatesse avec Charles VIII, était dans les rangs bretons à Saint-Aubin-du-Cormier. Il s'en est d'ailleurs fallu de peu que, comme beaucoup d'autres prisonniers, il ne fut massacré par les Français.

L'obligation qu'avait Anne d'épouser le successeur de Charles VIII s'agrémentait d'une négociation des conditions d'association des deux états, et l'on voit là qu'Anne, une fois de plus, a fait ce qu'elle a pu pour défendre l'indépendance de son pays.

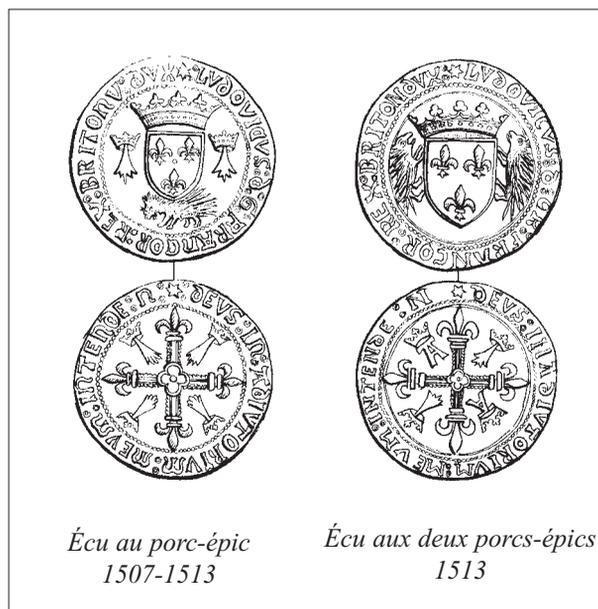
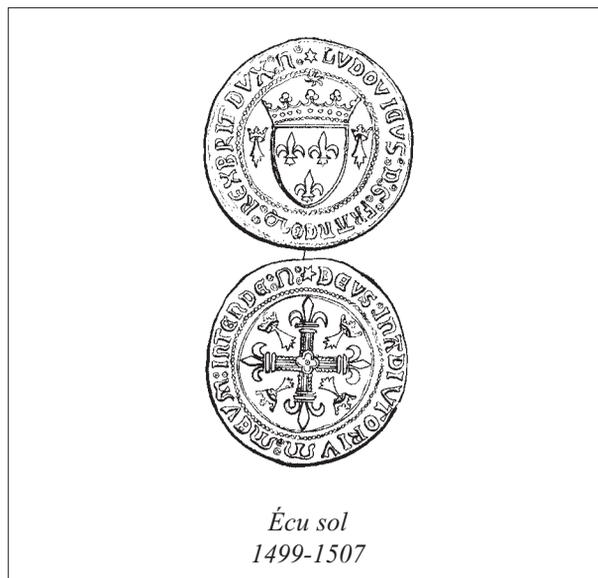
Car Louis XII était enclin à accueillir favorablement les demandes de celle qu'il avait connue, petite, au château de Nantes.

Anne pourra donc gouverner son duché, ou y placer des Bretons fidèles.

Surtout, elle obtient que, parmi la descendance commune des deux époux, le fils aîné soit bien évidemment le roi de France, mais que le second ait la Bretagne qui redeviendra ainsi un état.

L'écu de Bretagne frappé sous Louis XII reflète parfaitement cette évolution.

L'écu sol est d'abord maintenu, puis remplacé par l'écu au porc-épic (symbole des Orléans). En 1513, sur un nouveau type, l'écu aux deux porcs-épics, le chiffre couronné de la reine apparaît.



Le contrat de mariage d'Anne et Louis XII stipule que le roi devra "mettre en ses titres duc de Bretagne ès affaire du pays, et la monnaie d'or et d'argent sera for-gée sous le nom du roi joint à celui de la reine".

Le contrat n'a pas été rigoureusement respecté, puisque le nom de la reine n'apparaît, ou plutôt son chiffre, que dans le cas dernier cité de l'écu de 1513. Mais, en dehors de ce point, l'on voit bien que le titre de duc de Bretagne s'ajoute pour Louis XII à celui de roi de France; que la devise des ducs "DEVS IN ADIVTORIVM..." efface celle du roi.

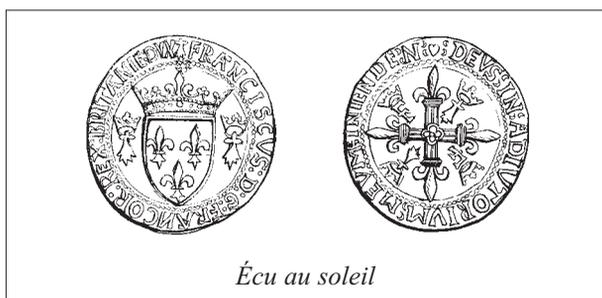
## Les derniers écus bretons sous François I<sup>er</sup> ou l'histoire d'une annexion par la corruption en 1532

Anne n'avait pas d'enfant survivant de Charles VIII. Sa fille aînée survivante, Claude de France, née de Louis XII, n'avait pas le même talent diplomatique ni le même amour pour l'indépendance bretonne que sa mère. Anne ne put empêcher le mariage de Claude avec le prétendant au trône, François d'Angoulême, qu'elle détestait.

Quand en 1515 François devint le roi sous le nom de François I<sup>er</sup>, les monnaies bretonnes continuèrent d'être frappées avec des légendes distinctes et les mêmes caractéristiques que sous Louis XII.

Toutefois, les intentions de François I<sup>er</sup> à l'égard de la Bretagne étaient loin d'être pures. Il se fit d'abord donner le duché par Claude. Renée, sœur éclairée de Claude, fut évincée de ses éventuels droits à la couronne de Bretagne.

Et enfin, François prépara l'annexion de la Bretagne en achetant purement et simplement les députés chargés de la voter !



Écu au soleil

Sur les écus, les légendes bretonnes sont bien en place, mais François I<sup>er</sup> sauve les apparences alors même qu'il se prépare à bafouer les traités et contrats signés avec Anne, et en particulier la clause visant à restituer son indépendance au duché qui aurait pour souverain le fils cadet du roi. L'annexion, l' "union", est "votée" à Vannes en 1532.

Dès lors, rapidement, la monnaie bretonne se calque sur la monnaie française, comme dans le cas de cet écu à la croisette frappé à Rennes.



Écu à la croisette

Les mouchetures d'hermine apparaîtront encore souvent dans le monnayage de Nantes et Rennes : il s'agira alors de simples différents dans les légendes, maintenus avec constance pendant plus de deux siècles... ■

## Annexe

*Règlement de Louis XII pour la fabrication des monnoies, 1513.*

d'après Alexis Bigot,

*"Les Monnaies du Royaume et Duché de Bretagne"*  
p. 406-407.

Mandement en forme de règlement pour la fabrique des monnoies d'or et d'argent portant caractère et impression du nom, portrait et devise du Roi et de la Reine comme s'ensuit : sçavoir pieces d'or nommées escus au porc-espice à 23 carats un 8 et un 8 de remede à 70 au marc qui auront cours et mise de poids à 2 den. 17 grains et de cours 30 sols et 2 deniers obole piece.

Pieces de monnoie de cestuy nostre pays et Duché de Bretagne, esquelles aura du costé vers la pille un escu couronné des armes de France à trois fleurs de lys tenus de deux costés de deux porcs-espics portant celui escu, au caractère duquel costé sera autour escrit : *Ludovicus Dei gracia Francorum Rex, Britonum Dux* ; et de l'autre costé une croix à fleurons où aura entre les quatre bastons d'icelle deux hermines et lettres, sçavoir A couronné, et en touche et caractère d'icelui costé sera escrit et imprimé : *Deus in adiutorium meum intende.*

Grands blancs nommés *Ludovicus* à 4 deniers 12 grains de loy argent le Roy, à 2 grains de remede et 7 sols 3 den. de poids au marc qui auront cours à 10 den. monnoie de ce pays ; où il y aura devers la pille un escu de nos dites armes et un porc-espice passant par sous la pointe et deux petites hermines couronnées au costé dudit escu et devers le trousseau aura entre les bastons de ladite croix quatre hermines pareillement couronnées ; en lousche et caractère desquels grands blancs devers le dit trousseau sera escrit : *Sit nomen Domini benedictum* ; et devers la dite pille : *Ludovicus Dei gracia Francorum Rex, Britonum Dux.*

Et parce qu'il est nécessaire d'entretenir monnoie courante au dit pays de Bretagne tant pour change que pour aumones veut estre faits deniers à un denier de loy, 2 grains de remede, et de 18 sols 10 deniers de deux tiers et demi de taille, qui auront cours pour un denier monnoie et de ce 300 marcs. Doubles jusqu'au nombre de 300 autres marcs de loy et de taille à l'équipollent, et auront cours à 2 deniers monnoie piece et seront tels et pareils en lousche et caractere qu'ils ont été cy-devant : et qu'il soit donné aux changeurs et marchands de marc d'or fin tel et pareil pris que par nos ordonnances précédentes, sçavoir 100 liv. 9 sols 5 deniers tiers de denier et de marc d'argent fin argent le Roy 3 liv. 3 sols 4 den. monnoie dudit pays et Duché. Donné à Nantes le 17 Aoust 1513 et de nostre règne le seizième. (D. Mor., Preuv. III, col. 908.)



# Un jeton de compte exprime-t-il, par ses symboles, l'obsession de Jean II de Rohan de succéder au trône de Bretagne ?

YVONIG GICQUEL



**A**U XV<sup>e</sup> SIÈCLE, l'État breton, devenu une réalité sous les Montfort, fonctionne grâce à de grands services institutionnels, le Conseil ducal, la Chancellerie et la Chambre des Comptes. Sous l'autorité d'un président aidé par un ou plusieurs seconds présidents et composée d'auditeurs, de clercs et de personnel spécialisé, la Chambre des Comptes, en laquelle la duchesse Anne voyait "l'un des principaux membres de notre duché", s'avère un réel pilier de l'État. Gardienne de la Couronne, elle contrôle l'assiette des impôts et les finances ducales. Les gens des comptes, installés à Vannes, s'imposent comme les garants des institutions bretonnes.

Par mimétisme des institutions ducales, l'administration rohanaise repose sur de grands organes, le

Conseil, la Sénéchalie féodée et la Chambre des Comptes. Disposant en biens propres et fiefés d'un territoire de l'ordre du cinquième de la Bretagne et des revenus les plus importants après ceux du duc, le vicomte de Rohan se devait – comme le duc de Bretagne – de laisser contrôler sa comptabilité et de solliciter des avis sur les questions financières près des doctes gens composant la Chambre des Comptes. Elle siège jusqu'en 1481 à La Chèze, petite citée bâtie au long du Lié, au cœur de la Bretagne; Jean II de Rohan y est né le 6 novembre 1452, il s'y est marié le 8 mars 1462 avec Marie de Bretagne, fille de François I<sup>er</sup>.



JEAN II, du nom vicomte de Rohan, ainsi représenté aux vitres de l'Eglise des Cordeliers de Nantes.

Portrait du vicomte Jean II de Rohan (1452-1516) autrefois représenté sur un vitrail de l'église des Cordeliers de Nantes, avec un habit semé de macles (emblème de la famille) et portant le collier de l'ordre de Saint-Michel.

(BN)



MARIE DE BRETAGNE, femme de Jean II, du nom vicomte de Rohan ainsi représentée, vis-à-vis de son mari aux vitres de l'Eglise des Cordeliers de Nantes.

Ici revêtue d'une robe mi-herminée (Bretagne) et mi-maclée (Rohan) Marie de Bretagne, seule fille survivante (après le décès de sa sœur Marguerite, première épouse du duc François II) du duc François I<sup>er</sup>, fils aîné du duc Jean V, est considéré par son mari comme l'héritière légitime (lignée directe) alors que le duc François II n'est que le fils de Richard d'Étampes, frère du duc Jean V.

(BN)

Mais en 1481, la Chambre est transférée à Josselin, puis à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, lors du début des grands travaux de rénovation du château, c'est un nouveau transfert à Blain où Jean II de Rohan résida le plus souvent et où il reçoit, à la mi-janvier 1499, le roi Louis XII et la reine-duchesse Anne qui, après leur mariage à Nantes, passent leur lune de miel en Bretagne.

Exerçant sa compétence sur l'ensemble des terres du vicomte en Bretagne, la Chambre des Comptes rohannaise prononce l'acceptation des comptes, surveille et juge tous les actes de finances des receveurs particuliers et des fermiers. À l'échelon de chaque châtelain, un receveur, parfois appelé châtelain perçoit les recettes, conclut les affermage, effectue les paiements et distribue les pensions ou rentes. Il reçoit une quittance du vicomte et produit ses justifications devant la Chambre des Comptes.

### Des jetons pour faciliter les comptes

Comme les officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne, les receveurs rohannais utilisent des **jetons de compte** afin de faciliter les additions et les soustractions des nombreuses pièces de monnaie aux valeurs diversifiées (oboles, deniers, sous, écus...). Les officiers se servent d'**abaques**, de **compteurs** ou d'**échiquiers**; ce sont des comptoirs ou échiquiers composés de colonnes (unités, dizaines, centaines) remplis, par souci de commodité, au moyen de **getouers** ou **méreaux**, c'est-à-dire des jetons que l'on déplaçait. Ce matériel est utilisé pour des auditions des receveurs par la Chambre des Comptes; ils assistent à l'examen de leurs comptes, fournissent des explications, répondent aux demandes des contrôleurs et doivent corroborer leurs calculs, après avoir **gecté**, c'est-à-dire comptabiliser les rentrées d'argent dont ils sont responsables.

Le **jeton de compte**, signe de l'appartenance sociale, indique, lorsqu'il est en argent, une marque exceptionnelle de puissance réservée au duc et quelques familles importantes. Jean Kerhervé, dans son ouvrage (thèse) "*L'État breton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les ducs, l'argent et les hommes*" (Maloine, Paris, 1987), reproduit à la p. 392, deux **jetons de compte**. Le premier, de Pierre de Vay, auditeur des Comptes (1470-1489) à la Chambre ducale, présente à l'avvers un écu en losange, semé d'hermines rappelant le sceau de la Chambre, avec une légende à l'avvers: POUR BIEN GETER (compter) ET DESGITER et au revers: FAULT BIEN ENTENDRE ET PO (peu) PARLER. C'est tout un programme fort bien adapté au métier.

Le deuxième **jeton**, de Jean de Quilfistre, présente une targe semée d'hermines et de fleurs de lys, signifiant la nomination de cet auditeur par Charles VIII, en 1492. La légende (avvers et revers) est plus neutre: POUR LES GENS DES COMPTES D (E) B (RETAGNE)/GECTONS A JEHAN DE QUILFISTRE.

De la Chambre des Comptes des Rohan est conservé un jeton en argent, rarissime, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (cabinet des médailles), et

signalé dans l'ouvrage d'Yves Coativy, "*Monnaies de Bretagne*" (Skol Vreiz, Morlaix, 1992). La rareté est attestée par la famille ducale de Rohan qui ne possède aucun jeton de compte de leur ancienne Chambre des Comptes.

### Un jeton rohannais chargé de symboles

Ce jeton porte à l'avvers, dans un entourage: LA: CHAMBRE: DES COMPTES: DE: ROHAN, un écu, mi-partie ROHAN (six macles dont trois pleines et trois coupées par moitié), mi-partie écartelée ROHAN-BRETAGNE (deux fois neuf macles, deux fois neuf hermines), le tout timbré d'une couronne vicomtale. Au revers, une hermine naturelle dite rampante, accolée d'une double écharpe maclée, est enfermée dans un enclos entouré d'une palissade circulaire, avec un entourage PLVSTOVST MOVRIR. Yves Coativy indique que ce jeton est antérieur à 1603, du fait de la couronne vicomtale, le titre de duc ayant été donné aux Rohan à cette date par le roi Henri IV.

On peut, je pense, être plus précis et dater ce **jeton de compte**, avant le rattachement de la Bretagne à la France et même avant 1492, car il n'y a aucune fleur de lys. Les armes mi-Rohan mi-Bretagne et l'hermine avec l'écharpe aux armes de Rohan, rappellent, sans la moindre ambiguïté, le mariage du vicomte Jean II de Rohan (1452-1516) avec Marie de Bretagne (1447-1507). En poussant l'investigation emblématique toujours chargée de significations riches d'affirmations et en privilégiant le symbolisme princier autour de l'hermine, ne peut-on lire, dans ce jeton, l'ambition effrénée du vicomte Jean II de Rohan d'obtenir la couronne de Bretagne? Toute sa vie, soutenu par une véritable obsession, Jean II de Rohan s'avère un compétiteur tenace au trône breton. Mal-aimé de son beau-frère, le duc François II, qui il estime trop manœuvré par des "**étrangers**", il va en effet tenter, à plusieurs reprises, d'atteindre le pouvoir breton, y compris en essayant de marier ses deux premiers fils, François et Jean (et après le décès de François, âgé de 19 ans, le 28 juillet 1488 à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, Jean et Jacques) aux filles de Bretagne, Anne et Isabeau. Engagé près du roi Charles VIII pendant la guerre franco-bretonne, de 1487 à 1491, afin d'obtenir le duché, il n'hésite pas, dès 1492, après le mariage du roi avec Anne, à susciter un "**complot breton**" avec l'aide du roi d'Angleterre Henri VII.

Au revers, trois symboles ne rappellent-ils pas les prétentions successorales de Jean II de Rohan? D'abord la légende **Plutôt mourir (raccourci de Potius mori quam foedari, Plutôt mourir que la souillure)** l'une des devises des ducs souverains de Bretagne se rapportant à la blanche hermine et non la devise, pourtant orgueilleuse des Rohan, **A Plus**; ensuite l'hermine naturelle, enfermée à l'abri d'une palissade circulaire absolument close; enfin l'écharpe flottante semée de macles – emblèmes des Rohan – et enroulée autour du cou du petit animal, emblème du pouvoir breton.



*Jeton de compte  
de la Chambre des Comptes du vicomte  
– vraisemblablement Jean II – de Rohan.*

*Photo agrandie du double  
le diamètre du jeton étant de 27 mm (BN)*

Au-delà de l'alliance visible sur l'avvers du jeton entre les Rohan et la famille Montfort, ce sont bien des signes forts d'un prétendant au trône qui n'hésite pas à écrire dans l'article 2 du Mémoire en 315 articles présenté en 1499 pour sa préséance aux États : *“Et ce supposé, dit et articule le vicomte, qu'il est à présent plus proche de la Maison royale de Bretagne, et le premier et par avant tout autre à présent vivant succéderait à la Seigneurie et Principauté de Bretagne, si le cas advenait que Dieu ne veuille permettre, que le duc souverain seigneur de présent n'aurait lignée masculine; et est ainsi notoirement publiquement tenu et réputé en ce dit Pays et Principauté”*. Le duc François II a deux filles nées en 1477 et 1478 mais n'a pas d'héritier mâle. Fidèle à sa stratégie de grand compétiteur, Jean II de Rohan n'entend-t-il pas également prouver dans son jeton de compte qu'il est, en tant que mâle *“le plus proche de la Maison royale de Bretagne”, “l'héritier présomptif de la couronne”*? ■



# De Cayenne à Brest, l'histoire du sol tampé

DANIEL CARIOU



# De Cayenne à Brest, l'histoire du sol tampé

DANIEL CARIOU

**S**OUS L'ANCIEN RÉGIME, la Guyane ne se compare en rien aux Antilles. Si l'on y exploite les épices, le bois, la colonie est peu de chose par rapport à la Martinique, Sainte-Alouzie, la Guadeloupe et surtout Saint-Domingue. Les navires négriers ne s'arrêtent à Cayenne que quand ils ne sont plus en état de poursuivre leur route jusqu'aux Antilles, car les capitaines savent bien qu'ils auront plus de mal à vendre là leur "cargaison".

C'est en 1604 qu'un Poitevin, la Ravadière, part de Cancale pour les côtes de Guyane et du Brésil avec un équipage breton.

Aucune des tentatives de la Ravadière ne réussit, mais, plus tard, la Guyane ou "France Équinoxiale" est réoccupée et, en 1635, devient une colonie, alors que la Guadeloupe et la Martinique rejoignent elles aussi le domaine colonial.

Sous Louis XIV, la Guyane est prise par des Hollandais, ou des corsaires anglais, mais elle revient à la France. Depuis 1674, elle n'est plus le monopole d'une compagnie mais elle est annexée purement et simplement à la couronne.

Le développement agricole de la Guyane ne date que de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle malgré, en 1763, l'expulsion des jésuites et surtout l'expédition de Kourou, dont l'impréparation provoquera la mort de dix mille colons improvisés.

En 1789, la Guyane regroupe 2 000 Français, 12 000 esclaves noirs et 4 000 Indiens. C'est peu par rapport aux 680 000 habitants des Antilles françaises. La révolution fait de la Guyane un lieu de déportation pendant deux années (1797-1798).

## Un pays de petites monnaies

La doctrine colbertiste fonde la richesse d'un état sur la quantité de métaux précieux qu'il détient : la couronne cherchera à importer l'or et l'argent, évitant de s'en dessaisir par le biais des exportations. Il faut dire que les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles militaires français ne sont qu'une suite de guerres lors desquelles le roi se procure avec peine de l'argent et de l'or pour payer les troupes.

Dans ce contexte les colonies n'ont d'autre objet que d'éviter à la métropole d'acquiescer à l'étranger, contre de l'or et de l'argent, les produits tropicaux ou les fourrures. Pour autant les métaux précieux ne doivent pas être accumulés aux colonies qui ne sont pas économiquement une partie intégrante du royaume.

La métropole envoie donc à ses colonies un peu de numéraire, le moins possible et de faible valeur ; l'économie locale doit fonctionner grâce au troc, aux lettres

de change, aux billets, ce qui ne suffit jamais. L'outremer doit se procurer l'argent à l'étranger – c'est doute le but recherché. Le commerce quelquefois, les corsaires souvent, y pourvoient. Différentes mesures sont prises pour empêcher les rares espèces monnayées circulant aux colonies de s'enfuir dans les territoires voisins, portugais, anglais, hollandais, tout aussi dépourvus de numéraire.

L'exportation des espèces est punie car c'est un crime : le billonnage.

Et surtout les monnaies sont émises sur un pied bien supérieur à leur valeur intrinsèque en métal : elles deviennent ainsi une monnaie fiduciaire, moins intéressante à exporter.

À l'exception de la courte expérience de pièces d'argent de 5 et 15 sols, en 1670, renouvelée en 1731-1732 avec les pièces de 6 et 12 sols, les colonies d'Amérique devront jusqu'à la révolution se contenter de cuivres ou de petits billons, comme le sol estampé ou "tampé".

## Généalogie d'une monnaie de fortune

Le "tampé" est une monnaie déjà usagée contremarquée d'un C couronné, pour "colonies".

Le sol tampé a donc des ancêtres, qui, usés, seront le support de la contremarque : essentiellement la pièce de 24 deniers fabriquée pour la métropole et les colonies à partir de 1738 (fig. 1 et 2) et sa division, la pièce de 12 deniers, que l'on n' "estamera" pas (fig. 3).

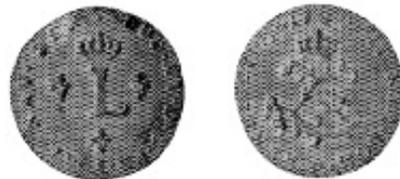


Fig. 1

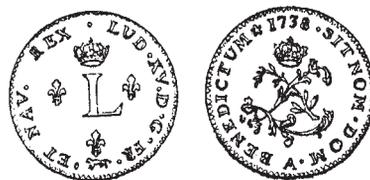


Fig. 2 – (le même d'après E. ZAY)



Fig. 3

Ces pièces de 24 deniers sont en billon à 0,250 de fin, pèsent 1,092 gramme et sont gravées par J.-C. Roettiers. Frappées de 1738 à 1764 par millions, elles sont envoyées en grandes quantités aux colonies où elles sont appréciées pour leur légèreté et où elles circulent longtemps, usées et désargentées sous le nom de “sou marqué”, ou “marqué”, ou encore “noir” par opposition avec les rondelles lisses dont la population se contentait jusque-là.

À Fort-de-France, la place des Quatre-Noirs, actuellement Fabien, tirait son nom des quatre marqués de la solde des militaires.

Afin que l'on ne l'exportât point, la pièce de deux sous circulait aux Antilles sur le pied de 2 sous 6 deniers. Une variété de cette monnaie par l'atelier de La Rochelle, présente un L couronné plus large. Cette variante est assez rare (fig. 4).



Fig. 4

Le sou marqué aura une longue carrière puisque, circulant par rouleaux de 60 pour valoir 6 livres, il y est quelquefois mêlé à des rondelles de fer-blanc par des faussaires, et ceci encore en 1809, quand Cayenne est occupée par les Portugais. Le marqué de 1738, ne sera démonétisé qu'en 1828. Belle longévité pour une époque où l'on refondait régulièrement toutes les espèces !

Les marqués sont vite altérés par le climat tropical, et, s'ils survivent longtemps, c'est dans un triste état général qui favorise l'œuvre des faussaires.

Aussi, un premier édit du roi daté de janvier 1763 prescrit la réformation de six cent mille livres (!!!) de marqués qui devaient être frappés d'un côté d'un “C” couronné (pour “colonies”) et expédiés aux Isles d'Amérique, dont l'île de Cayenne. L'édit précise : “Défendons à tous nos sujets... d'exposer les dites espèces dans notre royaume, et à tous capitaines, officiers, soldats, matelots, facteurs, passagers et autres gens composant les équipages de nos vaisseaux... et à tous autres qui navigueront et commerceront dans nos Isles de l'Amérique, de rapporter lesdites espèces en France, à peine, contre les contrevenants, d'être poursuivis comme billonneurs et punis suivant la rigueur des ordonnances”.

Des essais de poinçons sont effectués, avec la lettre C dans une petite cuvette (fig. 5, 6, 7).

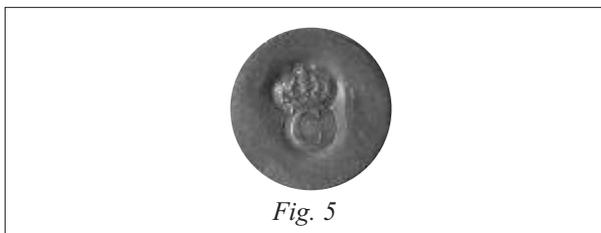


Fig. 5

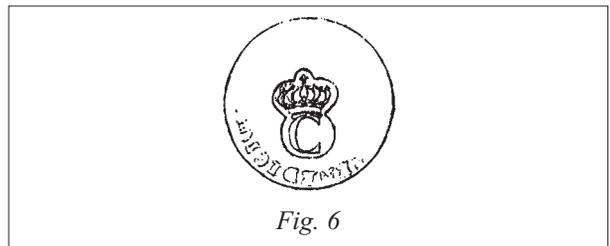


Fig. 6

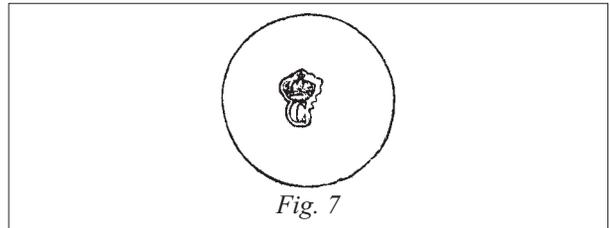


Fig. 7

Finalement, c'est un grand C couronné, sans cuvette, qui sera adopté, et des traces de l'empreinte du marqué et sa légende circulaire apparaîtront fréquemment sous la contremarque, qui présente de nombreuses variantes de détail (fig. 8, 9).



Fig. 8

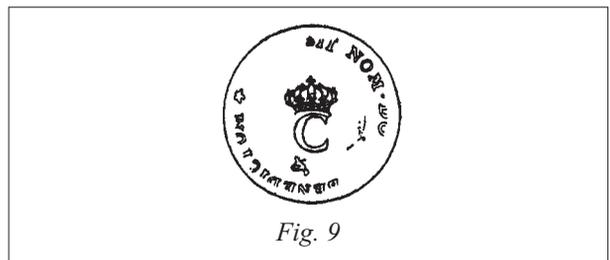


Fig. 9

Frédéric Droulers indique qu'une autre monnaie ayant circulé aux Isles d'Amérique, la pièce de 30 deniers dite mousquetaire frappée de 1709 à 1713, (l'émission de Lyon ayant été partiellement expédiée en outre-atlantique) a également servi de support à l'estampage (fig. 10).



Fig. 10

C'est possible, mais nous n'avons jamais rencontré de tels tampés, et l'édit du roi désigne clairement pour la réformation des pièces de l'émission de 1738 à l'exclusion de toute autre.

L'estampage étant effectué “dans notre Monnaie de Paris ou autres qui seront par nous indiquées” ce ne sont pas nécessairement des monnaies circulant aux Isles qui sont contremarquées. Au contraire, ces marqués des Isles auront encore soixante ans de bons et loyaux services à

effectuer jusqu'au règne de Louis XVIII, ce qui prouve bien qu'on a plutôt prélevé des pièces dans la circulation métropolitaine : six cent mille livres, c'est énorme.

Le tampé est émis pour 2 sous 6 deniers, comme le marqué, dès 1764. Malgré cela il est massivement exporté vers les colonies anglaises. Aussi dès 1765 on porte son cours à 3 sous 9 deniers ; sauf à Cayenne où la pièce reste sur le pied de 2 sous.

En 1774, on fabrique encore 200 000 livres de tampés, et en 1779 encore 30 000 livres, cette fois pour Cayenne seulement. Faute de pièces à réformer dans le royaume, ces surfrappes sont désormais effectuées sur des flans neufs (fig. 11).

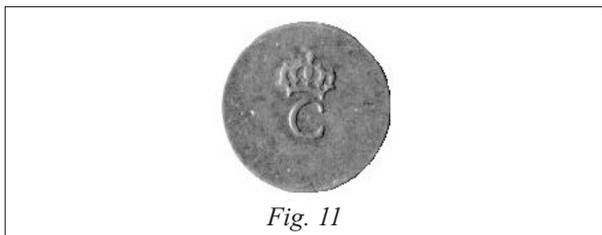


Fig. 11

Les tampés dureront autant que les marqués, jusqu'au 24 février 1828 aux Antilles et jusqu'au 8 juin 1844 en Guyane, soit 81 ans après leur émission !

On trouve des tampés "surcontremarqués" pour circuler dans d'autres îles, anglaises ou hollandaises ; tel ce tampé surfrappé à Tabago au début du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 12).

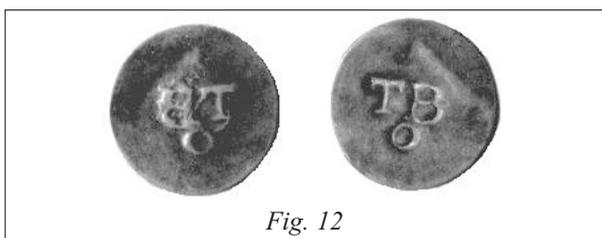


Fig. 12

Le tampé, monnaie rustique mais surévaluée, de surcroît circulant en rouleaux de 60, était une véritable tentation pour les faussaires ; ceux-ci ne se privèrent pas de l'imiter, en cuivre et en cuivre jaune ; même aujourd'hui, devant des exemplaires désargentés, il est parfois difficile de savoir si l'on a devant soi une pièce authentique ou un faux.

Le tampé n'est détrôné à Cayenne que par une autre pièce bien connue, la pièce de 2 sous de Cayenne, fabriquée à partir de 1782 (bien qu'on en connaisse des faux datés de 1781). La première émission de cette pièce est issue d'une nouvelle réformation de 300 000 livres de marqués, la seconde, en 1788-1789, à encore 300 000 livres ! D'ailleurs certains exemplaires de cette monnaie laissent des traces de légende de sou marqué (fig. 13, 2 L cursives apparaissent sous la valeur).



Fig. 13

## De Cayenne à Brest

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont en rapport avec les colonies d'Amérique deux types de ports : les ports de commerce, bien qu'à cette époque troublée le commerce avec les îles soit devenu dérisoire ; et les ports de guerre, qui pratiquent le voyage "en droiture".

Comment les sols tampés apportés par les marins finirent-ils par avoir cours à Brest ? Ce numéraire si abondant à l'époque (on trouve encore aujourd'hui quantité de sols tampés) avait certainement envahi les navires, et de là se déversait dans les ports. L'obligation de conserver les tampés aux colonies ne devait plus guère être respectée sous la Révolution. Quoi qu'il en soit le sol tampé circulait à Brest sur le pied de 2 sous, vers 1800. On en trouve aujourd'hui beaucoup en Bretagne.

Il y avait aussi à Brest d'importants dépôts de cuivre utilisés par la marine. En effet, la marine française, l'une des meilleures, avait amélioré sa vitesse grâce au doublage des coques par des plaques de cuivre. C'était l'une des causes de la brève supériorité de la marine de Louis XVI.

Ernest Zay, dans son "*Histoire monétaire des Colonies Françaises*" signale que les bagnards de Brest fabriquèrent avec ce cuivre de faux sols tampés diffusés grâce à la complicité des matelots, ce qui provoqua le retrait de la circulation de tous les tampés brestois.

Cette information émanait d'un numismate connu au XIX<sup>e</sup> siècle, Léon Maxe-Werly.

Nous nous sommes procuré récemment le manuscrit d'Ernest Zay qui devait être une édition corrigée de son ouvrage. La mention concernant les tampés brestois a disparu.

Malgré une correspondance avec la bibliothèque de Bar-le-Duc, nous n'avons pas pu obtenir la confirmation de nos sources. ■



Faux sol tampé de laiton

## BIBLIOGRAPHIE

(pour la partie numismatique)

- Frédéric Drouers  
"*Répertoire général des Monnaies de Louis XIII à Louis XVI*", Éditions Copernic, Paris 1987.
- Jean Mazard  
"*Histoire Monétaire et Numismatique des Colonies de l'Union Française*", Paris 1953.
- Ernest Zay  
"*Histoire Monétaire des Colonies Françaises*", Paris 1892.  
Autre exemplaire, annoté et corrigé de la main de l'auteur en vue d'une seconde édition.

**COLONIES EN GÉNÉRAL. 69**

Mais l'utilité de cette monnaie en rendait les demandes très fréquentes ; c'est ainsi qu'à la date du 10 décembre 1779, une Ordonnance royale en annonce encore l'envoi pour une somme de 30.000 livres à Cayenne, et comme on ne trouvait plus d'assez grande quantité de billon à réformer, on fut bien obligé de frapper les nouvelles pièces sur des flans de billon neufs. Quant à celles en simple cuivre jaune que l'on rencontre communément, elles ont été introduites aux colonies par des faussaires<sup>1</sup>.

Cette pièce appelée en créole Tampé (estampé), valait 3 sous 9 den. aux Antilles et 2 sous à Cayenne.

1. La simplicité de fabrication de la pièce au C couronné a incité de nombreux faussaires à les imiter. On remarque entre autres, des pièces frappées avec les mots..... NOMDOM... VEM ou... NOMEN... BENEDICTUM et conservant dans le champ des fragments des deux L; mais les contrefaçons ont surtout porté sur la pièce de la deuxième émission de 1779 aux flans neufs, et les colonies en ont été inondées. Le 2 mars 1797, un arrêt du Conseil souverain de la Martinique (occupation anglaise), défend de donner cours aux faux sols marqués introduits en grand nombre dans la colonie ; mais le 8 août suivant, considérant le trouble que cette mesure apportait dans les transactions, eu égard à la faible quantité de vrais sols marqués qui étaient en circulation, une proclamation du gouverneur général admet provisoirement les faux sols marqués et tampés à raison de 10 deniers chaque ou 18 à l'escalin de 15 sols.

D'autre part, des pièces au C couronné, apportées par des matelots des bâtiments venant de Cayenne, avaient été mises en circulation à Brest vers 1802, pour 2 sous. Les forçats du bagne les imitèrent avec du cuivre en feuilles volé par eux dans les ateliers du port. De connivence avec les matelots, ils répandirent dans le public une grande quantité de ces fausses pièces. À la suite de la découverte de la fraude, elles furent prohibées et comme conséquence, les véritables pièces cessèrent d'avoir cours à Brest.

(Bibli. pub. de Bar-le-Duc, fond Servais.  
Communication de M. Léon Maxe-Werly.

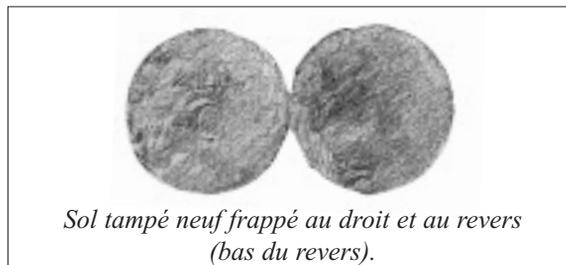
*La valeur de cette pièce appelée Tampé (Estampé) par les Créoles fixée à 2 sous 6 den. (ord. du gouverneur de la Guadeloupe du 2 juillet 1764.)*

*Mais les 600.000 livres de pièces du premier envoi ne firent que passer de nos colonies dans les possessions voisines en raison du bénéfice qui résultait de leur exportation. Un nouvel envoi en fut fait en 1765, et pour en arrêter la sortie, la valeur de la pièce fut fixée à 3 sous 9 den. (le quart d'un escalin) 1. à la Guadeloupe (ord. du 10 juin 1765) ainsi qu'à la Martinique, à Cayenne elle ne valait que 2 sous. L'usage de cette menue monnaie en rendait les demandes très fréquentes aussi une ord. royale du 10 décembre 1779, en annonce l'envoi pour une somme de 50.000 livres à Cayenne; mais en mars 1775, comme on ne trouvait plus d'assez grandes quantités de vieux billons à réformer, on frappa de nouvelles pièces sur des flans de billons neufs. Les marqués ou noirs, ainsi que les tampés dont en dernier lieu le cours avaient été fixés à la Martinique et à la Guadeloupe par ord. royale du 30 août 1826, à 71/2 centimes, ont été démonétisés par ord. du 24 février 1828.*

✚ La simplicité de la fabrication de la pièce en C couronné a incité de nombreux faussaires à les imiter. On remarque entre autres, de pièces frappées avec les mots.....NOMDOM... VEM ~~ou...~~ ~~NOMEN... BENEDICTUM~~ et conservant dans le champ avec des fragments des deux L; mais les contrefaçons ont surtout porté sur la pièce de la deuxième émission de 1779 <sup>5 frappés sur des</sup> ~~aux~~ flans neufs et les colonies en ont été inondées. Le 2 mars 1797, un arrêt du Conseil souverain de la Martinique (occupation anglaise), défend de donner cours aux faux sols marqués introduits en grand nombre dans la colonie ; mais le 8 août suivant, considérant le trouble que cette mesure apportait dans les transactions, eu égard à la faible quantité de vrais sols marqués qui étaient en circulation, une proclamation du gouverneur général admet provisoirement les faux sols marqués et tampés à raison de 10 deniers chaque ou 18 à l'escalin ~~de 15 sols~~.

*1. - L'escalin est le shelling (pour Skelling) des Hollandais importé aux Antilles. Il valait 15 sous et était représenté par le réal (8 de la piastre hispano-américaine.*

NB. Un autre exemplaire du même ouvrage, lui aussi annoté par E. Zay mais plus tardif, est conservé à la Bibliothèque Nationale.





## Une figure bretonne controversée : Louis-René de Caradeuc de la Chalotais

ALAINMGOURVÈS

**L**A TENUE DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de notre association dans les locaux de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie est l'occasion de présenter l'étonnant parcours de Monsieur de la Chalotais. Elle offre également l'opportunité de parler de l'hôtel de Caradeuc qu'occupe depuis 1985 la CRCI Bretagne et qui appartient à cet illustre personnage dont l'histoire mouvementée a marqué le XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement en Bretagne, mais dans l'ensemble du Royaume de France.

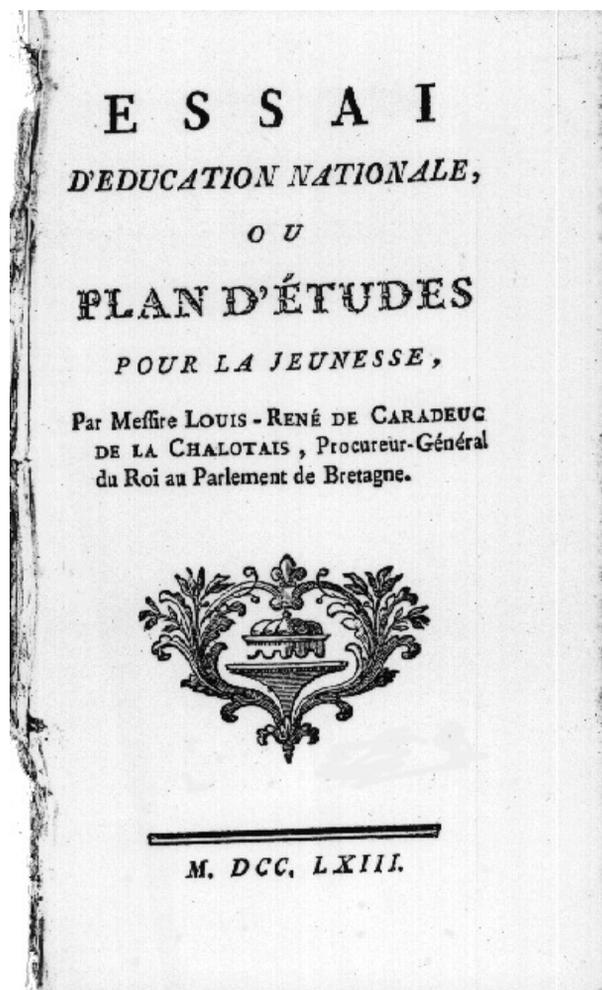
Louis-René Caradeuc de la Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne, naquit à Rennes le 6 mars 1701. Il poursuivit très tôt des études de droit et montra son intérêt pour la connaissance des lois et l'art de gouverner. Dans son *"Histoire de France"*, Lacretelle dit de lui : *"Nul homme ne connaissait mieux le droit public de la monarchie. Il s'exerçait en combinaison pour donner plus de stabilité et de forces aux limites que le temps avait élevé contre le pouvoir absolu. Les Parlements et les Philosophes, quelle que fût leur opposition habituelle, parlaient avec une vénération commune de la Chalotais... La vaste correspondance qu'il entretenait, le rendait presque aussi puissant à Paris, à Rouen, à Toulouse, que dans la Bretagne"*.

Lié avec d'Alembert et l'abbé de Mably, il provoqua la destruction des Jésuites tandis que la Cour hésitait encore sur l'attitude à adopter à leur égard. C'est en décembre 1761 qu'il fit lecture devant les Assemblées du Parlement de son premier *"Compte rendu des Constitutions des Jésuites"*. Le second compte rendu fut lu en mars 1762, dans un style tout aussi éloquent et vigoureux que le premier, à l'encontre de ces hommes célèbres. Les autres procureurs généraux des "Cours Souveraines" l'imitèrent et les Jésuites furent supprimés.

Mais les Jésuites étaient à l'époque en charge de l'Éducation Publique. Aussi la Chalotais supplia-t-il le roi de préparer un nouveau plan d'Éducation. Il y travailla lui-même d'arrache-pied et présenta, le 24 mars 1763, au Parlement de Bretagne, son *"Essai d'Éducation Nationale, ou Plan d'Étude pour la Jeunesse"*. C'est au même moment que Diderot publia le livre *"L'Éducation Publique"* qui développe des thèses similaires et que J.-J. Rousseau publia l'*"Émile"*.

Peu de temps après, le Gouvernement publiait les *"Édits bursaux"* qui furent jugés par les Bretons comme une atteinte aux droits, franchises et libertés de la Province.

Le Parlement de Bretagne refusa d'enregistrer les Édits et la Chalotais fit des Réquisitoires, la Cour des Remontrances et des Arrêts. La tension devint si vive



que la quasi-totalité des Officiers du Parlement démissionna le 22 mai 1765.

Le duc d'Aiguillon qui commandait alors la Bretagne (de Flesselles en était l'intendant) était l'ennemi juré du procureur général depuis que ce dernier avait raillé publiquement son attitude lors d'un affrontement du duc avec les Anglais en 1758 près de Saint-Cast<sup>1</sup>. Sans doute par vengeance, la Chalotais fut accusé d'avoir provoqué tous les Parlements du Royaume à la désobéissance. On lui attribua deux billets anonymes (que l'on soupçonna par la suite être de la main du duc d'Aiguillon) insultants pour le roi et il fut arrêté le 11 novembre 1765. Il fut conduit au château du Taureau, dans la baie de Morlaix, puis avec son fils, le procureur-général de Caradeuc et cinq conseillers au Parlement, il fut transféré à la citadelle de Saint-Malo.

1. On dit alors que le duc d'Aiguillon repoussa l'ennemi avec avantage et qu'il s'était couvert de gloire. *"Dites de Farine"* répartit la Chalotais car le bruit avait couru que le duc s'était réfugié dans un moulin quand les troupes s'affrontaient.

Une commission – ou chambre royale – fut nommée pour les juger à Saint-Malo. Pour sa défense, la Chalotais composa ses mémoires (avec un cure-dents et de la suie détrempée sur des papiers d'enveloppe de sucre) pour crier son innocence. Écrit en janvier 1766, ce premier mémoire fit dire à Voltaire : *“Malheur à toute âme sensible qui ne sent pas le frémissement de la fièvre en lisant la Chalotais ! Son cure-dent grave pour l’immortalité”*.

Un second, puis un troisième mémoire portent les dates du 17 février 1766 et de janvier 1767. Dans le premier, il désigne Calonne comme son dénonciateur et dans l’autre le ministre Saint-Florentin comme la cause principale de ses malheurs.

En France, le bruit court que les accusés seront à peine jugés et mis à mort. Plusieurs magistrats rédigent des Remontrances en faveur de la Chalotais, tous les Parlements de Province le célèbrent et en Bretagne la colère gronde, les rixes et les duels se multiplient.

Devant un tel trouble, le gouvernement voulut étouffer l’affaire et le roi déclara sans suite la procédure instruite contre les accusés. Ils sortirent de la Bastille où ils avaient été menés, puis furent exilés à Saintes.

L’exil de la Chalotais prit fin à la mort de Louis XV et il put revenir à Rennes et reprendre ses fonctions au Parlement de Bretagne. Il apportait des compléments à son *“Essai d’Éducation”* (qui fut traduit en plusieurs langues dont le hollandais, le russe, l’allemand) lorsqu’il mourut à l’hôtel de Caradeuc le 12 juillet 1785.

Son fils Jacques-Anne-Raoul de Caradeuc périt sous la hache révolutionnaire le 17 janvier 1794 à 65 ans.

### **L’hôtel de Caradeuc, ancien hôtel de Marbeuf**

D’après Paul Banéat, dans son ouvrage *“Le Vieux Rennes”*, l’emplacement de l’hôtel et de son jardin appartenait au XVI<sup>e</sup> siècle à l’abbaye de Saint-Melaine et était planté de vignes. L’abbé en donna une partie à la Communauté de Ville en 1596 pour préparer les fortifications et élargir le chemin de Rennes à Cesson. La route de Paris passait à l’époque par la rue des Fossés et la rue Martenot.

L’ouvrage décrit ensuite le bâtiment central et ses ailes qui ont peu changé d’aspect avec le temps. *“Du côté de la rue des Fossés, on observe aux deux fenêtres du premier étage des balcons en fer forgé chargés d’écussons ovales aux armes de Marbeuf : d’azur à deux épées d’argent garnies d’or, passées en Sautoir ; la pointe en bas. La grille actuelle remplace un mur percé d’un grand portail en anse de panier, qui surmontait un large fronton triangulaire.”* (Musée archéologique de Rennes, croquis de M. Paillard, père).

Les jardins dépendaient en 1623 de la Sous-chantierie de Saint-Melaine. L’hôtel était possédé, en 1640, par les Maillard et en 1684 par les Marbeuf, qui le vendirent vers 1760 à Madame Thérèse de Kernezne de La Roche. Il passa par succession à sa mère, la marquise de la Roche, dont les héritiers le revendirent en 1764 pour le prix de 47 000 livres au procureur-général de Caradeuc de la Chalotais. ■



*Médaille frappée en 1985  
pour l’installation de CRCI  
à l’hôtel de Caradeuc*

### **BIBLIOGRAPHIE**

- *“Histoire de France, pendant le XVIII<sup>e</sup>”,* livre XII, Lacretelle
- *“Essai d’Éducation National ou Plan d’Études pour la Jeunesse”* par Messires Louis-René Caradeuc de la Chalotais, procureur général du roi au Parlement de Bretagne, 1763
- *“Trois Mémoires, Lettre au Roi, Lettre au compte de Saint-Florentin...”* de la Chalotais en 1766 et 1767
- *“Procès instruit extraordinairement contre MM. de Caradeuc de la Chalotais...”*, 3 volumes in 4<sup>o</sup> imprimé en 1767
- *“Avis aux princes catholiques ou Mémoires des canonistes célèbres”*, Paris 1768
- *“Le Vieux Rennes”*, Paul Banéat
- *“Notices chronologiques sur les théologiens, jurisconsultes... et historiens de la Bretagne”*, M. Miorcec de Kerdanet, avocat, Brest 1818

# Alexis Bigot, 1826 -1860

YVES COATIVY

ALEXIS-MARIE-SERVANT BIGOT est né à Dinan le 2 février 1826, fils d'un relieur et d'une marchande. Il est membre de l'Association Bretonne et de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine<sup>1</sup>.

Très jeune, il commence à collectionner les monnaies en allant prospecter les champs de Corseul. À 20 ans, il entre dans l'administration des contributions indirectes en tant que commis aux écritures. Il apparaît pour la première fois dans le monde de la numismatique bretonne en 1853 en écrivant un *Mémoire sur les monnaies anonymes étiquetées de Dreux, frappées à Guingamp*<sup>2</sup>. Il s'agit d'une lettre adressée au *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*. Lors de la séance du 8 juin 1853 de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Bigot dépose la liste des monnaies du trésor de Kergonan, près d'Hennebont, découvert en 1852. Il en envoie une planche à la Revue Numismatique. Le trésor contient essentiellement des deniers et oboles au type anonyme *castris Gigampi*. Il a 31 ans en 1857 quand il publie son *Essai sur les monnaies du Royaume et Duché de Bretagne*, qui est édité chez Camille Rollin, "antiquaire, 12 rue Vivienne". C'est une synthèse de tout ce qu'on connaît sur les monnaies bretonnes au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Quant à Poey d'Avant, il écrit dans l'introduction du chapitre sur la Bretagne de son ouvrage sur les monnaies féodales: "M. Bigot (...) a enfin élevé un monument digne de sa province en nous donnant la monographie presque complète de ses monnaies"<sup>4</sup>.

L'introduction de l'*ESSAI...* est un modèle de méthode de travail en numismatique. Bigot commence par un rappel de tout ce qui a été fait avant lui puis expose la façon dont il a travaillé: confrontation entre les dessins publiés et les monnaies, étude de sa collection, de celles des autres, empreintes des monnaies qu'il ne possède pas. Chaque règne est précédé d'une chronologie et d'un aperçu de la politique monétaire. Il pêche du côté des archives: il semble n'avoir consulté que celles de Rennes et Poey d'Avant lui a fourni les actes de chancellerie pour François II. L'essentiel du reste des textes publiés vient de Dom Morice ou Dom Lobineau.

Dans son introduction (p. 38) aux monnaies bretonnes, Poey d'Avant commence par saluer le travail de bénédictin de Bigot. Ensuite, il apporte un bémol quant à l'étude des premiers temps, avant le monnayage ducal. Il souligne que quand Bigot a un doute, "il avoue qu'il n'est point sûr de ne pas s'être égaré". Il faut souligner la qualité du travail de Bigot, l'aspect systématique de ses recherches et la façon dont il présente ses incertitudes. Une limite tout de même, propre à bien des manuels de numismatique du XIX<sup>e</sup> siècle: le classement

par ateliers est moins pratique que le classement par types puis par variantes. À noter que récemment encore, un ouvrage est paru conservant ce mode de classement.

Il possède une belle collection personnelle. Ses monnaies sont répertoriées sous la cote (M.C.). On y note par exemple l'écu d'or de François II, 6 monnaies pour Anne de Bretagne (1488-1491). Bigot s'intéresse à d'autres sujets que les monnaies: le 8 juin 1859, il apporte à la séance de la S.A.I.V. deux lames de glaive gallo-romain trouvées à la Guerche. Il apporte aussi la matrice d'un écu d'or d'Henri III trouvée près de Craon. Le 14 décembre 1859, il montre un sceau du XIV<sup>e</sup> siècle et un petit bronze imité des Byzantins et trouvé à Rennes lors de la construction du nouvel Hôtel-Dieu. On ne trouve plus sa trace aux séances par la suite<sup>5</sup>.

Bigot était bien sûr au courant des prix des monnaies. Un exemplaire de l'*Essai...* contient une lettre autographe signée sur la cote des monnaies bretonnes, incluse dans la reliure. Il commente chaque planche en indiquant les prix des différents types. Il était au courant des prix rennais, mais aussi parisiens. Il était en contact avec des marchands parisiens et son livre était vendu rue Vivienne. À noter: 300 F or pour le franc à cheval non retrouvé de Jean IV, et la sous-cotation des monnaies mérovingiennes. Le livre de Bigot est rare. Il a dû faire l'objet d'un petit tirage du fait de la discipline et de l'époque. Cependant, à la réunion de la SBNH du 7 janvier 1995, MM. Barré et Renaud de la Maison Platt en ont apporté 4 exemplaires neufs non coupés!

L'ouvrage d'Alexis Bigot est une réussite à tous points de vue: il est complet, détaillé, précis. L'auteur n'hésite pas à écrire ses doutes, les difficultés qu'il a rencontrées... Mais le plus surprenant tient à l'âge de Bigot: il a 31 ans quand l'*Essai* sort de chez l'imprimeur! C'est son seul ouvrage et c'est un chef-d'œuvre. Très tôt, sa renommée est faite. On peut lire dans le *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne* de 1854: "M. le Président se charge de dire lui-même à M. Bigot que l'Association Archéologique fait des vœux pour qu'il poursuive et mène le plus loin possible ses curieuses études (sic) sur la numismatique bretonne."<sup>6</sup>

Il meurt 3 ans plus tard, d'une tuberculose, à Rennes, au n° 3 de la Porte Saint-Michel. Il a accompli une énorme tâche, nous laissant un livre qui n'a pour ainsi dire pas pris une ride. D'après le *Dinanais* du 16 septembre 1860, "il travaillait à sa table, classant à la lueur d'une lampe des pièces qu'il avait récemment trouvées, lorsqu'il fut pris d'un malaise. Le surlendemain, quelques amis réunis autour de son lit recevaient son dernier soupir." ■

1. René Kerviller, "Répertoire général de bio-bibliographie bretonne", Rennes, 1888-1904, art. Bigot; Yves Castel: "Alexis Bigot" *Armor Numis*, n° 58, juin 1977.  
2. "Bulletin de l'Association Bretonne", Congrès de Vannes, 1853, p. 89-98, une planche et un tiré à part, Rennes, Catel, 1854, in 8°.

3. R.B.V., 1857, p. 655.

4. F. Poey d'Avant, "Monnaies féodales de France", Paris, 1858, p. 38.

5. B.M.S.A.I.V., 1861, p. 19 et 23, comptes rendus de séances.

6. "Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne", t. V, 1854, p. 95.



# Une lettre d'Alexis Bigot donnant les prix des monnaies bretonnes au XIX<sup>e</sup> siècle

GÉRARD FONTENOY/DANIEL CARIOU



**D**ANS UN EXEMPLAIRE de l'*Essai sur les Monnaies du Royaume et Duché de Bretagne*, un numismate a retrouvé une correspondance d'Alexis Bigot donnant les estimations des monnaies qu'il décrit dans son ouvrage. La lettre du 12 octobre 1857, visiblement destinée à un numismate breton, donne un "prix moyen" pour les monnaies décrites dans les planches de l'ouvrage.

N'en concluons pas qu'Alexis Bigot donnait là des estimations scientifiques. Mais une estimation scientifique est-elle possible quand, même aujourd'hui, pour la même monnaie, les prix vont de 1 à 3 selon les numismates professionnels, et même selon les ventes aux enchères ?

Notons tout simplement, du point de vue d'un très grand numismate et collectionneur du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui avait de la valeur et ce qui n'en avait pas. Les estimations étaient donc en francs de 1857.



## MÉROVINGIENNES

De 20 à 40 F (le n° 11 de la pl. II n'étant pas retrouvé, ce qui laisse penser que les autres types étaient mieux connus).

## CAROLINGIENNES

400 F pour le denier de Pépin, pl. IV n° 1.  
De 35 F pour le denier de Rennes, aujourd'hui très commun (n° 10) à 100 F pour les rarissimes deniers "CAROLUS" (n°s 2 et 3) de Rennes au monogramme en deux lignes.

## PLANCHE V, ROIS BRETONS

De 40 à 90 F le denier.

## PLANCHE VI (DE CONAN I À CONAN II)

De 30 à 130 F (n° 7), les Conan II étant pourtant devenus très communs de nos jours.

## PLANCHE VII (DE HOËL IV À GEOFFROY II)

De 10 F (n° 2, Alain IV Fergent...) à 100 F (n° 7, DVX EVDO) à deux exceptions près : n° 5 (Conan IV, à 2 F) et n° 8 (Geoffroy, à 4 F).

## PLANCHE VIII

De 3 à 30 F le denier selon les mêmes critères de rareté qu'aujourd'hui.

## PLANCHE VIII BIS, GUINGAMP

De faibles prix, sauf les premiers profils (60 F, n°s 2 et 3 !!), sauf l'obole (60 F, n° 6) et le denier d'Alain (60 F).

## PLANCHE IX (DREUX)

Faibles prix.

## PLANCHE X

De 1 à 30 F, sauf le n° 1, denier à la nef, à 70 F !

Le n° 5 n'est pas retrouvé, ce qui est normal, puisqu'il s'agit d'un denier fautif recopié d'un autre ouvrage.

Le n° 8 est à 100 F.

## PLANCHES XI - XII - XIII - XIV

Faibles prix pour les deniers et oboles de Dreux.

## PLANCHES XV - XVI

300 F pour le royal d'or.

De 7 à 40 F pour le gros de Charles de Blois.

## PLANCHES XVII - XIX

De 1 à 10 F pour les deniers et doubles jusqu'à 15 pour les gros.

## PLANCHES XX À XXIII

300 F pour le cavalier d'or, qui n'existe pas. Sinon, mêmes prix que pour Charles de Blois.

## PLANCHES XXIII ET XXV

130 F et 120 F pour les deux florins d'or de Jean V.

De 5 à 20 F pour les blancs et gros de Jean IV.

#### PLANCHES XXVI

Faibles prix pour tous les billons de Jean IV, sauf inexplicablement, 150 F pour le double n° 13 car attribué à Charles V.

#### PLANCHES XXVII à XXX

130 F pour chacun des deux florins de Jean V. Faibles prix pour les billons de Jean V avérés. Prix allant jusqu'à 40 F pour ceux (Pl. XXVIII, n°s 1 et 2) qui n'existent pas.

#### PLANCHES XXXI - XXXII

35 F pour l'écu d'or de François I<sup>er</sup> de Bretagne. Faibles prix pour les billons de François I<sup>er</sup> à Arthur III.

#### PLANCHES XXXIII à XXXV

35 F pour l'écu d'or de François II. Faibles prix pour les billons, même d'Anne.

#### PLANCHES XXXVII (XXXVI MANQUE)

400 F pour les cadnières. De 25 à 30 F pour les blancs mi-partis d'Anne.

#### PLANCHES XXXVIII à XL

De 16 à 30 F pour les écus d'or de Louis XII, soit moins que pour les gros de Charles de Blois.

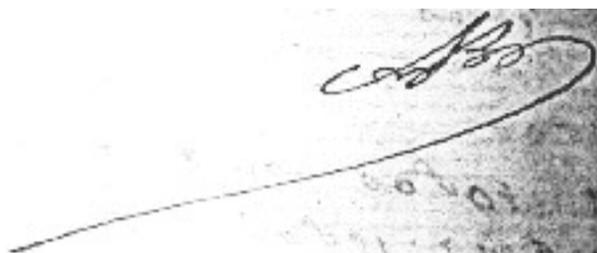
18 F pour les écus d'or de François I<sup>er</sup> de France.

Faibles prix pour les billons.

De 16 à 20 F pour les testons.

### Qu'en conclure ?

- Les estimations sont proportionnelles à la rareté des monnaies, indépendamment de leur qualité esthétique, et sans doute de trouvailles postérieures qui aient pu bouleverser les raretés, surtout parmi les deniers de l'époque de Conan II. Indépendamment aussi des métaux : le royal d'or de Charles de Blois est plus rare que le florin de Jean V, mais moins que le denier "PIPINVS REX".
- Une surcote inexplicable des deniers carolingiens, une décote des monnaies mérovingiennes. Mais l'on sait aujourd'hui que beaucoup de monnaies mérovingiennes en or ont été refondues à la fin du siècle dernier pour en récupérer le métal, ce qui a rendu rares les tiers de sou.



Rennes le 12. Octobre 1857.

Monsieur

Je vous adresse ci joint les propositions  
de la commission britannique pour l'entente de quelle  
manière on peut dispenser les braves de l'Europe  
de la guerre. Le bon plaisir de votre pays me défend  
de proposer.

Je vous prie d'agréer  
l'assurance de ma haute estime.

Alexis Bigot

- no 1 à 4. - 400 - no 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. 200.
- no 15, 16, 17, 18. 250.
- no 19. 200. (bon état de conservation)
- no 20. 200.
- no 21. 200. - no 22. 150. no 23. 150.
- no 24. 500. - no 25. 300. - no 26. 200.
- no 27. 400. - no 28. 300. - no 29. 100. - no 30. 60.
- no 31. 80. - no 32. 45. - no 33. 60.
- no 34. 100. - no 35. 60.
- no 36. 40. - no 37. 45. - no 38. 30. - no 39. 30.
- no 40. 150. - no 41. 50. - no 42. 80. - no 43. 100.
- no 44. 70. - no 45. 80. - no 46. 100.
- no 47. 40. - no 48. 30. - no 49. 90.
- no 50. 80. - no 51. 30. - no 52. 30. - no 53. 100. - no 54. 100.
- no 55. 9. - no 56. 12. - no 57. 100.
- no 58. 30. - no 59. 10. - no 60. 100. - no 61. 60.
- no 62. 20. - no 63. 10. - no 64. 20. - no 65. 60.
- no 66. 50. - no 67. 30. - no 68. 40. - no 69. 40.
- no 70. 30. - no 71. 40. - no 72. 30. - no 73. 30. - no 74. 30.
- no 75. 30. - no 76. 40. - no 77. 11. - no 78. 12. - no 79. 30.
- no 80. 30. - no 81. 10. - no 82. 15. - no 83. 15. - no 84. 30.

Lettre d'Alexis Bigot  
Rennes, le 12 octobre 1857.

- VIII<sup>bis</sup> - no. 1, 6000 - no 209; 8000 - no 210; 6000 - no 7, 118, 1200 - no 9, 1000 - no 10; 5000 - no 11, 12; 8000
- IX. no. 1, 5000 - no 2, 8, 1000 (no 9, 9000) - no 9; 6000
- X. no. 1, 7000 - no 2, 2000 - no 3, 8000 (no 4, 10000) - no 6, 5000 - no 7, 10000 - no 9, 3000 - no 10, 1000 - no 11, 12; 6000
- XI. no. 1, 8000 - no 2, 1000; no 3, 5000 - no 4, 2000; no 5, 2000 - no 6, 1000 - no 7, 2000 - no 8, 2000 - no 9, 2000 - no 10, 3000 - no 11, 1000
- XII. no. 1, 2000; 3000, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1000 - no 2, 1000 - no 3, 6000 - no 4, 1000 - no 5, 2000 - no 6, 2000 - no 7, 2000 - no 8, 2000
- XIII. no. 1, 2000; 3000, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1000 - no 2, 1000 - no 3, 6000 - no 4, 1000 - no 5, 2000 - no 6, 2000 - no 7, 2000 - no 8, 2000
- XIV. no. 1, 2000; 3000, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1000 - no 2, 1000 - no 3, 6000 - no 4, 1000 - no 5, 2000 - no 6, 2000 - no 7, 2000 - no 8, 2000
- XV. no. 1, 3000 - no 2, 6000 - no 3, 4000 - no 4, 2000
- XVI. no. 1, 4000 - no 2, 8, 2000 - no 3, 1000 - no 4, 1000 - no 5, 1000 - no 6, 1000 - no 7, 7000 - no 8, 1000 - no 9, 1000 - no 10, 1000 - no 11, 1000 - no 12, 1000
- XVII. no. 1, 1000 - no 2, 1000 - no 3, 1000 - no 4, 1000 - no 5, 1000 - no 6, 2000 - no 7, 2000 - no 8, 2000 - no 9, 1000 - no 10, 2000
- XVIII. no. 1, 1000 - no 2, 1000 - no 3, 1000 - no 4, 1000 - no 5, 1000 - no 6, 1000 - no 7, 1000 - no 8, 1000 - no 9, 1000 - no 10, 1000
- XIX. no. 1, 1000 - no 2, 1000 - no 3, 1000 - no 4, 1000 - no 5, 1000 - no 6, 1000 - no 7, 1000 - no 8, 1000 - no 9, 1000 - no 10, 1000
- XX. no. 1, 1000 - no 2, 1000 - no 3, 1000 - no 4, 1000 - no 5, 1000 - no 6, 1000 - no 7, 1000 - no 8, 1000 - no 9, 1000 - no 10, 1000

no 1. 30000 - no 2. 30000 - no 3. 20000  
 no 4. 10000 - no 5. 10000 - no 6. 10000  
 no 7. 20000 - no 8. 10000 - no 9. 10000  
 no 1. 30000 - no 2. 10000 - no 3. 20000  
 no 4. 10000 - no 5. 10000 - no 6. 10000  
 no 7. 10000 - no 8. 10000 - no 9. 10000  
 no 1. 10000 - no 2. 10000 - no 3. 10000  
 no 4. 10000 - no 5. 10000 - no 6. 10000  
 no 7. 10000 - no 8. 10000 - no 9. 10000  
 no 1. 2 et 3; 20000 et 30000 (autrefois mentionné)  
 no 2. 10000 - no 3. 10000 - no 4. 10000  
 no 5. 10000 - no 6. 10000 - no 7. 10000  
 no 8. 10000 - no 9. 10000 - no 10. 10000  
 no 1. 10000 - no 2. 10000 - no 3. 10000  
 no 4. 10000 - no 5. 10000 - no 6. 10000  
 no 7. 10000 - no 8. 10000 - no 9. 10000  
 no 10. 10000 - no 11. 10000 - no 12. 10000  
 no 1. 10000 - no 2. 10000 - no 3. 10000  
 no 4. 10000 - no 5. 10000 - no 6. 10000  
 no 7. 10000 - no 8. 10000 - no 9. 10000  
 no 10. 10000 - no 11. 10000 - no 12. 10000  
 no 1. 10000 - no 2. 10000 - no 3. 10000  
 no 4. 10000 - no 5. 10000 - no 6. 10000  
 no 7. 10000 - no 8. 10000 - no 9. 10000  
 no 10. 10000 - no 11. 10000 - no 12. 10000  
 no 1. 10000 - no 2. 10000 - no 3. 10000  
 no 4. 10000 - no 5. 10000 - no 6. 10000  
 no 7. 10000 - no 8. 10000 - no 9. 10000  
 no 10. 10000 - no 11. 10000 - no 12. 10000

XXXII - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XXXIII - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XXXIV - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XXXV - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XXXVI - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XXXVII - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XXXVIII - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XXXIX - no 1, 10000 - no 2; 8000 - no 3; 10000  
 XL - no 1, 2 et 3. 10000 - no 2; 10000  
 no 4; 8000 - no 6 et 7; 8000 - no 8; 10000  
 no 9; 3000 - no 10; 20000 - no 11; 10000

Si vous venez de trouver  
 quelque chose à moi s'il vous plaît  
 a-t-il à jeun et ai obli



# Médailles-plaquettes en langue bretonne en 1910

DANIEL CARIOU



**S**I NOUS PRÉSENTONS AUJOURD'HUI deux médailles aux légendes en langue bretonne, ce n'est pas parce qu'elles sont d'une facture qui sort de l'ordinaire, mais plutôt parce que les documents numismatiques en langue bretonne sont extrêmement rares.

En monnaies, nous ne connaissons que les deniers de Guingamp portant dans leur légende "Stephan" ou "Alen". Et encore est-ce par interprétation que nous concluons que ces mots sont bretons, mais à l'intérieur d'une légende latine.

Les billets bretons émis au xx<sup>e</sup> siècle, soit par des organisations nationales bretonnes, soit par des groupes culturels, feront sans doute l'objet d'un futur article.

Quant aux médailles, il en existe certainement de très récentes, mais nous n'en connaissons pas d'"anciennes", disons d'antérieures à 1950.

Voici donc deux spécimens dont les légendes sommaires n'ont rien à voir avec d'importants fragments du Barzaz Breiz, mais qui ont au moins le mérite d'exister.

Les légendes, lapidaires ("MAMM COOZ PENNEC", "TAD COOZ PENNEC"), heurteront les spécialistes du KLT<sup>1</sup>. On écrirait sans doute aujourd'hui, après la normalisation imposée par divers linguistes "Mamm Goz Penneec" et "Tad Koz Penneec", ce qui signifie, dans la famille Penneec ("têtu"), la grand-mère et le grand-père; chacun l'aura bien deviné tout seul.

Ces deux médailles, ou plutôt plaquettes rectangulaires, nous rappellent une Bretagne oubliée: celle des cartes postales et des assiettes Henriot, voire de Bécassine, le Breton en costume, le Breton objet de tourisme, en un mot la vision de la Bretagne la plus commode pour ceux qui ne la connaissent pas.

Mais n'insistons pas, et ne faisons pas non plus de procès d'intention, pour deux malheureuses médailles, au brave graveur, un certain André-Pierre Schwab, dont nous avons pu retrouver la trace grâce à Forrer et Benezit coalisés.

André-Pierre Schwab, de nationalité française, est né à Nancy le 6 août 1883. Sculpteur et graveur, il est l'élève de Mercié, Chaplain, Vernon et Paul Auban. Il expose aux Artistes Français à partir de 1905 et il en est médaille d'or en 1926. Son œuvre numismatique semble, tout au moins pour le "Forrer", (antérieur à la fin de carrière d'André Schwab), se limiter à quelques œuvres: une plaquette argentée (?) au salon de Paris de 1909, les deux présentes plaques, ainsi qu'une troisième, "la veillée bretonne", en 1910; enfin une médaille souvenir, et une galvano, "au bord de la mer".

Ceci semble confirmer la vision très touristique qu'avait André Schwab de la Bretagne. Ne dénisons pas non plus à ce graveur sa sensibilité propre.

En tout cas il est significatif que nous n'ayons pas (encore) trouvé d'autres témoignages métalliques en langue bretonne. ■

1. Réunion des dialectes bretons de Cornouaille, Léon, et Trégor; à l'exclusion du Vannetais, quatrième dialecte de la langue bretonne.



# Les médailles-décorations des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons

DANIEL RENAUD



# Les médailles-décorations des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons

DANIEL RENAUD

## Les origines de la médaille d'honneur de sauvetage

**A**VEC LE DÉVELOPPEMENT de la Marine au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des naufrages augmente, comme bien entendu aussi celui des sauvetages. Au large, le navire en difficulté ne peut guère compter que sur le hasard qui mettra sur son chemin un autre bâtiment, éventuellement alerté par le son d'une corne ou l'éclat d'un feu. S'il se trouve près des côtes, il peut aussi compter sur les pêcheurs ou les riverains. Aucune structure n'existe, l'initiative personnelle et spontanée prime la plupart du temps désintéressée.

N'existaient dans le royaume de France que des ordres de chevalerie réservés à la noblesse exclusivement. Ordre du Saint-Esprit pour la très haute noblesse, Ordre de Saint-Michel supplanté par le précédent et surtout conféré aux artistes et savants (éventuellement anoblis préalablement), Ordre de Saint-Lazare et Notre-Dame du Mont Carmel pour bourgeois fraîchement anoblis... Il faudra attendre 1693 pour voir créer par Louis XIV l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis à l'intention des officiers français catholiques, éventuellement dispensés de preuves de noblesse; l'exclusive de la religion catholique fut atténuée par Louis XV qui créa en 1759 l'Institution (il ne s'agissait pas d'Ordre) du Mérite Militaire réservée aux officiers protestants (allemands, suisses) servant dans l'armée française; Louis XV n'oublia pas les sous-officiers et hommes de troupe en offrant à partir de 1771 le Médaillon des Deux-Épées (dit de Vétérance) pour 24 ans de services.

Pour récompenser les actes de sauvetage en mer, Louis XIV institue en 1692 la Médaille des pilotes et navigateurs. Cette médaille s'inscrit dans la tradition des phalères romaines, c'est-à-dire des grands médaillons, offerts en récompense de son courage, à un soldat ou une unité.

La Médaille des pilotes est en argent, d'un diamètre de 72 mm; elle représente le buste de Louis XIV à droite. Au revers, un homme incliné reçoit des mains du roi assis une couronne, avec la légende circulaire VIR-TUTI NAUTICAE PRAEMIA DATA (récompenses conférées au courage marin). Cette médaille circulaire peut avoir été rendue portable par l'adjonction d'un



*Médaille des Pilotes  
1692.*

anneau-bélière; le nom du récipiendaire et la date de l'obtention sont parfois gravés sur la tranche.

Un siècle plus tard, la ville de Paris crée en 1779 la Médaille de la Ville de Paris qui peut récompenser des sauvetages sur la Seine. La médaille de bravoure de la Marine est décidée par une ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1786 qui reste sans suite.

Des médailles de récompenses en or sont décernées de 1786 à 1792; elles représentent le buste du roi, gravé par Du Vivier, leurs diamètres sont de 41 mm, non-portables à l'origine; les légendes du revers indiquent l'identité du sauveteur et les circonstances du sauvetage; les plus connues sont celles attribuées à Chrétien en 1785, Bouvard 1786, Murget 1789... Frappées également en argent et surtout en cuivre, elles sont données fréquemment pour récompenser les sauveteurs lors de naufrages ou d'incendies. Citons également celle frappée pour récompenser le courage de Claude Lauvergat, de Brest, qui reçut aussi un sabre pour son sauvetage du 27 novembre 1791.

À l'époque de la Révolution, les préfets des départements décernent des médailles en argent, octogonales, rondes ou ovales, qui sont portées avec anneau-bélière et un ruban aux couleurs nationales.

Sous le Consulat et le Premier Empire, les préfets des arrondissements maritimes décernent des médailles du courage.

C'est enfin sous la Restauration, par la circulaire du 28 juin 1816 et l'ordonnance du 28 juillet 1816, que le roi Louis XVIII organise l'attribution des médailles de courage et de dévouement; la décision royale du 2 mars 1820 autorise pour la première fois le ministre de la Marine à décerner des médailles d'honneur de 41 mm en argent pour récompenser des actes de dévouement (sauvetages).

À partir de cette époque, les règles d'attribution et les modèles se précisent; la Monarchie de juillet instaure la médaille-décoration portée ostensiblement par le titulaire, suspendue à un ruban tricolore; une décision royale du 21 mars 1832 prévoit que les anciens titulaires doivent recevoir des médailles de remplacement; mais généralement celles-ci sont adaptées au nouveau mode

de port sur l'habit par l'adjonction d'anneau-bélière de fortune, car – nous le rappelons – les médailles n'étaient pas prévues pour être portées et ce depuis leur création.

Voici les étapes importantes dans l'évolution de la médaille d'honneur pour actes de courage, de bravoure et de dévouement, dénomination officielle de la décoration :

- **12 avril 1831** : les marins peuvent porter la décoration suspendue à la boutonnière (suivis par les militaires de l'armée de Terre en 1832).
- **7 septembre 1831** : les règles de constatation des faits de sauvetage sont précisées.
- **21 avril 1832** : classification des faits de sauvetage.
- **15 juillet 1843** : classification de la médaille : d'or de 1<sup>re</sup> classe - 50 mm ; de 2<sup>e</sup> classe - 36 mm ; d'argent de 1<sup>re</sup> classe - 50 mm ; d'argent de 2<sup>e</sup> classe - 36 mm ; en modèle portable, la dimension est réduite à 27 mm.

Il est à noter que les effigies des médailles ont toujours été changées au gré des souverains et régimes de notre pays. Les bustes de Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe (d'abord tête nue, puis couronnée de chêne, comme sur les monnaies) ont précédé les lauriers de la II<sup>e</sup> République ; Napoléon III y fait figurer sa tête d'abord nue puis laurée ; la III<sup>e</sup> République voit le retour des lauriers, puis de la tête de la République de Barre, avant celle de Roty, enfin l'actuel modèle de Coudran pour l'Intérieur et de Marey pour la Marine. Le centre du revers est occupé par une allégorie circulaire et un cartouche (réserve) enchâssé portant, frappés, nom du sauveteur et date du sauvetage ; dans le cas des sauvetages maritimes, les circonstances sont brièvement exposées (lieu, nombre de rescapés...), alors que le ministère de l'Intérieur est muet sur les circonstances des sauvetages terrestres. Notons enfin que l'appellation du ministère décernant les médailles de sauvetage maritime a évolué (Marine, Marine et Colonies, Commerce et Colonies, Marine marchande).

Les photographies et cartes postales du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle nous montrent des marins à la poitrine constellée de médailles de sauvetage, car chaque sauvetage récompensé par les autorités donne droit à une médaille.

Cette récompense était en outre particulièrement importante là où les décorations étaient rares : la Légion d'Honneur avait été créée par Napoléon I<sup>er</sup>, avec les Palmes académiques, Napoléon III créera des décorations commémoratives militaires et il faudra attendre 1883 pour voir instituer l'Ordre du Mérite Agricole. C'est dire que la médaille de sauvetage pouvait, seule, récompenser une bravoure jugée importante, insuffisante pour mériter la Légion d'Honneur.

Le Second Empire voit la création d'une foule de sociétés de sauvetage rassemblant les bonnes volontés, et mettant en commun leurs efforts et leurs moyens matériels ; nombre de ces sociétés se consacrent aux sauvetages fluviaux à une époque où la navigation sur les rivières et fleuves est très importante et portent une dénomination de cours d'eau (Sauveteurs de la Seine, du Rhône, de la Gironde...) ou géographique (Sauveteurs de la Côte-d'Or, de Nice...) ; ces sociétés sont également

des sociétés de secours mutuels avec cotisations et assurances. Plus rares sont les sociétés de sauvetages maritimes : les Sauveteurs de la Méditerranée, les Sauveteurs de Normandie, et les Hospitaliers-Sauveteurs Bretons.



### Nadault de Buffon, fondateur des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons

Alexandre-Henri Nadault de Buffon, arrière-petit-neveu du célèbre naturaliste, est né le 16 juin 1831 à Chaumont (Haute-Vienne) d'une lignée de magistrats.

Sa vie a été un exemple de courage et de dévouement. Il a 17 ans, est élève du lycée Louis-le-Grand dans le Quartier Latin à Paris lorsqu'éclate la révolution en 1848. Il participe, dans les rangs de la Garde Nationale, aux combats des journées de juin et s'y fait remarquer par son ardeur, son courage et un sang-froid au-dessus de son âge. Il est blessé trois fois au cours des engagements des 23 et 24 juin et l'année suivante, fait exceptionnel pour un jeune homme de 18 ans, il reçoit pour sa belle conduite l'étoile de Chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Après des études de droit et un stage d'avocat au barreau de Paris, Nadault de Buffon entre en 1856 dans la magistrature qui est pour lui une affaire de famille.

En 1861, il est substitut du Tribunal de Châlon-sur-Saône et effectue le 12 mars de cette année-là un sauvetage dans des circonstances difficiles en plongeant dans les eaux froides de la Saône pour secourir un homme qui s'est jeté du haut d'un pont. Le malheureux, bien décidé à mourir, se débat avec acharnement contre son sauveteur avant de pouvoir être ramené à terre sain et sauf.

Pour cette belle action, Nadault de Buffon reçoit la médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe pour acte de sauvetage, au titre du Ministère de l'Intérieur.

En 1863, il quitte Châlon pour Rennes où il est nommé substitut du procureur général. En 1867, à 36 ans, il devient avocat général à la Cour de Rennes, signe d'une belle carrière et d'une promotion rapide.

Magistrat éminent et orateur remarquable d'après ses contemporains, il est aussi penseur et écrivain : ses travaux sont considérables et embrassent le droit, la philosophie, les beaux-arts, l'archéologie, la critique littéraire, l'histoire, l'économie, les sciences morales et sociales, la religion. Il fait partie de ces esprits encyclopédiques et de ces travailleurs intellectuels acharnés que le XIX<sup>e</sup> siècle nous fournit.

Son ouvrage capital, *“Correspondance inédite et annotée de Buffon”*, paru en 1860, est la publication en fait du testament de son ancêtre, le naturaliste, dont il a voulu défendre la mémoire injustement calomniée.

En janvier 1872, le malheur frappe Nadault de Buffon. Ses yeux se sont affaiblis ; les travaux fatigants et les soirées de veille passées à lire et à écrire ont accentué cette faiblesse. Au cours d'une cérémonie officielle, il perd presque soudainement la vue au point de ne pouvoir achever la lecture de son discours. Il n'a pas encore 41 ans.

C'est alors qu'il conçoit la Société des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons, sa grande œuvre sociale et philanthropique.

Ses proches ont raconté, d'après ses propres confidences, comment l'idée lui en est venue : *“C'est sur les grèves de Saint-Malo, à l'heure où il venait d'être atteint par un coup cruel, qui lui enlevait, en un jour tout le prix de sa vie, qu'il conçut la pensée de la Société des H.S.B. Il a voulu se consacrer exclusivement au service des autres afin de s'oublier lui-même et d'obtenir de Dieu le courage, la patience et la résignation.”*

En dépit de son infirmité, il consacre les dernières années de sa vie à cette Société qu'il voulait être *“tout à la fois une institution de sauvetage et de sauveteurs et une Société de bienfaisance, de moralisation et d'encouragement au bien”* ! Nadault de Buffon est mort le 6 janvier 1890, à l'âge de 59 ans.

Créée officiellement le 18 décembre 1873, la Société des H.S.B. est initialement orientée vers le secours mutuel en faveur des familles des sauveteurs décédés par le biais de cotisations, de fêtes, de dons, de quêtes, de ventes de cartes.

Elle rassemble de nombreux sauveteurs volontaires de toutes conditions, tous unis dans le désir de sauver autrui. De nombreux postes de secours équipés de canots puis de vedettes, furent aménagés d'abord le long des côtes bretonnes, puis très rapidement le long de l'ensemble du littoral français, de la Mer du Nord, de la Manche, de l'Océan Atlantique et de la Méditerranée.

À l'époque où le sauvetage le long des côtes est essentiellement l'affaire d'associations (toujours importantes encore de nos jours), la Société des H.S.B. est reconnue d'utilité publique le 20 août 1895.

Complètement ruinée par la Seconde Guerre Mondiale qui vit la destruction de ses stations, la réquisition de ses vedettes, et la disparition de nombre de sauveteurs, la Société des H.S.B. fusionne en 1967 avec la

Société Centrale de Sauvetage des Naufragés “rivale” de la Société des H.S.B. pour former l'actuelle Société Nationale de Sauvetage en Mer.

## Les décorations des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons

Pour récompenser les actes de courage et de dévouement (sauvetage en mer) et les services rendus à la société, la société des H.S.B. attribuait les distinctions honorifiques suivantes, dans l'ordre croissant de leur importance : Insigne d'honneur, Médaille de bronze, Médaille d'argent, Médaille d'or, Médaille d'honneur. Toutes ces distinctions étaient remises avec un diplôme.

La première et la dernière de ces distinctions datent de la création de la Société, les trois autres ont été instituées en 1956. Elles sont toujours fréquemment portées par les titulaires, mais ne sont plus conférées depuis la fusion de 1967.

### Description des insignes

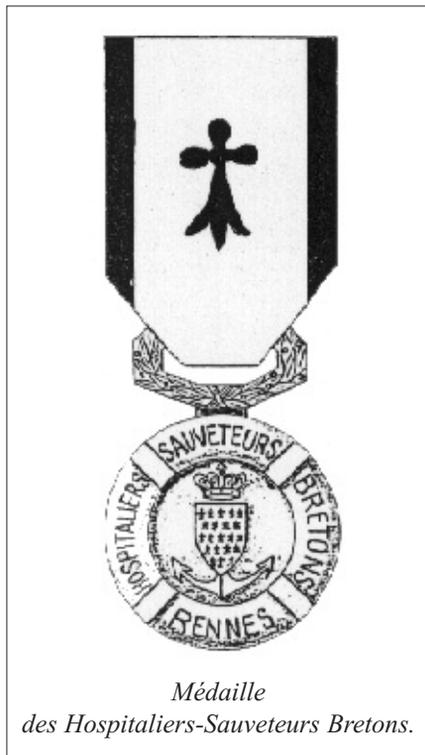


*Insigne d'honneur  
des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons.*

### • Insigne d'Honneur

Du type des insignes militaires, il est en métal doré, uniface, de forme générale circulaire, de 27 mm environ de diamètre. Il porte sur champ émaillé, tiercé en pal aux couleurs nationales, limité par une bordure dorée formant deux pointes dans le bas, une ancre de marine d'or dont la verge passe dans le S des trois initiales H S B d'émail noir et entrelacées. Sur le tout est posé en fasces un canot de sauvetage d'émail blanc, à bordé bleu (légèrement plus clair que le bleu du champ) frappé en proue d'une hermine de Bretagne d'émail noir. Le canot dépasse légèrement le bord circulaire de l'insigne et la poupe est légèrement soulignée d'émail noir simulant le gouvernail. Sous le canot et en son milieu est un segment de cercle d'émail bleu (de la teinte du bordé) figurant une quille.

Le revers, de métal doré et uni, ne porte ni inscription, ni nom de fabricant. Au centre, et verticalement, est placée l'épingle anglaise avec son crochet pour la fixation sur le vêtement.



• **Médailles d'or, d'argent, de bronze**

Médaille circulaire en bronze clair, en bronze argenté ou en bronze doré, légèrement patiné à l'avant et au revers de 31 mm de diamètre, ayant :

– À l'avant : au centre une ancre de marine chargée d'un écu aux armes de Bretagne (semé d'hermines) surmonté d'une couronne ducal ; le bord est formé par une bouée, de 6 mm environ de largeur, liée quatre fois et portant l'inscription : HOSPITALIERS/SAUVETEURS/BRETONS/RENNES ;

– Au revers : un champ uni pour recevoir, gravée, l'inscription d'attribution, entouré par une couronne ouverte de feuilles de laurier fruité à gauche et de chêne fruité à droite.

Sur le bord supérieur est fixée une couronne de feuilles de laurier, uniface qui forme bélière, et dont les extrémités supérieures sont reliées par une petite tringle autour de laquelle passe le ruban.

Le ruban, de 31 mm de largeur, est blanc légèrement grisé (blanc argenté), moiré, avec sur chaque bord une bande de 4 mm de largeur :

- de couleur vert clair pour la médaille de bronze ;
- de couleur jaune orangé pour la médaille d'argent ;
- de couleur rouge vermillon pour la médaille d'or.

Pour les trois classes, il est brodé au centre de l'avant d'une hermine noire de Bretagne.

• **Médaille d'honneur**

Médaille circulaire, de 31 mm de diamètre comme les précédentes, en bronze doré et poli, portant :

– À l'avant : au centre sur champ or, l'écu des armoiries de Bretagne (écu d'émail blanc, semé d'hermines d'émail noir) surmonté d'une couronne ducal, le tout en relief sur le champ ; sur le tour se trouve un anneau, de 4,5 mm de largeur, émaillé bleu bleuet portant en lettres d'or l'inscription circulaire : en haut,

POTIUS MORI QUAM FOEDARI<sup>1</sup> ; en bas, CARITATE ET SANGUINE TERRA MARIQUE PER UNDAS ET IGNES<sup>2</sup>. Sous l'écu le nom du graveur E. Royer.

– Au revers : au centre, champ uni entouré par deux anneaux placés sur le bord ; l'anneau intérieur porte : en haut, l'inscription PIETAS - CARITAS - VIRTUS<sup>3</sup> ; en bas, IN VIRTUS SALVS<sup>4</sup>, l'anneau extérieur (sur le bord) porte l'inscription en lettres capitales, en haut : SOCIÉTÉ DES HOSPITALIERS SAUVETEURS BRETONS ; en bas : FONDÉE À RENNES EN 1873 PAR H. NADAULT DE BUFFON (ce H doit être une erreur puisque le fondateur était prénommé Alexandre-Marie).

La médaille est surmontée d'une couronne de laurier, semblable aux précédentes, mais ciselée sur les deux faces et avec des touches d'émail vert foncé figurant les feuilles de laurier.

Le ruban est le même que celui des médailles précédentes, mais la bande qui est placée sur les bords est de couleur bleue.



Cette médaille est relativement ancienne, puisqu'elle date de la fondation de la Société ; elle est restée à peu près la même, mais présente en fait quelques petites différences entre les exemplaires réalisés à différentes époques. Ces différences, outre la teinte de l'émail bleu du pourtour, se situent principalement dans le dessin de l'écu central, dans la forme et le détail de la bélière, et également sur la présence ou absence du nom du graveur ; l'appellation de la Société change (Société Régionale libre des H.S.B., Société libre des H.S.B., Société des H.S.B.), ce qui permet de distinguer quatre types, classés chronologiquement.

1. Plutôt mourir qu'être déshonoré.

2. Par l'amour et le sang, sur la terre et la mer, sur les vagues et dans les flammes.

3. Devoir - Amour - Mérite.

4. Le Salut par le Mérite.

• **1<sup>er</sup> type :**

Écu gothique ancien, signature,  
Société Régionale Libre  
des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons.

• **2<sup>e</sup> type :**

Écu français, signature, Société Libre  
des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons.

• **3<sup>e</sup> type :**

Écu gothique ancien, signature,  
Société des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons.

• **4<sup>e</sup> type :**

Écu large, sans signature,  
Société des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons.

Nous connaissons un exemplaire de la médaille d'honneur du 1<sup>er</sup> type, frappé au vermeil, sans doute pour un cadre de la Société, reproduit ici en photo. Il était remis avec un écrin marqué : *“Émile Royer, graveur de médailles, 40 rue de Buci à Paris, grand prix de Rome en 1870”*.

Enfin, signalons l'existence d'une Société des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons de Rouen qui décerna une médaille circulaire 30 mm en argent.

– À l'avant : écu des armoiries de Bretagne à gauche et celui de Rouen à droite réunis sur une ancre de marine surmontée d'une couronne murale, le tout entouré d'une branche de laurier double. Légende circulaire : SOCIÉTÉ DES HOSPITALIERS BRETONS DE ROUEN et rosace de six pétales.

– Au revers : légende circulaire : POTIUS MORI QUAM FOEDARI. COURAGE. DÉVOUEMENT. HUMANITÉ. Au centre, lauriers doubles et réserve sous la mention AU MÉRITE.

La médaille est surmontée d'une couronne de laurier ciselée sur les deux faces, formant bélière. Le ruban nous est inconnu.

Pour conclure, mentionnons l'existence à Paris d'une “Société des Hospitaliers-Sauveteurs” unie aux Sauveteurs Bretons avec un insigne particulier. ■



## Sources

- Essais de monographie des médailles d'honneur, par le Commissaire Général (C.R.) R. Stiot, *“Symboles et tradition”*, nos 77-78.
- Annales du Sauvetage du 01.07.1973.
- Bibliothèque Maison Platt

■ Dans le bulletin d'avril 1995 de la SFN, un article de J.-C. Moesgaard sur un demi-gros hybride de Charles de Blois découvert dans les fouilles du prieuré carmel de Domfront (Orne).

■ Bien que nous n'émettions aucun commentaire sur ce type de documents numismatiques, nous devons signaler les premiers "écus" pour la Bretagne, émis entre les 16 et 28 mai 1995 dans les communes de la vallée de Clisson :

- 20 000 exemplaires de la pièce de 2 écus en bronze d'aluminium au nickel ;
- 800 exemplaires de la pièce de 20 écus en argent ;
- quelques exemplaires de la pièce de 450 écus en or.

■ Les monnaies namnètes de la classe I qui étaient présentées au Musée Turpin de Crissé à Angers ont été retirées des vitrines de l'exposition dans le cadre du réaménagement du musée.

■ Durant l'été 1995, exposition numismatique Anne de Bretagne au Musée de Guérande.

■ Au Musée Dobrée, à Nantes, 9 (!!!) monnaies bretonnes de François II à François I<sup>er</sup> de France, dont la cadrière d'Anne de Bretagne, exposées avec la médaille lyonnaise d'Anne et Louis XII.

■ Au château de Saumur, durant l'été 1995, une exposition sur l'âge du bronze, présentant un superbe ensemble de haches à douille décorées, dont un exemplaire de type Couville à décors losangés et bouletés. Malheureusement l'exposition n'a pas donné lieu à un catalogue.

■ La Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire a présenté la numismatique bretonne le 9 décembre 1995 devant la section "Histoire" de l'Institut Culturel de Bretagne, réunie à Blain (Loire-Atlantique).

■ Une conférence-exposition sur le monnayage du pays de Rais et en particulier sur les récentes recherches concernant les monnaies pictones, a été présentée à l'association des Amis du Pays de Retz à Bourgneuf-en-Retz, le 10 décembre 1995.

■ Deux grands numismates bretons se sont éteints en 1995, le docteur J.-B. Colbert de Beaulieu, qu'il est inutile de présenter ici car la plupart des numismates ont lu et apprécié ses travaux sur la numismatique gauloise, et en particulier armoricaine ; et Émile Guibourg, qui avait constitué une collection à l'ancienne manière, alliant le nombre et l'éclectisme à des pièces de qualité. Émile Guibourg, doté par ailleurs d'une volonté de fer, avait commencé à disperser sa collection en 1974. Le catalogue de cette vente reste aujourd'hui une référence en matière de numismatique bretonne.

■ Dans le bulletin de la SFN de juin 1995, un article de J.-P. Garnier restituant à Rennes un écu d'or de 1590 attribué par erreur à Saint-Lô.



*SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE*

6, rue Texier La Houle - 56000 VANNES